



COMPTES CONSOLIDÉS

* *
*

Exercice clos le 31 décembre 2020

ERNST & YOUNG Audit
Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 08

CMA CGM
Société Anonyme

Boulevard Jacques Saadé
4 Quai d'Arenc
13235 Marseille Cedex 2

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2020

ERNST & YOUNG Audit
Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 08

CMA CGM
Société Anonyme

Boulevard Jacques Saadé
4 Quai d'Arenc
13235 Marseille Cedex 2

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société CMA CGM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CMA CGM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Hypothèses et jugements comptables significatifs

La note 2.3 « Hypothèses, estimations et jugements comptables significatifs » de l’annexe aux comptes consolidés mentionne les hypothèses, estimations et jugements comptables significatifs retenus par la direction. Ces estimations significatives ont notamment trait aux jugements et aux hypothèses utilisés pour (i) les tests de dépréciation des actifs non financiers, (ii) l’évaluation et la reconnaissance des actifs d’impôts différés, (iii) l’évaluation des produits à recevoir de *surestaries*, (iv) l’appréciation du caractère raisonnablement certain ou non de l’intention d’exercer les options afférentes aux contrats de location et pouvant avoir une incidence sur l’évaluation des passifs, ainsi que (v) l’évaluation des risques liées aux avaries maritimes et aux autres litiges.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur les hypothèses et options retenues par la société.

Comme indiqué dans la note 2.3 de l’annexe aux comptes consolidés, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain ; les réalisations sont donc susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Marseille, le 12 mars 2021

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit



Charles-Emmanuel
Chosson



Camille de Guillebon

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Georges Maregiano

Sommaire

Compte de résultat consolidé	3
Etat du résultat global consolidé	4
Bilan consolidé - Actif	5
Bilan consolidé - Passif & Capitaux propres	6
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	7
Tableau des flux de trésorerie consolidés	8
Notes aux états financiers consolidés	9
Note 1 - Présentation de la Société	9
Note 2 - Règles et méthodes comptables	9
2.1 Base de préparation	9
2.2 Changements de règles et méthodes comptables et nouvelles normes applicables	10
2.3 Hypothèses, estimations et jugements comptables significatifs	12
2.4 Conversion des états financiers et transactions en devises étrangères	12
Note 3 - Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice	14
3.1 Initiatives de remboursement de dette	14
3.2 Cession d'un portefeuille de participations dans les terminaux portuaires	14
3.3 Environnement maritime mondial	16
3.4 COVID-19	16
3.5 Prêt Garanti par l'Etat de 1,05 milliard d'EUR	17
3.6 Agences de notation	17
3.7 Réorganisation du réseau commercial	17
3.8 Cyber-attaque	18
3.9 Obligations remboursables en actions de Bpifrance	18
Note 4 - Résultats de l'exercice	19
4.1 Segments opérationnels	21
4.2 Charges opérationnelles	23
4.3 Gains et pertes sur cessions d'immobilisations et de filiales	24
4.4 Autres produits et charges opérationnels	24
4.5 Primes d'investissement relatives aux financements des navires assortis d'un avantage fiscal	24
4.6 Résultat financier	25
4.7 Impôt courant et impôts différés	25
Note 5 - Capitaux engagés et besoin en fonds de roulement	30
5.1 Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	30
5.2 Immobilisations corporelles	33
5.3 Dépréciation d'actifs non financiers	38
5.4 Besoin en fonds de roulement	40
5.5 Actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente	42
5.6 Flux de trésorerie opérationnels et d'investissements	43
Note 6 - Structure du capital et endettement financier	44
6.1 Objectifs et politiques de gestion du risque financier	44
6.2 Instruments financiers dérivés	49
6.3 Autres actifs financiers non courants - Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	51
6.4 Trésorerie, équivalents de trésorerie et liquidité	54
6.5 Capital social, autres réserves et résultat par action	55
6.6 Endettement financier	56
6.7 Flux de trésorerie liés aux activités de financement	60
Note 7 - Périmètre de consolidation	61
7.1 Principes et jugements comptables utilisés pour la détermination du périmètre de consolidation	61
7.2 Investissements dans les entreprises associées et les coentreprises	63
7.3 Liste des entités ou des sous-groupes inclus dans le périmètre de consolidation	65
7.4 Transactions avec les parties liées	68
Note 8 - Autres notes	70
8.1 Provisions, avantages au personnel et passifs éventuels	70
8.2 Autres dettes courantes	79
8.3 Engagements hors bilan	79
8.4 Evénements significatifs intervenus postérieurement à la clôture	82
Note 9 - Glossaire	84

Compte de résultat consolidé

(en millions de Dollars US, à l'exception du résultat par action)

	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	31 445,1	30 254,2
Charges opérationnelles	4.2	(25 336,3)	(26 495,0)
EBITDA AVANT PLUS / (MOINS) VALUES DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS ET DE FILIALES		6 108,7	3 759,2
Plus / (moins) values sur cessions d'immobilisations et de filiales	4.3	159,2	15,2
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5.1.2 & 5.2.1	(2 755,7)	(2 717,9)
Autres éléments opérationnels	4.4	(86,7)	(68,6)
Gains et pertes de change opérationnel	2.4.2	116,2	103,9
Primes d'investissement relatives aux financements des navires	4.5	38,4	49,9
EBIT AVANT QUOTE-PART DE RESULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIEES ET DES COENTREPRISES		3 580,2	1 141,7
Quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises	7.3	(28,7)	143,1
EBIT	4.1	3 551,5	1 284,8
CORE EBIT	4.1	3 392,4	1 136,7
RESULTAT FINANCIER	4.6	(1 672,6)	(1 341,9)
RESULTAT AVANT IMPÔT		1 878,9	(57,1)
Impôt sur le résultat	4.7	(103,1)	(161,5)
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 775,7	(218,6)
dont :			
Participations ne donnant pas le contrôle		20,5	10,5
PART DU GROUPE		1 755,3	(229,1)
<i>Résultat par action de base revenant aux actionnaires de CMA CGM (en Dollars US)</i>		116,2	(15,2)

Etat du résultat global consolidé

(en millions de Dollars US)

		Exercice clos le 31 décembre	
	Note	2020	2019
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 775,7	(218,6)
Autres éléments du résultat global recyclables en compte de résultat			
Couverture de flux de trésorerie			
		Variation de juste valeur	25,3
		Recyclage dans le compte de résultat	1,2
			(16,7)
			1,2
Couverture d'investissement net à l'étranger	6.2.2	(48,5)	7,1
Couverture d'investissement net à l'étranger - Part du résultat global dans les sociétés associées et coentreprises	7.2	(19,5)	5,3
Opérations à l'étranger - Ecart de conversion		(88,2)	24,4
Part du résultat global dans les sociétés associées et coentreprises	7.2	63,4	(9,4)
Autres éléments du résultat global non recyclables en compte de résultat			
Réévaluation des avantages au personnel	8.1	(33,9)	(11,7)
Réévaluation des avantages au personnel pour les entreprises associées et les coentreprises	7.2	(0,5)	(0,1)
Impôts sur éléments du résultat global non recyclables en compte de résultat	4.7.2	1,0	1,2
Impôts sur éléments du résultat global non recyclables en compte de résultat pour les entreprises associées et les coentreprises	7.2	0,1	(0,0)
Total autres éléments du résultat global après impôts		(99,5)	1,2
Total des éléments du résultat global après impôts		1 676,2	(217,4)
dont :			
Participations ne donnant pas le contrôle		19,3	9,3
Part du Groupe		1 656,9	(226,7)

Bilan consolidé - Actif

(en millions de Dollars US)

	Note	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Ecart d'acquisition	5.1.1	2 872,8	2 851,8
Autres immobilisations incorporelles	5.1.2	2 427,0	2 565,9
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		5 299,8	5 417,8
Navires	5.2.1	13 557,4	12 805,6
Conteneurs	5.2.1	2 818,2	2 751,9
Terrains et constructions	5.2.1	1 852,2	1 824,1
Autres immobilisations corporelles	5.2.1	379,4	384,2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5.2.1	18 607,2	17 765,8
Impôts différés actifs	4.7	182,3	158,9
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	7.2	545,1	805,9
Instruments financiers dérivés non courants	6.2	0,1	0,7
Autres créances d'exploitation non courantes	-	49,2	74,7
Autres actifs financiers	6.3.1	573,0	320,6
ACTIF NON COURANT		25 256,7	24 544,3
Stocks	5.4	445,9	542,9
Clients et autres créances	5.4	3 512,3	3 479,7
Actifs sur contrats	5.4	1 269,7	774,2
Actifs d'impôt exigible	5.4	63,9	63,3
Instruments financiers dérivés	6.2	-	12,4
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers	6.3.2	165,3	193,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	1 880,4	1 750,8
Charges constatées d'avance	5.4	212,4	392,3
Actifs détenus en vue de la vente	5.5	93,2	977,7
ACTIF COURANT		7 643,1	8 186,5
TOTAL DE L'ACTIF		32 899,8	32 730,9

Bilan consolidé - Passif & Capitaux propres

(en millions de Dollars US)

	Note	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Capital social		253,2	234,7
Réserves et report à nouveau		4 704,3	5 045,8
Résultat de l'exercice		1 755,3	(229,1)
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		6 712,7	5 051,5
Participations ne donnant pas le contrôle		66,1	82,1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		6 778,8	5 133,6
Dettes financières	6.6	13 903,5	15 458,6
Instruments financiers dérivés	6.2	38,8	62,1
Impôts différés passifs	4.7	392,2	420,7
Provisions	8.1	324,0	304,8
Avantages au personnel	8.1	347,7	289,2
Autres passifs non courant		84,6	64,2
PASSIF NON COURANT		15 090,8	16 599,7
Dettes financières	6.6	4 609,0	4 055,5
Instruments financiers dérivés	6.2	48,6	28,8
Provisions	8.1	181,7	154,9
Avantages au personnel	8.1	2,1	1,3
Fournisseurs et autres dettes	5.4	5 893,3	6 037,1
Passifs d'impôt exigible	5.4	94,3	95,2
Produits constatés d'avance	5.4	138,4	98,5
Autres passifs courants	8.2	62,8	107,7
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	5.5	0,0	418,6
PASSIF COURANT		11 030,2	10 997,6
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		32 899,8	32 730,9

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions de Dollars US)

	Revenant aux actionnaires de CMA CGM				TOTAL	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux propres
	Capital social (i)	Réserves, bénéfices non distribués et bénéfice de l'exercice					
		Obligations remboursables en actions (ii)	Primes, réserves légitimes, bénéfice de l'exercice et autres éléments du résultat global recyclables en compte de résultat	Autres éléments du résultat global non recyclables en compte de résultat			
Solde au 31 décembre 2018	234,7	56,5	5 306,5	(149,8)	5 447,8	77,2	5 525,0
IFRS16 - impact reserves (*)	-	-	14,6	-	14,6	-	14,6
Solde au 1er janvier 2019 (*)	234,7	56,5	5 321,1	(149,8)	5 462,4	77,2	5 539,5
Résultat de l'exercice	-	-	(229,1)	-	(229,1)	10,5	(218,6)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	(10,3)	12,7	2,3	(1,2)	1,2
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	(239,4)	12,7	(226,7)	9,3	(217,4)
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	-	1 151,8	1 151,8
Transactions avec les détenteurs de participations minoritaires	-	-	(97,3)	1,1	(96,1)	(1 130,3)	(1 226,4)
Reserve de paiements fondés sur des actions	-	-	(8,0)	-	(8,0)	-	(8,0)
Dividendes	-	-	(80,0)	-	(80,0)	(25,9)	(105,9)
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	(185,3)	1,1	(184,1)	(4,4)	(188,6)
Solde au 31 décembre 2019	234,7	56,5	4 896,4	(136,0)	5 051,5	82,1	5 133,6
Solde au 1er janvier 2020	234,7	56,5	4 896,4	(136,0)	5 051,5	82,1	5 133,6
Résultat de l'exercice	-	-	1 755,3	-	1 755,3	20,5	1 775,7
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	(33,3)	(65,0)	(98,3)	(1,2)	(99,5)
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	1 722,0	(65,0)	1 656,9	19,3	1 676,2
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	-	6,4	6,4
Transactions avec les détenteurs de participations minoritaires	-	-	3,1	1,1	4,2	(25,5)	(21,3)
Conversion des obligations de BPI France	18,4	(56,5)	38,0	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	(16,2)	(16,2)
Total des transactions avec les actionnaires	18,4	(56,5)	41,2	1,1	4,2	(35,3)	(31,1)
Solde au 31 décembre 2020	253,2	-	6 659,5	(200,0)	6 712,7	66,1	6 778,8

(i) Le capital social est constitué de (i) 10 578 355 actions ordinaires détenues par MERIT Corporation, ses actionnaires ainsi que les personnes liées à cette entreprise, (ii) 3 626 865 actions ordinaires détenues par Yildirim et (iii) 906 717 actions ordinaires détenues par la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance, anciennement le FSI) pour un total de 15 111 937 actions.

(ii) Les obligations remboursables en actions (« ORA ») correspondent à la part des capitaux propres qui sera obligatoirement convertie en actions ordinaires. Elles ont été souscrites en juin 2013 par Bpifrance. Ces ORA ont été converties en actions ordinaires au 31 décembre 2020.

(*) Le 1er janvier 2019, le Groupe a adopté la norme IFRS 16 en choisissant la méthode de transition dite méthode rétrospective simplifiée comme autorisée par la norme. L'effet cumulatif de la première application d'IFRS 16 a été considéré comme un ajustement des réserves au 1er janvier 2019.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions de Dollars US)

		Exercice clos le 31 décembre	
	Note	2020	2019
Résultat de l'exercice		1 775,7	(218,6)
Passage du résultat de l'exercice aux flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
- Amortissements et dépréciations	5.2.1	2 755,7	2 717,9
- Amortissements des primes d'investissement relatives aux financements des navires		(38,4)	(49,9)
- Autres éléments opérationnels	4.4	86,7	68,6
- (Augmentation) / Diminution des provisions		43,2	(96,5)
- Plus / (moins) values sur cessions d'immobilisations et de filiales	4.3	(159,2)	(15,2)
- Quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises	7.2	28,7	(143,1)
- Charges d'intérêts sur endettement net		1 291,3	1 348,9
- Impôts sur le résultat	4.7	103,1	161,5
- Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		326,1	0,5
Variation du fonds de roulement	5.4	(434,4)	(15,3)
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôts		5 778,5	3 758,8
- Paiement d'impôts sur le résultat		(154,3)	(198,9)
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles, après impôts	5.6	5 624,1	3 559,9
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5.1.2	(69,6)	(83,8)
Cessions d'entreprises, nettes de trésorerie cédée	3.1.2	770,9	4,9
Acquisitions d'entreprises, nettes de trésorerie acquise		(81,8)	(827,9)
Nouveaux investissements dans des entreprises associées et des coentreprises	7.2	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.2.1	(664,7)	(522,9)
Produits de cession des immobilisations corporelles		120,9	138,6
Dividendes reçus d'entreprises associées ou coentreprises	7.2	17,8	28,9
Flux de trésorerie lié aux autres actifs financiers		(22,9)	24,3
Variation des valeurs mobilières de placement		(16,6)	18,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	5.6	53,9	(1 220,0)
Flux de trésorerie disponible		5 678,0	2 340,0
Dividendes payés aux propriétaires de la société-mère et aux participations ne donnant pas le contrôle		(92,4)	(20,0)
Produits de l'émission d'emprunts, nets des coûts d'émission	6.6	3 236,0	3 012,0
Remboursements des emprunts	6.6	(5 355,6)	(2 625,7)
Paiements relatifs à la part "principale" des contrats de location	6.6	(1 750,9)	(1 834,8)
Charges d'intérêts payées sur endettement net		(458,4)	(546,1)
Paiements relatifs à la part "intérêt" des contrats de location		(746,7)	(692,2)
Refinancement d'actifs	6.6	109,5	769,7
Autres flux de trésorerie lié aux opérations de financements		(304,5)	(97,5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements	6.7	(5 363,0)	(2 034,6)
Effets de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les découverts bancaires		(64,0)	(22,2)
Augmentation / (Baisse) nette de la Trésorerie et équivalents de trésorerie et des découverts bancaires		251,0	283,1
Trésorerie et équivalent de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		1 598,0	1 314,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan		1 880,4	1 750,8
Cash reported in assets held-for-sale		-	4,1
Découverts bancaires		(31,4)	(156,9)
Trésorerie et équivalent de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	6.4	1 849,0	1 598,0
Augmentation / (Baisse) nette de la Trésorerie et équivalents de trésorerie et des découverts bancaires		251,0	283,1
Informations supplémentaires :			
- Opérations d'investissement sans incidence sur la trésorerie	5.2.1	(2 819,1)	1 756,9
Informations supplémentaires : intérêts financiers			
- Intérêts reçus		19,7	29,8
- Intérêts payés hors passifs de locations		(478,0)	(575,9)

Notes aux états financiers consolidés

Note 1 - Présentation de la Société

La société mère du Groupe, CMA CGM S.A., est une société anonyme de droit français. L'adresse du siège social est Boulevard Jacques Saadé, 4 Quai d'Arenc, 13235 Marseille Cedex 2, France.

Les états financiers consolidés (« EFC ») du groupe CMA CGM (ci-dessous « le Groupe » ou « la Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 mars 2021, et seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle.

Les activités principales du Groupe sont le transport de marchandises par porte-conteneurs ainsi que la logistique, à travers la gestion de fret et la gestion logistique assurées par CEVA. Les autres activités du Groupe incluent principalement les services portuaires.

Note 2 - Règles et méthodes comptables

A partir de la note 4, les principes comptables ont été surlignés en bleu.

2.1 Base de préparation

Les EFC du groupe CMA CGM ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à la juste valeur, des valeurs mobilières de placement, des instruments financiers dérivés et des actifs nets acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises qui ont tous été évalués à la juste valeur. Les principales méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont détaillées ci-après. Elles ont été appliquées de façon constante et cohérente à tous les exercices présentés.

2.1.1 Déclaration de conformité

Les EFC du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne (« UE »).

Les normes IFRS sont accessibles sur le lien suivant :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3A126040>

Les normes IFRS incluent les normes approuvées par l'IASB et composées des IAS et des interprétations issues de l'IFRS IC ou ses prédécesseurs dénommés IFRIC (jusqu'en 2010) et SIC (jusqu'en 2002).

2.1.2 Principes de consolidation

Les EFC comprennent :

- Les états financiers de CMA CGM ;
- Les états financiers de ses filiales contrôlées ; ainsi que
- La quote-part du résultat net et de l'actif net des entreprises associées et des coentreprises.

Les EFC sont présentés en Dollars US, qui est également la devise principale de l'environnement économique dans lequel CMA CGM exerce son activité (la « monnaie fonctionnelle »). La monnaie fonctionnelle des entités opérant dans le domaine du transport maritime est le Dollars US, à l'exception de certains armateurs régionaux. Cela signifie, entre autres, que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles, et donc les dépréciations et les amortissements rattachés, sont tenus et exprimés en Dollars US à partir de la date d'acquisition. Pour les entités opérant dans d'autres activités, la monnaie fonctionnelle est généralement la devise locale du pays dans laquelle ces activités sont menées.

Toutes les valeurs sont arrondies au million le plus proche (Dollars US 000 000) avec une décimale, sauf indication contraire.

2.2 Changements de règles et méthodes comptables et nouvelles normes applicables

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans ces EFC l'ont été de manière constante et cohérente avec ceux retenus pour les EFC du Groupe au 31 décembre 2019 à l'exception des points suivants :

2.2.1 Application de nouvelles normes ou modifications de normes ou de nouvelles interprétations de l'IFRS IC au 1^{er} janvier 2020

Les amendements de normes suivants n'ont pas eu d'impact significatif sur les EFC et la performance du Groupe :

Amendements à IAS 1 et IAS 8 : Définition de « significatif »

Ces amendements à IAS 1 et IAS 8 clarifient la définition du terme « significatif » et garantissent l'uniformité de cette définition dans le cadre conceptuel ainsi que dans toutes les normes IFRS.

Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS

Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence (phase 1)

Ces amendements, conçus pour permettre aux entités de fournir des informations financières utiles pendant la période d'incertitude liée à la réforme de l'IBOR (remplacement d'un taux d'intérêt de référence existant par un taux d'intérêt alternatif), modifient certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture. Les amendements concernent d'abord l'obligation pour l'entité de déterminer si une transaction est hautement probable ou ne doit plus se produire. Elles concernent ensuite la vérification de l'existence d'un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture (IFRS 9) et la vérification de la compensation hautement efficace au sens d'IAS 39. De même, les amendements prévoient une dispense de l'évaluation rétrospective selon IAS 39. Les exceptions décrites dans les amendements s'appliquent uniquement aux relations de couverture directement affectées par les incertitudes nées de la réforme IBOR, y compris les swaps de taux d'intérêt sur devises (pour la composante « intérêt » concernée).

Amendements à IFRS 3 : Regroupement d'entreprises

Cet amendement clarifie la définition d'une activité, et vise à déterminer si une acquisition doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises (acquisition d'activité) ou comme une acquisition d'actifs. Cette distinction est un élément clé pour déterminer le traitement comptable adéquat.

Amendement à IFRS 16 : Contrats de location – Allègements de loyers liés au COVID-19

Cet amendement offre aux locataires la faculté de s'exempter d'évaluer si un allègement de loyers lié au COVID-19 est une modification de contrat et leur permet ainsi de comptabiliser ces allègements comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrat, c'est-à-dire avec une comptabilisation des impacts directement en compte de résultat. Ne sont visés par l'amendement que les allègements de loyers liés au COVID-19, dont les loyers étaient initialement dus au plus tard le 30 juin 2021 et sous certaines autres conditions. L'amendement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juin 2020, avec une possible application anticipée.

Cet amendement a été partiellement appliqué par le Groupe, entraînant un impact non significatif. Cela concernait principalement l'annulation de loyers qui ont été considérés comme des loyers variables conformément à cet amendement.

2.2.2 Nouvelles normes IFRS et nouveaux amendements IFRIC applicables pour les exercices postérieurement au 1^{er} janvier 2020, approuvés par l'UE et non appliquées par anticipation

Amendements à IFRS 4 : Contrats d'assurance – Report d'IFRS 9

Les modifications apportées à IFRS 17 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, mais leur application anticipée est permise. Ainsi, l'IASB a reporté la date d'expiration fixe de l'exemption temporaire prévue dans IFRS 4. Par conséquent, les entités qui n'appliquaient pas encore IFRS 9 devront le faire à l'égard de leurs exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2

L'objectif de la seconde phase du projet de l'IASB était d'aider les entités à fournir de l'information utile sur les incidences du passage aux nouveaux taux de référence et d'aider les préparateurs à appliquer les dispositions des normes IFRS lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels ou aux relations de couverture du fait de l'adoption d'un nouveau taux d'intérêt de référence. Les modifications concernent les aspects clés suivants : modification de la base de détermination des flux de trésorerie contractuels en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence, comptabilité de couverture et informations à fournir.

2.2.3 Nouvelles normes IFRS et nouveaux amendements IFRIC applicables pour les exercices ouverts postérieurement au 1^{er} janvier 2020 et non encore approuvés par l'UE

- *Nouvelles normes IFRS et nouveaux amendements IFRIC applicables pour les exercices ouverts le 1^{er} janvier 2020 et non encore approuvés par l'UE*

IFRS 14 : Comptes de report réglementaires :

Le processus d'adoption de cette norme provisoire a été suspendu jusqu'à la publication de la norme finale.

- *Nouvelles normes IFRS et nouveaux amendements IFRIC applicables pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2020 et non encore approuvés par l'UE*

L'incidence des nouvelles interprétations suivantes est actuellement en cours d'analyse par la Société :

IFRS 17 & amendements correspondants : Contrats d'assurance

Amendements à IAS 1 : Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Amendements à IAS 16 : Immobilisations corporelles

Amendements à IAS 37 : Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Amendements à IFRS 3 : Regroupement d'entreprises

Amendements aux améliorations annuelles 2018-2020

2.2.4 Changement de présentation

À partir du 1^{er} janvier 2020, la direction a modifié, pour l'activité de transport maritime, l'événement déclencheur pour comptabiliser les charges opérationnelles variables (charges opérationnelles au BL « Bill of Lading » ou « connaissance ») en compte de résultat. Auparavant, le Groupe avait retenu une approche « prorata temporis ». Désormais, le Groupe retient une approche à l'évènement. Ce changement a été qualifié de changement d'estimation comptable et a été mis en œuvre de manière prospective conformément à IAS 8, l'impact à la date du changement étant comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. L'impact n'est pas significatif.

Dans le cadre de la revue périodique des estimations comptables, la Direction a revu à la baisse la valeur résiduelle applicable à sa flotte de navires et a comptabilisé l'effet sur l'amortissement de manière prospective à partir du 1^{er} avril 2020. L'impact n'est pas significatif.

2.3 Hypothèses, estimations et jugements comptables significatifs

La préparation des EFC nécessite le recours à des hypothèses, des estimations et à des jugements professionnels qui affectent les produits, les charges, les actifs et les passifs, et les notes annexes sur les engagements figurant dans les états financiers à la date de clôture.

Bien que ces EFC reflètent les meilleures estimations de la Direction sur la base des informations disponibles à la date de préparation des comptes, le dénouement des transactions et les situations réelles pourraient différer de ces estimations suite à des changements d'hypothèses ou de conditions économiques.

Les principaux jugements, estimations et hypothèses impactant les EFC ont été les mêmes que pour l'exercice 2019 ; ils sont principalement associés aux notes ci-dessous et sont surlignés en vert :

- Impôts différés actifs reconnus sur pertes reportables (cf. note 4.7.2) ;
- Dépréciation des actifs non financiers (cf. note 5.3) ;
- Détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des navires (cf. note 5.2) ;
- Analyse du caractère raisonnablement certain des options des contrats de location (achat, prolongation, renouvellement, résiliation anticipée...) et analyse d'autres éléments pouvant avoir une incidence sur la durée de location (cf. note 5.2) ;
- Produits à recevoir de surestaries et de détention, charges à payer relatives aux frais d'escales, aux coûts de transport et aux services de manutention (cf. note 5.4) ; et
- Jugements et estimations utilisés dans le cadre de la détermination des risques liés aux avaries maritimes, contentieux de la société et des provisions associées (cf. note 8.1).

2.4 Conversion des états financiers et transactions en devises étrangères

2.4.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture à la date du bilan ;
- Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- Les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en « Ecarts de conversion » au sein des autres éléments du résultat global ;
- Les écarts d'acquisition (« Goodwill ») et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une filiale étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de la filiale étrangère et convertis au cours de clôture.

Lors de la consolidation, les écarts de change, découlant de la conversion de l'investissement net dans des activités à l'Étranger, d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements, sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces écarts de conversion initialement reconnus en autres éléments du résultat global sont recyclés au compte de résultat dans les plus ou moins-values de cession.

2.4.2 Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global, en tant qu'instruments de couverture, soit de flux de trésorerie, soit d'un investissement net.

Les écarts de conversion sur les actifs et passifs opérationnels (en particulier les créances clients et les dettes fournisseurs) sont enregistrés en « Gains/(Pertes) de change opérationnels, nets ». Les écarts de conversion sur les actifs et passifs financiers sont enregistrés en « Gains/(Pertes) de change financiers ».

Les taux de conversion contre un Dollar US dans les monnaies présentant les transactions les plus significatives sont les suivants :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2020	2019	2020	2019
Euro	0,81493	0,89015	0,87744	0,89309
Livre sterling	0,73262	0,75734	0,77974	0,78350
Dollar australien	1,29541	1,42380	1,45335	1,43800
Yuan chinois	6,53777	6,96146	6,90330	6,90930
Dollar singapourien	1,32165	1,34511	1,37984	1,36427

Note 3 - Événements significatifs intervenus au cours de l'exercice

3.1 Initiatives de remboursement de dette

Le Groupe a finalisé son programme de liquidité initié en 2019 visant à renforcer son bilan et sa liquidité après l'acquisition de CEVA (opérations de refinancement de navires pour 879,2 millions de Dollars US principalement effectuées en 2019 et début 2020, cession de participations détenues par CMA CGM dans 8 Terminaux à Terminal Link -cf. note 3.2, vente de 50% des titres de participation dans une plateforme logistique en Inde – cf. note 8.4).

Le Groupe a par ailleurs initié des actions de désendettement au cours du second semestre 2020 en procédant au remboursement d'emprunts à hauteur d'1,1 milliard d'Euros, avec notamment le remboursement anticipé du Term Loan B de CEVA, de l'émission obligataire de NOL Limited arrivant à échéance en 2021, de la convention de crédit disponible de CEVA ainsi que de 100,0 millions de Dollars US sur le PGE (cf. Note 6.6 et Note 8.4 sur l'évolution après le 31 décembre 2020).

3.2 Cession d'un portefeuille de participations dans les terminaux portuaires

Le 20 décembre 2019, le Groupe a signé un accord avec China Merchant Ports (CMP) pour céder un portefeuille de participations dans 10 terminaux portuaires à Terminal Link (TL), joint-venture détenue à 51% par le Groupe et à 49% par la China Merchant. Dans ses termes initiaux, cet accord prévoyait un investissement par TL au profit du Groupe de 968 millions de Dollars US payable en numéraire à la clôture de la transaction. Au 31 décembre 2019, les actifs et passifs courants et non courants liés aux terminaux ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente et passifs associés.

L'opération envisageait la cession des participations du Groupe dans les 10 sites suivants: Odessa Terminal (Ukraine), CMA CGM PSA Lion Terminal (CPLT) à Singapour, Mundra Terminal (Inde), Kingston Freeport Terminal (Jamaïque), Rotterdam World Gateway (Pays-Bas), Gemalink à Cai Mep (Vietnam), Qingdao Qianwan United Advance Container Terminal (Chine), Vietnam International Container Terminal à Hô-Chi-Minh-Ville (Vietnam), Laem Chabang International Terminal (Thaïlande) et Umm Qasr Terminal (Irak).

TL a financé ces acquisitions par l'émission d'obligations convertibles obligatoires (Mandatory Convertible Bonds «MCB») de 468 millions de Dollars US souscrites par CMP (avec 6% d'intérêts) et la souscription d'un emprunt de 500 millions de Dollars US à 8 ans (à 6%) emprunté à CMP. Ces 2 instruments ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière du Groupe principalement parce que TL est une coentreprise et donc comptabilisée comme une entité mise en équivalence. CMA CGM (i) s'engage à augmenter le capital de TL en numéraire afin que TL soit en mesure de payer les intérêts sur le prêt CMP et (ii) dispose de diverses options jusqu'à l'échéance du prêt CMP pour soit (a) augmenter le capital de TL en numéraire pour permettre à TL de rembourser ce prêt ou (b) procéder à la vente de certains terminaux détenus par TL ou (c) compenser le montant dû au titre du prêt en de nouvelles actions de TL souscrites par CMP, auquel cas le groupe serait dilué dans TL. Jusqu'à l'échéance, les profils du prêt CMP et de l'instrument MCB permettront de maintenir les participations respectives de CMA Terminals Holding («CMA TH») et de CMP.

Aux termes de l'accord initial, TL souhaitait acquérir les dix participations dans les terminaux auprès de CMA Terminal Holding pour un prix d'achat égal à 955 millions de Dollars US et CMA CGM devait recevoir également 13 millions de Dollars US de TL via un instrument de prêt.

Le 26 mars 2020, les parties ont clôturé la cession des participations dans huit terminaux portuaires à TL, dans le cadre d'une première transaction. Cette clôture a été réalisée pour un montant de 815 millions de Dollars US en numéraire, composé de :

- 803,9 millions de Dollars US représentant 95% de la valeur de ces 8 participations, 5% étant différés à la condition qu'une seconde transaction intervienne; ainsi, 95% du prix de vente des 8 terminaux a été pris en compte dans la détermination du gain de cession car la Direction estime que la survenance de la seconde transaction (couvrant les deux derniers terminaux de Cai Mep au Vietnam et de Mundra en

Inde) ne peut pas être jugée quasiment certaine au 31 décembre 2020, principalement en raison des circonstances actuelles liées à la situation du COVID-19, qui retardent les approbations ou exigent l'octroi de consentements gouvernementaux supplémentaires;

- 11 millions de Dollars US dans le cadre du prêt complémentaire.

La direction reste pleinement engagée dans la cession des deux derniers terminaux couverts par l'accord pour une contrepartie en numéraire de plus de 150 millions de Dollars US, y compris le paiement différé de 5% lié à la première transaction. Ainsi, ces 2 terminaux restent classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2020.

CMA CGM a appliqué la norme IFRS 10 aux 2 terminaux dont il a perdu le contrôle à la suite de cette transaction et a ainsi comptabilisé 100% de la plus-value de cession sur ces 2 terminaux (à savoir Umm Qasr Terminal et Kingston Freeport Terminal). Concernant les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises (c'est-à-dire les 6 terminaux restants), le gain sur cession a été comptabilisé à hauteur de 49% conformément à la norme IAS 28.

Les documents signés relatifs à cette opération prévoient l'octroi de dividendes garantis à CMP sur 8 ans. La juste valeur de cette garantie a été estimée à 89,2 millions de Dollars US à la date de la transaction, dont 6,3 millions de Dollars US représentant la meilleure estimation de la sortie de trésorerie potentielle (voir note 8.1.1) ; la garantie est enregistrée comme un ajustement de prix, ce qui vient diminuer la plus-value de cession.

L'effet de cette opération à la date de la première transaction peut être présenté comme suit :

		En millions de Dollars
Prix reçu de Terminal Link	(a)	803,9
Juste valeur estimée des garanties accordées à CMP	(b)	89,1
Juste valeur de la contrepartie reçue	(c) = (a) - (b)	714,9
Valeur comptable des actifs et passifs à la date de cession		
Actifs détenus en vue de la vente relatifs aux investissements dans les co-entreprises et entreprises associées et aux autres actifs financiers		404,9
Actifs détenus en vue de la vente relatifs aux terminaux contrôlés		493,7
Passifs relatifs à des actifs détenus en vue de la vente		(430,4)
Reclassement des autres éléments du résultat global et autres		(6,8)
Total	(d)	461,4
Plus value de cession sur une base de 100%	e = (c) - (d)	253,4
Elimination de 51% de la plus value de cession interne de l'entreprise associée relative aux actifs préalablement classés en investissements dans les co-entreprises et entreprises associées	(f)	(68,8)
Coûts de transaction	(g)	(16,1)
Plus value résultant de la réorganisation des activités de terminaux	(e) + (f) + (g)	168,5

3.3 Environnement maritime mondial

Réglementation « Low Sulphur »

La nouvelle réglementation Low Sulphur de l'Organisation maritime internationale (OMI) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et oblige l'ensemble des compagnies maritimes à réduire leurs émissions de soufre de 85%. Cette nouvelle réglementation vise à réduire l'impact environnemental de l'industrie et à améliorer significativement la qualité de l'air, une démarche dans laquelle s'inscrit le Groupe CMA CGM depuis plus de 15 ans.

Dans ce contexte, CMA CGM a pris la décision de privilégier l'utilisation d'un fioul à 0,5% pour sa flotte et d'investir significativement en propulsant certains de ses futurs porte-conteneurs au GNL (notamment 9 navires extra-larges de 23k EVP, dont 4 ont été livrés en 2020). Cette technologie permet notamment une réduction de 99% des émissions de soufre ainsi qu'une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 20%. De plus, le Groupe a décidé d'équiper sa flotte de scrubbers hybrides.

Le surcoût de l'ensemble de ces mesures sera pris en compte à travers une application ou un ajustement des surcharges liées aux combustibles, applicable au niveau de chaque ligne maritime. En effet, à partir de janvier, CMA CGM a mis en place une politique de tarification de type « pass-through » afin d'obtenir une compensation intégrale des coûts correspondants de la part de ses clients.

3.4 COVID-19

Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que l'apparition du nouveau coronavirus constaté en Chine et appelé COVID-19 répondait aux critères d'une urgence de santé publique de portée internationale. Plus tard, le 11 mars 2020, l'OMS a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était une pandémie mondiale. En réponse à cette pandémie mondiale, de nombreux pays ont décidé de mettre en place des mesures de confinement. Dans ce contexte, le Groupe a suivi la situation au quotidien pour assurer la sécurité de son personnel et aussi la continuité des activités.

La fermeture des usines en Chine s'est produite à une période d'activité quelque peu réduite en raison des traditionnelles fêtes du nouvel an chinois. Toutefois, le confinement s'est prolongé au-delà de ces fêtes, les exports en sortie de Chine reprenant progressivement à partir de début mars. Dans l'intervalle, des mesures de confinement ont été annoncées dans différentes régions, notamment aux États-Unis et en Europe, à mesure que le virus se propageait. Cela a eu un impact important sur la consommation, ainsi que sur les échanges commerciaux mondiaux et les perspectives macro-économiques à court terme. Par la suite, les mesures de confinement ont été assouplies dans certaines zones géographiques, ce qui a entraîné une reprise des perspectives économiques dans une certaine mesure, et particulièrement dans les pays qui ont bénéficié de mesures de soutien fiscal et gouvernemental. Plus récemment, une seconde vague de contaminations a été constatée sur de nombreux territoires. La situation sanitaire a généré un léger rééquilibrage en faveur des biens de consommation de détail plutôt que des services, principalement grâce au développement accéléré du e-commerce. Par conséquent, la demande pour le transport de biens a repris rapidement par rapport aux niveaux très bas observés en avril, atteignant un volume supérieur au second semestre 2020 en comparaison au second semestre 2019, amenant ainsi le Groupe à opérer en pleine capacité. Les futures perspectives commerciales restent hautement incertaines dans le contexte actuel et peuvent considérablement varier d'une région à l'autre, en fonction notamment de la propagation du virus, des mesures sanitaires et d'éventuelles nouvelles vagues de propagation du virus dans certaines régions, y compris le degré de coercition des mesures de confinement, la mise à disposition et l'avancée des programmes de vaccination ainsi que des incitations gouvernementales à soutenir leurs économies respectives.

Dans ce contexte, la direction a priorisé la protection de la rentabilité, (en adaptant la capacité des navires déployés aux volumes transportés pour le transport maritime et en adaptant les ressources au niveau d'activité pour la logistique), les flux de trésorerie et la liquidité.

Bien que les volumes transportés par la division maritime aient été légèrement inférieurs à ceux de l'année 2019, l'impact financier lié au COVID-19 au cours de l'année 2020 a été contrebalancé par la combinaison d'une dynamique de soutien des revenus unitaires dans la division maritime ainsi que par une baisse des dépenses de soutes et des plans de réductions de coûts dans l'ensemble du groupe. De telles tendances continuent actuellement à prévaloir. Cependant, la durée et l'impact de la crise COVID-19 restent difficiles à prévoir. L'impact final dépendra du rythme auquel les économies reprendront au niveau mondial et des diverses mesures gouvernementales visant à soutenir cette reprise, ainsi que des stratégies adoptées par les compagnies maritimes en matière de déploiement des capacités. Les effets à plus long terme dépendront également du rythme de déploiement et de l'efficacité des vaccins contre le virus et / ou de la portée de nouvelles vagues (Cf. section 5.3 concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs au 31 décembre 2020 et l'absence de dépréciation du fait de la performance actuelle des activités du Groupe).

3.5 Prêt Garanti par l'Etat de 1,05 milliard d'EUR

Le 7 Mai 2020, CMA CGM a obtenu d'un certain nombre de banques partenaires un prêt (le « PGE ») de 1,05 milliard d'EUR garanti en partie (70%) par l'Etat français, pour des besoins généraux du Groupe en perspective des impacts de la pandémie de COVID-19 sur les activités du Groupe. Une partie de ces fonds a été utilisé pour recapitaliser CEVA à hauteur de 300 millions d'EUR. Cf. notes 6.6.3 et 8.4.

3.6 Agences de notation

En Octobre 2020, Moody's a changé la perspective de la note B2 de CMA CGM de négative à positive. Standard and Poors a également modifié la perspective de la note B+ de CMA CGM de négative à positive.

En Octobre 2020, Moody's a changé la note de CEVA Logistics de Caa1 à B3 avec une perspective stable. Standard and Poors a également modifié la perspective de la note B+ de CEVA Logistics de négative à positive, conformément au parent CMA CGM.

Cf. note 8.4 pour une nouvelle évolution positive de notation du Groupe.

3.7 Réorganisation du réseau commercial

Début juillet 2020, le Groupe a annoncé son intention de faire de CMA CGM le transporteur commercial exclusif du commerce transpacifique et l'unique transporteur maritime mondial du Groupe dès 2020. En capitalisant sur l'expertise, les connaissances et la présence mondiale de ses ressources, le Groupe souhaite servir ses clients plus efficacement et de permettre la fourniture de solutions complètes et sur mesure sur le marché transpacifique.

Par conséquent, APL n'offre plus de services commerciaux sur le commerce transpacifique et est principalement dédié à la fourniture des services sous pavillon américain en tant que partenaire de longue date pour le gouvernement des États-Unis et de solidifier et d'améliorer la spécialisation du Groupe dans cette offre commerciale clé. APL continue également d'exploiter des services intra-Asie de transport maritime à courte distance pour le Groupe sous la marque CNC.

Au moment de l'acquisition de Nol en 2016, la marque APL avait été identifiée pour 203 millions de dollars US comme un actif incorporel dont la durée de vie utile était indéterminée. En raison des changements stratégiques susmentionnés, il est devenu un actif incorporel amortissable depuis le 1er juillet 2020, avec une charge d'amortissement non significative enregistrée au cours de la période.

3.8 Cyber-attaque

Le 28 septembre 2020, CMA CGM a annoncé qu'elle avait subi une cyberattaque avec demande de rançon (de type ransomware). L'intrusion a eu une incidence sur certains systèmes informatiques de nos filiales maritimes. Après la découverte de l'intrusion, la direction a immédiatement décidé de suspendre temporairement l'accès au système informatique de base, y compris l'outil opérationnel LARA et la plateforme de commerce électronique, afin d'éviter la propagation du malware. La direction a également rapidement alerté l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et engagé des experts indépendants en cybersécurité qui, avec l'ANSSI et l'équipe de cybersécurité du Groupe, ont commencé à enquêter, analyser les causes de la cyberattaque et à reconstruire lorsque nécessaire notre infrastructure informatique.

La perte de volumes a été atténuée dans une certaine mesure par la période de survenance de l'attaque, la fête nationale de la « Golden week » en Chine réduisant habituellement les volumes du fait des fermetures d'usines, ainsi que par la réponse rapide mise en place.

Toutes les opérations et tous les logiciels importants ont été remis en service progressivement au cours du mois d'octobre sans préjudice significatif pour le Groupe.

L'impact résultant de cet incident peut être estimé à moins de USD 50 millions. L'assurance cyber-responsabilité du Groupe peut couvrir une partie de la perte financière, mais il est actuellement trop tôt pour prédire l'ampleur et le calendrier de tout indemnité d'assurance cyber-responsabilité.

3.9 Obligations remboursables en actions de Bpifrance

Comme prévu contractuellement, les obligations souscrites en juin 2013 par Bpifrance ont été remboursées en actions au 31 décembre 2020. Bpifrance possède désormais 6% des actions ordinaires de CMA CGM.

Note 4 - Résultats de l'exercice

Principes de comptabilisation des produits des activités ordinaires et dépenses attachées

Conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », le Groupe comptabilise les produits en respectant les cinq étapes suivantes : (i) identification du contrat avec un client, (ii) identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat, (iii) détermination du prix de la transaction, (iv) affectation du prix de la transaction aux obligations de performance et (v) comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

Les produits des activités ordinaires correspondent au paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie des services rendus. Ils figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupes.

Conformément à la norme IFRS 15, les dépenses sont reconnues au compte de résultat au moment où elles surviennent.

Dans certaines circonstances, le Groupe peut octroyer des rabais à certains clients y compris tardivement ; De telles contreparties variables font l'objet d'estimations et sont enregistrées en déduction du prix de la transaction.

Application d'IFRS 15 aux transactions spécifiques concernant OCEAN Alliance

En accord avec IFRS 15 BC58/59, aucun revenu n'est reconnu au titre des ventes d'espace d'OCEAN Alliance (les achats et les ventes d'espace sont présentés sur une base nette).

Transport maritime conteneurisé

Pour l'activité de transport maritime conteneurisé, une seule obligation de performance distincte a été identifiée par le Groupe entre les différentes composantes de la prestation, que ce soit pour la prestation de transport en conteneur elle-même, les frais de transports terrestres et les services annexes (THC, BAF...). En effet, ces composantes participent toutes à l'obligation de performance globale de la prestation de transport maritime et la transaction avec les clients est traitée comme une transaction globale.

Les revenus du fret sont reconnus selon un pourcentage d'avancement basé sur la proportion de temps de transport effectuée à la date de clôture pour chaque conteneur.

Les créances relatives au fret, correspondant à la quote-part du service transférée par le Groupe à son client, quote part déterminée selon les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires, sont présentées en actifs sur contrats.

À partir du 1er janvier 2020, la direction a modifié, pour l'activité de transport maritime, l'événement déclencheur pour comptabiliser les charges opérationnelles variables (charges opérationnelles au BL « Bill of Lading » ou « connaissance ») en compte de résultat. Auparavant, le Groupe avait retenu une approche « prorata temporis ». Désormais, le Groupe retient une approche à l'événement (cf. note 2.2.4).

Activités de logistique

CEVA tire ses revenus du transfert de services au fil du temps dans deux grandes lignes de produits, la logistique contractuelle et la gestion du fret (incluant le fret aérien, le fret maritime et d'autres services de gestion du fret («Autres FM»)).

Le sous-groupe CEVA comptabilise des revenus lorsque des obligations de performance sont remplies par le transfert de biens ou de services promis au client, qui est généralement dicté par le type de service que CEVA fournit en accord avec le client.

Services de logistique contractuelle

CEVA fournit une gamme de services logistiques tels que la distribution, le « pick and pack », les services de gestion des matériaux, les services d'assurance internationale, les services de gestion de projets internationaux et les services de facilitation des échanges. L'obligation de performance des revenus est satisfaite au fur et à mesure sur la base du service rendu mesuré soit par les coûts réels, soit par la production fournie selon les termes et conditions des contrats. Les coûts sont enregistrés ou estimés pour correspondre à la constatation des produits.

Gestion du fret aérien et maritime - transporteur indirect

En tant que transporteur indirect, CEVA gère les expéditions de ses clients, consolide les expéditions vers une destination particulière, détermine l'acheminement, sélectionne le transporteur direct et offre chaque lot consolidé en une seule expédition au transporteur direct pour le transport vers un point de distribution. CEVA délivre un connaissement aux clients comme contrat de transport. CEVA a toute latitude pour choisir les moyens, l'itinéraire et les procédures à suivre pour la manutention, le transport et la livraison du fret. CEVA est le point de contact direct pour l'exécution des services. La progression vers la satisfaction totale de chaque obligation de performance est mesurée sur la base de la progression de chaque envoi pendant sa durée de voyage, et donc respectée dans le temps. La part du temps de transport non encore réalisée à la date de clôture est reportée à la période suivante.

Autres FM - Services à valeur ajoutée

CEVA fournit des services à l'origine ou à destination pour dédouaner les expéditions en douanes, en aidant les clients à dédouaner les expéditions et en préparant la documentation requise, en calculant et en prévoyant le paiement des droits et autres taxes au nom des clients, ainsi qu'en organisant les inspections requises par les autorités ou fournissant des services supplémentaires tels que l'entreposage, le transport, le stockage et la gestion des documents. L'obligation de performance est satisfaite au moment où le service est achevé, car l'obligation de performance est remplie ou non.

Chiffre d'affaires des agents de fret (services de fret direct) inclus dans les lignes de métier de type aérien ou océan

En tant qu'agent de vente de fret autorisé par la plupart des compagnies aériennes et des lignes maritimes, CEVA organise également le transport des expéditions individuelles et reçoit une commission de la compagnie aérienne ou de la ligne maritime pour l'organisation des expéditions, ou gagne un revenu net pour l'excédent des montants facturés au client sur les montants versés au transporteur direct. Le contrat de transport est conclu entre le client et le transporteur direct ; le transporteur direct est le principal débiteur du point de vue du client. En agissant en cette qualité, CEVA ne consolide pas les expéditions et n'est pas responsable des expéditions une fois qu'elles ont été remises au transporteur, par conséquent, l'obligation de performance de CEVA est satisfaite au moment où une entente sur l'expédition entre le client et le transporteur est conclue. Les revenus correspondant aux revenus des agents sont comptabilisés soit en fret maritime soit en fret aérien.

Le groupe ne prévoit pas de contrats dont le délai entre le transfert des biens ou services promis au client et le paiement par le client dépasse un an. Par conséquent, le groupe n'ajuste aucun des prix de transaction à la valeur temps de l'argent.

Autres activités

Pour les revenus des autres activités, aucune obligation de performance distincte n'a été identifiée dans les contrats : les revenus sont reconnus lorsque les services ont été rendus ou les marchandises livrées.

4.1 Segments opérationnels

En application de la norme IFRS 8 « Segments opérationnels », l'information sectorielle reportée ci-dessous est basée sur le reporting interne utilisé par la Direction du Groupe pour affecter les ressources entre les segments et évaluer leur performance.

Depuis l'acquisition de CEVA, le Groupe est organisé autour de trois segments opérationnels : l'activité de transport de conteneurs, l'activité logistique, et les autres activités.

Concernant l'activité de transport de conteneurs, CMA CGM est organisée comme un opérateur maritime mondial qui gère sa flotte de navires et de conteneurs ainsi que sa clientèle sur une base globale.

La performance des segments est évaluée par la Direction sur la base des agrégats suivants :

- Chiffre d'affaires ;
- EBITDA avant plus / (moins) values de cessions d'immobilisations et de filiales ;
- EBIT (« Earnings Before Interests and Taxes »).

L'EBITDA correspond à la ligne « EBITDA AVANT PLUS / (MOINS) VALUES DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS ET DE FILIALES » présentée dans le compte de résultat consolidé.

L'EBIT et l'EBITDA avant plus / (moins) values de cessions d'immobilisations et de filiales, mesures quantitatives non-IFRS, sont utilisés comme outil de mesure de la capacité du Groupe à piloter sa performance opérationnelle. Le Groupe considère que la présentation de ces mesures non-IFRS constitue des agrégats pertinents dans les prises de décisions de la Direction. Ces agrégats n'étant pas définis par les normes IFRS, ils ne peuvent pas être considérés comme une alternative au résultat de l'exercice ou tout autre agrégat financier requis en IFRS. Cependant, en matière d'informations sectorielles, la Direction estime que l'EBIT et l'EBITDA sont des agrégats plus pertinents pour juger de la rentabilité des segments car le résultat financier et l'impôt ne leur sont pas affectés.

L'information sectorielle pour les segments sur lesquels le Groupe reporte est la suivante pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et 2019 :

	Chiffre d'affaires		EBITDA		EBIT	
	Exercice clos le 31 décembre					
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Transport maritime de conteneurs	24 006,2	22 762,6	5 231,6	2 886,9	3 103,9	877,9
Logistique	7 506,0	7 457,9	661,5	639,6	149,5	161,4
Autres activités	588,8	712,9	216,5	236,8	142,3	160,9
Total avant éléments non alloués	32 101,0	30 933,4	6 109,6	3 763,3	3 395,6	1 200,2
Eliminations inter segments	(655,9)	(679,1)	(0,9)	(4,1)	(3,2)	(63,5)
	31 445,1	30 254,2	6 108,7	3 759,2	3 392,4	1 136,7
Eléments non alloués	-	-	-	-	159,1	148,1
Total chiffres consolidés	31 445,1	30 254,2	6 108,7	3 759,2	3 551,5	1 284,8

Certains éléments inclus dans l'EBIT ne sont pas affectés aux segments opérationnels car ils sont considérés par la Direction comme n'affectant pas la performance opérationnelle du Groupe. Ils ne sont donc pas reportés sur la ligne « Total avant éléments non alloués ».

Le passage de l'EBIT au core EBIT peut être présenté comme ci-dessous :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Core EBIT	3 392,4	1 136,7
Gains / (Pertes) sur cessions d'immobilisations et de filiales	159,2	15,2
Autres éléments opérationnels	(86,7)	(68,6)
Gain / (Perte) sur écarts de change opérationnels	116,2	103,9
Dépréciations / éléments non récurrents enregistrés dans les entreprises associées et les coentreprises	(29,6)	97,5
EBIT	3 551,5	1 284,8

Contribution de CEVA et impacts IFRS 16 au compte de résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

	2020					
	Compte de résultat consolidé	Contribution de CEVA sans IFRS16	CEVA - Application IFRS16	CMA CGM - Application IFRS16	Eliminations	CMA CGM - Compte de résultat sans CEVA ni IFRS16
	A	B	C	D	E	F = A (-) B (-) C (-) D (-) E
CHIFFRE D'AFFAIRES	31 445,1	7 345,1	-	-	(131,3)	24 231,2
Charges opérationnelles	(25 336,3)	(7 157,0)	421,3	1 901,6	131,3	(20 633,6)
EBITDA AVANT PLUS / (MOINS) VALUES DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS ET DE FILIALES	6 108,7	188,1	421,3	1 901,6	-	3 597,6
Plus / (moins) values sur cessions d'immobilisations et de filiales	159,2	(0,7)	-	-	-	159,8
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(2 755,7)	(129,2)	(390,0)	(1 523,4)	-	(713,1)
Autres éléments opérationnels	(86,7)	4,5	-	-	-	(91,1)
Gains et pertes de change opérationnel	116,2	-	-	-	-	116,2
Primes d'investissement relatives aux financements des navires	38,4	-	-	-	-	38,4
EBIT AVANT QUOTE-PART DE RESULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIEES ET DES COENTREPRISES	3 580,2	62,8	31,3	378,2	-	3 107,9
Quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises	(28,7)	8,7	-	-	-	(37,4)
EBIT	3 551,5	71,5	31,3	378,2	-	3 070,5
CORE EBIT	3 392,4	69,2	31,3	378,2	-	2 913,7
Intérêts payés sur emprunts	(1 339,5)	(103,9)	(50,9)	(662,8)	-	(522,0)
Intérêts perçus sur trésorerie et équivalents de trésorerie	15,6	1,3	-	-	-	14,3
Autres produits et charges financiers	(348,7)	(69,4)	-	9,7	-	(289,0)
RESULTAT FINANCIER	(1 672,6)	(171,9)	(50,9)	(653,0)	-	(796,8)
RESULTAT AVANT IMPÔT	1 878,9	(100,4)	(19,6)	(274,8)	-	2 273,7
Impôt sur le résultat	(103,1)	13,9	-	-	-	(117,0)
RESULTAT DE L'EXERCICE DES ACTIVITES CONTINUEES	1 775,7	(86,6)	(19,6)	(274,8)	-	2 156,7
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 775,7	(86,6)	(19,6)	(274,8)	-	2 156,7
dont :	-	-	-	-	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	20,5	(1,3)	-	-	-	21,8
PART DU GROUPE	1 755,3	(85,3)	(19,6)	(274,8)	-	2 135,0

Les informations présentées ci-dessus incluent l'impact de l'allocation du prix d'achat réalisée suite à l'acquisition de CEVA et diffèrent des informations présentées en note 4.1 étant donné que le segment « Logistique » du Groupe inclut des activités de certaines filiales du Groupe qui ne sont pas détenues par CEVA Logistics.

4.2 Charges opérationnelles

4.2.1 Variations des charges opérationnelles

Les charges opérationnelles s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Soutes et consommables	(3 072,5)	(3 450,7)
Affrètement et achats d'espaces	(1 263,2)	(1 390,3)
Manutention	(6 330,9)	(6 385,5)
Transport terrestre et lignes courtes	(6 190,7)	(6 577,4)
Port et canal	(1 463,5)	(1 457,9)
Locations de conteneurs et autres dépenses logistiques	(1 162,2)	(1 427,2)
Charges de personnel	(4 133,1)	(4 063,1)
Frais généraux et administratifs	(1 299,0)	(1 361,0)
Dotations pour dépréciation des stocks et créances, net des reprises	(59,4)	(51,9)
Autres	(361,8)	(330,1)
Charges opérationnelles	(25 336,3)	(26 495,0)

La diminution des charges opérationnelles est principalement due à (i) l'efficacité opérationnelle, permettant d'adapter la capacité déployée aux volumes transportés au premier semestre et plus généralement de cibler les efforts sur la réduction des charges opérationnelles, (ii) la baisse des volumes transportés dans le contexte sanitaire actuel et (iii) la baisse des coûts de soutage malgré l'application de l'IMO 2020 et le passage à un carburant à faible teneur en soufre qui en résulte (voir la note 3.3).

4.2.2 Charges de personnel

Les charges de personnel se présentent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Traitements et salaires	(3 492,2)	(3 390,8)
Charges sociales	(498,0)	(487,0)
Charges liées aux avantages au personnel (cf. note 8.1)	(100,2)	(86,0)
Autres charges	(42,7)	(99,2)
Charges de personnel	(4 133,1)	(4 063,1)

L'effectif des sociétés contrôlées par le Groupe est de 90 792 au 31 décembre 2020 (87 932 au 31 décembre 2019). Le nombre total d'employés, incluant ceux employés dans certaines coentreprises ou à travers des agences de recrutement pour les navigants, est de 117 179 employés au 31 décembre 2020 (114 354 employés au 31 décembre 2019).

Le nombre d'employés équivalent temps plein des sociétés contrôlées s'élève à 86 170 pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 (86 700 au 31 décembre 2019).

4.3 Gains et pertes sur cessions d'immobilisations et de filiales

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les principes comptables relatifs aux opérations d'achat pour revente sont présentés en note 5.2.

Le résultat de cession d'immobilisations et de filiales s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Cessions de navires	1,0	5,6
Cessions de conteneurs	(2,2)	1,9
Cessions d'autres immobilisations	(9,3)	6,9
Cessions de filiales	169,8	0,8
Gains / (Pertes) sur cessions d'immobilisations et de filiales	159,2	15,2

Les cessions de filiales correspondent principalement à la cession du portefeuille de participations dans les terminaux à Terminal Link (cf. Note 3.2 et Note 5.5) pour 168,5 millions de Dollars US.

4.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres éléments opérationnels s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
(Dépréciation des actifs) / Reprises de dépréciation	(60,2)	(14,0)
Autres	(26,4)	(54,5)
Autres éléments opérationnels	(86,7)	(68,6)

En 2020 :

- La ligne « Dépréciation des actifs / reprises de dépréciation » correspond principalement à la dépréciation de navires mis au rebut, d'un terminal détenu par NOL ainsi que d'éléments individuellement non matériels relatifs aux droits d'utilisation de certains actifs ;
- La ligne "Autres" inclut divers éléments tels que des frais de transaction spécifiques ou d'autres éléments non récurrents individuellement non significatifs.

En 2019 :

- La ligne "Dépréciation des actifs" correspond principalement à la dépréciation d'investissements spécifiques dans nos terminaux ;
- La ligne "Autres" inclut (41,0) millions de Dollars US provenant de CEVA, principalement liés aux frais de conseil et à quelques frais d'intégration relatifs à l'acquisition de CEVA.

4.5 Primes d'investissement relatives aux financements des navires assortis d'un avantage fiscal

Se référer à la note 5.2 pour les contrats de location assortis d'un avantage fiscal.

4.6 Résultat financier

Les principes comptables relatifs à l'endettement financier ainsi qu'à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont présentés aux notes 6.4 et 6.6.

Dans son tableau des flux de trésorerie consolidé, le Groupe présente les charges d'intérêts comme des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Le résultat financier s'analyse de la façon suivante :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Charges d'intérêts sur emprunts	(1 339,5)	(1 396,3)
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	15,6	33,9
Coût des emprunts net du produit des intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1 323,9)	(1 362,3)
Variation de juste valeur et règlements sur instruments financiers dérivés	(56,8)	(4,4)
Gains / (Pertes) de change	(297,1)	21,5
Autres produits et charges financiers, nets	5,1	3,4
Autres éléments nets du résultat financier	(348,7)	20,5
Résultat financier	(1 672,6)	(1 341,9)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les « Charges d'intérêts sur emprunts » comprennent (62,3) millions de Dollars US d'amortissement des frais d'émission reconnus selon la méthode du taux d'intérêt effectif ((57,8) millions de Dollars US pour l'exercice clos le 31 décembre 2019).

Les « Variations de juste valeur et les règlements sur instruments financiers dérivés » reflètent certains règlements réalisés notamment sur des instruments portés par CEVA ainsi que la volatilité des taux de change et des taux d'intérêt au cours des exercices présentés.

Les « Gains / (Pertes) de change » sont principalement dus à la conversion des dettes financières et autres transactions financières libellées dans des devises autres que le Dollars US (principalement mais pas exclusivement des transactions en EUR). Parmi d'autres effets mineurs, les pertes de change au 31 décembre 2020 sont dues à l'appréciation de l'euro par rapport au Dollars US entre les dates de clôture respectives, résultant principalement des troisième et quatrième trimestres 2020.

Les « Autres produits et charges financiers, nets » comprennent les effets d'actualisation, les impacts IFRS 16 liés aux provisions pour coûts de démantèlement et remise en état de même que les potentielles modifications de location, les intérêts perçus sur les actifs financiers et les dividendes reçus des parties liées.

4.7 Impôt courant et impôts différés

4.7.1 Impôt courant

Selon IAS 12 « Impôts », l'impôt courant est le montant d'impôt sur le résultat à payer (ou à recouvrer) relatif au profit taxable (ou la perte) de l'exercice. Le profit taxable (ou perte) est le profit (ou la perte) de l'exercice, déterminé selon les règles établies par l'autorité fiscale, sur lequel l'impôt sur le résultat est à payer (ou à recouvrer).

Jugement comptable significatif

Le Groupe est soumis à l'impôt sur les sociétés dans de nombreuses juridictions. Lorsque les autorités fiscales locales l'autorisent, le Groupe a opté pour le régime d'imposition forfaitaire des bénéficiaires sur la base du tonnage. Le régime français de taxation au tonnage est, dans les faits, une manière de déterminer le résultat

imposable qui sera soumis à l'impôt sur les sociétés. C'est la raison pour laquelle, entre autres, le Groupe classe les incidences du régime de taxation au tonnage dans l'impôt courant.

Exercice clos le 31 décembre		
	2020	2019
Impôt courant	(159,5)	(162,3)
Impôt différé	56,4	0,9
Impôt sur le résultat	(103,1)	(161,5)

L'impôt différé comptabilisé au 31 décembre 2020 a augmenté par rapport à l'année précédente principalement en raison d'impacts exceptionnels de reprise d'impôts différés lié (i) à la restructuration interne du pôle intra-Europe Containerships et (ii) chez CEVA, principalement, à la hausse du taux d'impôt applicable au Royaume-Uni ainsi que la reconnaissance de pertes reportables en raison de perspectives de profit taxable futur dans certains pays.

La majeure partie des activités du Groupe est soumise à des régimes d'exonération des revenus (taxe au tonnage ou équivalent) en vigueur en France, à Singapour ainsi qu'aux Etats-Unis. A Singapour, aucune provision n'est comptabilisée au titre de la taxation des revenus éligibles de l'activité maritime ; les revenus sont exemptés de toute taxation sous couvert de la section 13A du « Singapore Income Tax Act » et du « Singapore's Maritime Sector Incentive Approved International Shipping Enterprise Scheme ». En France, les revenus provenant d'une activité maritime sont soumis à un système de taxe au tonnage dont le calcul est fondé sur le tonnage des navires éligibles. Les autres filiales et/ou branches du Groupe sont soumises aux règles d'imposition de leurs juridictions respectives.

Des intégrations fiscales existent dans certains pays où le Groupe est présent (principalement en France). Ils permettent aux entités d'un même Groupe de combiner leurs profits taxables et leurs pertes déductibles afin de calculer une charge globale d'impôt qui sera à payer par l'entité mère. En France, le gain d'intégration fiscale impacte à la baisse le poste de charge d'impôts courants à hauteur de 2,3 millions de Dollars US en 2020 (36,4 millions de Dollars US en 2019).

4.7.2 Impôts différés

D'après IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il est né de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et en fonction des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera utilisé ou le passif d'impôt différé sera réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur sera dégagé pour absorber ces différences temporelles.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de retournement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Les impôts différés sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont comptabilisés respectivement en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Concernant les contrats comptabilisés selon IFRS 16, il y a deux approches autorisées par la Norme :

- Approche 1 :
Comptabilisation initiale : la valeur de l'actif et la valeur du passif sont sensiblement les mêmes. Il n'y a donc pas de différence temporelle et donc pas d'impôt différé à constater.
Par la suite : les valeurs sont différentes. Un impôt différé doit donc être comptabilisé.
- Approche 2 :
Comptabilisation initiale : exonération de comptabilisation initiale prévue par IAS 12.15 & 24 concernant les impôts différés basée sur le fait que les actifs et les passifs sont quasi-équivalents à l'origine et que les actifs et les passifs seront amortis à la fin du contrat de location.

Le Groupe a décidé de suivre la deuxième approche.

Hypothèses et estimations comptables significatives

Des impôts différés actifs sont reconnus pour toutes les différences temporelles non utilisées dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera généré pour compenser les pertes. Des estimations de la Direction sont nécessaires pour déterminer le montant des impôts différés actifs qui pourront être reconnus sur la base de l'horizon et du montant probable des bénéfices imposables futurs.

Du fait du régime de taxe au tonnage applicable à l'activité principale du Groupe, qui réduit la charge d'impôt sur les résultats payables dans le futur, le montant des actifs d'impôts différés à comptabiliser est limité.

Le mécanisme de la taxe au tonnage implique d'estimer la part des résultats futurs qui sera traitée dans le cadre du régime de taxe au tonnage et la part résiduelle qui ne sera pas soumise à ce régime. Pour la comptabilisation des actifs d'impôts différés en France, la Direction a également basé ses évaluations sur :

- Le fait que le régime français de taxe au tonnage a été renouvelé en 2013 pour une période de 10 ans ;
- La meilleure estimation des résultats imposables futurs relatifs aux activités non soumises au régime de la taxe au tonnage.

Du fait du régime de taxe au tonnage applicable aux activités de transport du Groupe, les différences entre la valeur comptable et la valeur soumise à l'impôt des actifs et passifs sont généralement de nature permanente. Cela s'explique par le fait que le résultat taxable des activités éligibles à la taxe au tonnage est basé sur des éléments totalement décorrélés des valeurs comptables et des valeurs généralement retenues dans le régime de droit commun. En conséquence, les différences temporaires sont limitées à celles provenant d'autres activités qui sont assujetties au régime de droit commun.

Les impôts différés s'analysent comme suit :

Impôts différés actifs	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Crédit d'impôt sur investissements	0,2	0,2
Pertes reportables	88,6	80,8
Provision pour retraite	31,3	22,9
Autres différences temporelles	78,2	69,5
Total impôts différés actifs bruts	198,3	173,3
Total impôts différés actifs bruts	182,3	158,9

Impôts différés passifs	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Réévaluation et dépréciation d'immobilisations corporelles	3,2	19,5
Actifs incorporels identifiables dans le cadre de l'allocation de prix d'achat (*)	314,1	327,7
Bénéfices non distribués des filiales	54,6	51,2
Autres différences temporelles	36,2	36,7
Total impôts différés passifs bruts	408,2	435,2
Total impôts différés actifs bruts	392,2	420,8
Total actif / (passif) d'impôt différé	(209,9)	(261,8)

La ventilation entre les impôts différés actifs et les impôts différés passifs présentée dans le tableau ci-dessus est basée sur des montants bruts. Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'il existe un droit inconditionnel de compenser les impôts actifs et passifs et lorsqu'il s'agit de taxes au sein d'une même autorité fiscale. Les montants constatés au bilan correspondent aux impôts différés actifs et passifs nets.

Les pertes fiscales reportées correspondent principalement aux pertes générées par des activités soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Des impôts différés actifs sur ces pertes fiscales sont reconnus à hauteur des profits futurs taxables prévisionnels qui seront générés par ces activités et des impôts différés passifs correspondants.

En France, les pertes fiscales reportables, et dans une moindre mesure les autres différences temporelles taxables, dont la recouvrabilité est considérée comme non probable dans un avenir proche, ne sont pas comptabilisées au bilan et représentent 1 381,0 millions de Dollars US au 31 décembre 2020 (1 111,7 millions de Dollars US au 31 décembre 2019), soit des impôts différés actifs non reconnus de 413,1 millions de Dollars US au 31 décembre 2020 (329,6 millions de Dollars US au 31 décembre 2019). La plupart de ces pertes fiscales non utilisées peuvent être reportées indéfiniment.

En ce qui concerne CEVA, des pertes fiscales reportables de 1 137 millions de Dollars US susceptibles d'être imputées sur des profits futurs taxables n'ont pas été reconnues sous forme d'impôts différés actifs dans la mesure où les entités concernées ont reporté des pertes dans les 2 dernières années. 553 millions de Dollars US de pertes fiscales sont reportables indéfiniment, 28 millions de Dollars US expireront dans les 1 à 3 ans et 556 millions de Dollars US expireront dans les 4 à 20 ans.

Le niveau des impôts différés passifs reconnus au titre des bénéfices non distribués des filiales a augmenté de 9,0 millions de Dollars US en 2020 (14,8 millions en 2019). A la différence du reste du Groupe, CEVA n'a pas reconnu d'impôts différés passifs sur des différences temporaires liées aux bénéfices non distribués des filiales pour un montant de 142 millions de Dollars US. Cela s'explique par le fait que CEVA est en position de contrôler le calendrier de retournement de ces différences temporelles et il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche. En outre, CEVA a reconnu un impôt différé passif lié à des participations dans des entreprises associées et coentreprises pour un montant de 15,0 millions de Dollars US.

Les effets d'impôt relatif aux autres éléments du résultat global sont présentés dans l'état du résultat global consolidé :

	Au 31 décembre 2020
Impôt différé net au début de l'exercice	(261,8)
Variations par le compte de résultat	56,4
Variations par les autres éléments du résultat global	1,1
Différences de conversion	(2,9)
Autres	(2,6)
Impôt différé net à la fin de l'exercice	(209,9)

4.7.3 Preuve d'impôt

En France, depuis le 1er janvier 2020, le taux d'impôt applicable est de 31% (32,02% avec la contribution sociale additionnelle de 3,3%) pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 250 millions d'euros.

Par conséquent, la preuve d'impôt groupe a été présentée au taux 32,02% pour l'exercice 2020.

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Résultat avant impôt et quote-part de profit (ou perte) des entreprises associés et coentreprises	1 907,5	(200,2)
Impôt sur le résultat théorique (taux d'impôt : 32,02% en 2020 et 34,43% en 2019)	(610,8)	68,9
Charge d'impôts	(103,1)	(161,5)
Différences entre l'impôt théorique et l'impôt effectif	507,7	(230,4)
Impact du régime de taxe au tonnage	785,9	37,7
Utilisation de pertes fiscales non précédemment reconnues	37,4	14,3
Effet des taux d'impôt différents à l'étranger	52,7	(13,9)
Déficits fiscaux non reconnus dans certaines sociétés non soumises à la taxe au tonnage	(94,7)	(95,7)
Variation des impôts différés sans impact sur l'impôt courant	(8,6)	4,8
Autres différences permanentes	(265,0)	(177,6)
Total des différences	507,7	(230,4)

Les autres différences permanentes sont essentiellement liées à des impacts de devise, avec les évolutions significatives du cours de l'euro contre le dollar US en 2019 et 2020, la maison mère étant l'une des principales contributrices. Cette dernière a une devise fonctionnelle US Dollar alors que la devise statutaire des comptes individuels en France est l'euro.

Note 5 - Capitaux engagés et besoin en fonds de roulement

5.1 Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

5.1.1 Ecart d'acquisition

Ecart d'acquisition et regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition prescrite par IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». Conformément à cette norme, tous les coûts liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés en charges opérationnelles.

Le prix payé pour l'acquisition d'une filiale correspond à la juste valeur des actifs acquis, des passifs assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe à la date de la transaction. Le prix payé inclut la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de complément de prix. Les paiements éventuels classés en dette à ce titre sont ensuite réévalués en compte de résultat.

Les actifs identifiables acquis et les passifs assumés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Détermination de l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé par différence entre :

- La somme (i) de la contrepartie transférée, (ii) du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans la société acquise et (iii) de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue dans l'entreprise acquise ; et
- La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

Si la somme ci-dessus représente moins que la juste valeur des actifs nets de l'entreprise acquise dans le cas d'une acquisition à des conditions avantageuses, l'écart est comptabilisé en tant que produit dans le compte de résultat.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la portion du résultat et de l'actif net (du Groupe ou de l'une de ses filiales) attribuable aux intérêts détenus par des tierces parties.

Les ajustements sont reconnus comme étant des révisions de l'écart d'acquisition, à condition qu'ils résultent d'informations nouvelles obtenues sur des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition intervenues dans les douze mois suivant la date d'acquisition.

Présentation et évaluation ultérieure de l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition issu de l'acquisition de filiales est présenté isolément au bilan. L'écart d'acquisition d'une entreprise associée ou une coentreprise est compris dans la quote-part du Groupe dans les participations dans les entreprises associées ou les coentreprises.

Lors de la cession d'une filiale, d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, la valeur de l'écart d'acquisition attribuable à l'entité est prise en compte pour la détermination de la plus ou moins-value de cession.

Dépréciation pour perte de valeur des écarts d'acquisition

Cf. note 5.3.

La valeur comptable des écarts d'acquisition a été affectée aux segments opérationnels et aux unités génératrices de trésorerie suivantes, approche basée sur le pilotage interne par la Direction :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Début de l'exercice	2 851,8	1 166,1
Écarts d'acquisition provenant des acquisitions de l'exercice (cf. note 3.1)	20,9	1 688,5
Autres variations	2,4	2,0
Différences de conversion	(2,4)	(4,8)
À la fin de l'exercice	2 872,8	2 851,8
<i>dont :</i>		
<i>Alloué au segment transport maritime de conteneurs</i>	<i>1 143,0</i>	<i>1 143,1</i>
<i>Alloué au segment logistique</i>	<i>1 717,3</i>	<i>1 696,4</i>
<i>Alloué au segment autres activités</i>	<i>12,5</i>	<i>12,4</i>

En 2020 :

La ligne « Écarts d'acquisition provenant des acquisitions de l'exercice » correspond principalement au goodwill reconnu dans le cadre de l'allocation provisoire du prix d'achat réalisée sur l'acquisition d'AMI, filiale de CEVA depuis juillet 2020. AMI Worldwide Ltd propose des solutions logistiques de bout en bout dans le transit de fret, avec une présence dans douze pays principalement à l'Est et Afrique australe et compte plus de soixante-quinze bureaux dans le monde.

En 2019 :

- La ligne « Écarts d'acquisition provenant des acquisitions de l'exercice (cf. note 3.1) » correspond à l'écart d'acquisition reconnu à la suite de l'allocation du prix d'achat réalisé lors de l'acquisition de CEVA (cf. note 3.1) ;
- La ligne « Autres variations » correspond principalement à la mise à jour de l'allocation du prix d'achat relatif à l'acquisition de Containerships.

5.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement :

- Aux marques et aux portefeuilles clients, évalués en utilisant l'approche fondée sur les résultats qui consiste à la valorisation (i) de l'économie de redevances qui seraient payées si la marque devait être louée et (ii) de la méthode dite de « surprofits » appliquée à l'évaluation des contrats avec les clients ainsi qu'aux droits de concessions portuaires. La durée d'utilisation des portefeuilles clients dépend du taux d'attrition appliqué ;
- A des logiciels acquis ou créés inscrits à leur coût d'acquisition initial et aux coûts de développement, diminués du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les développements internes de logiciels sont capitalisés en accord avec les critères d'IAS 38 « Immobilisations incorporelles » ;
- Aux droits sur les concessions portuaires pour lesquels la durée d'utilisation repose sur la maturité du contrat de concession en prenant en compte des hypothèses raisonnables de renouvellement.

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges, au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les logiciels informatiques acquis ou créés sont amortis en linéaire sur une durée de cinq à dix ans en fonction de leur durée prévisionnelle d'utilisation.

Les autres immobilisations incorporelles, constituées des logiciels et des coûts de développement de projets informatiques, s'analysent comme suit :

	Logiciels		Marque & Portefeuille clients	Droits de concession portuaires	Autres	Total
	En service	En cours				
Valeur brute des autres immobilisations incorporelles						
Au 31 décembre 2018	566,0	283,4	823,6	115,0	25,1	1 813,0
Acquisitions	18,7	65,2	-	-	0,4	84,2
Acquisition de filiales	53,9	12,8	1 318,2	-	1,1	1 386,1
Cessions	(10,0)	(1,5)	-	-	(0,4)	(11,8)
Reclassement en actifs destinés la vente (voir note 5.5)	-	-	-	-	(14,1)	(14,1)
Reclassements	39,8	(29,4)	-	-	(2,6)	7,8
Différences de conversion	(1,5)	(0,3)	(4,2)	-	0,2	(5,7)
Au 31 décembre 2019	666,9	330,2	2 137,7	115,0	9,9	3 259,6
Acquisitions	13,2	49,4	0,5	-	0,0	63,1
Cessions	(88,3)	(4,2)	(0,7)	-	(0,0)	(93,3)
Reclassements	269,0	(269,6)	-	-	0,8	0,2
Différences de conversion	17,1	2,5	(3,9)	-	(1,5)	14,1
Au 31 décembre 2020	877,9	108,2	2 133,6	115,0	9,1	3 243,8
Amortissements et pertes de valeur						
Au 31 décembre 2018	(426,7)	-	(81,2)	(35,6)	(5,4)	(549,0)
Dotations aux amortissements	(60,8)	-	(82,7)	(4,2)	(3,3)	(151,1)
Acquisition de filiales	(0,0)	-	(0,6)	-	-	(0,6)
Cessions	8,9	-	-	-	-	8,9
Reclassement en actifs destinés la vente (voir note 5.5)	-	-	-	-	4,8	4,8
Reclassements	(5,7)	-	-	-	(0,5)	(6,2)
Différences de conversion	(0,5)	-	0,1	-	(0,1)	(0,5)
Au 31 décembre 2019	(484,8)	-	(164,4)	(39,8)	(4,6)	(693,7)
Dotations aux amortissements	(70,0)	-	(88,6)	(4,2)	(1,5)	(164,4)
Cessions	77,2	-	0,7	-	-	77,9
Perte de valeur	-	-	-	(30,9)	-	(30,9)
Reclassements	4,3	-	-	-	-	4,3
Différences de conversion	(9,3)	-	(1,5)	-	0,8	(10,1)
Au 31 décembre 2020	(482,6)	-	(253,9)	(74,9)	(5,4)	(816,8)
Valeur nette comptable des autres immobilisations incorporelles						
	Logiciels		Marque & Portefeuille clients	Droits de concession portuaires	Autres	Total
	En service	En cours				
Au 31 décembre 2020	395,3	108,2	1 879,6	40,1	3,8	2 427,0
Au 31 décembre 2019	182,1	330,2	1 973,2	75,2	5,3	2 566,0
Au 31 décembre 2018	139,3	283,4	742,3	79,4	19,7	1 264,1

La valeur nette comptable des autres actifs incorporels comprend principalement (i) les marques et portefeuilles clients liés aux allocations des prix d'achat pour 1 879,6 millions de Dollars US (1 973,2 millions de Dollars US au 31 décembre 2019), (ii) 40,1 millions de Dollars US de droits de concession portuaires (75,2 millions de Dollars US au 31 décembre 2019) et (iii) des logiciels en service ou en cours pour un montant de 503,5 millions de Dollars US (512,3 millions de Dollars US au 31 décembre 2019).

Des systèmes d'information de haute performance sont indispensables dans notre secteur du transport maritime, ce qui nécessite le développement de logiciels internes et externes importants. Les coûts des logiciels capitalisés correspondent principalement aux frais de développement interne (i) des systèmes des agences maritimes implantés dans le réseau mondial d'agences du Groupe et dans les Centres de Services Partagés, qui traitent les commandes, les factures et les documents de transport, (ii) du système opérationnel, dont le support logistique et le système de localisation des conteneurs, et (iii) le système comptable et financier (« ERP ») mis en place dans toutes les entités maritimes du Groupe.

Sur la base d'un partenariat stratégique avec SAP, le Groupe a décidé ces dernières années d'investir dans un nouveau système d'information innovant. Il permettra au Groupe de disposer d'un système d'information spécialement conçu pour le transport de conteneurs, et vise à améliorer l'efficacité et la flexibilité dans un secteur en évolution constante. L'implémentation de ce nouveau système s'est faite en 2019 et 2020 avec le

déploiement de la plupart des modules au sein du Groupe résultant en la mise en service en 2020 pour 229,8 millions de Dollars US.

Le montant des logiciels en cours au 31 décembre 2020 et 2019 est principalement lié à la partie de ce projet non encore déployée. Les coûts capitalisés au cours de l'exercice 2020 concernant le futur système s'élèvent à 17,6 millions de Dollars US (43,2 millions de Dollars US en 2019).

L'amortissement de l'ERP actuellement utilisé par le Groupe a été accéléré conformément à sa durée d'utilité résiduelle révisée.

5.2 Immobilisations corporelles

Date de comptabilisation des immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont comptabilisées en tant qu'actifs s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Droit d'utilisation sous IFRS 16

IFRS 16 requiert de reconnaître un droit d'utilisation (et une dette de loyers) représentant son obligation d'effectuer des paiements de loyers pour des contrats de location. A la date de commencement du contrat, le droit d'utilisation doit être évalué au coût incluant (i) la dette de loyers initiale, (ii) les prépaiements, (iii) les coûts directs initiaux et (iv) les coûts de démantèlement et de remise en état.

L'amortissement du droit d'utilisation s'effectue linéairement. La période d'amortissement du droit d'utilisation se termine à la première des deux dates suivantes : la fin de la durée d'utilité de l'actif droit d'utilisation ou la fin de la durée de location. Par ailleurs, si la propriété de l'actif sous-jacent est transférée au preneur ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat, la période d'amortissement dure jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, en tenant compte de la valeur résiduelle correspondante.

Lorsque les contrats contiennent à la fois une composante « location » et une composante « services », la Société sépare les deux composantes en se basant sur leurs prix respectifs. Cette distinction concerne principalement les contrats d'affrètement de navires et consiste à exclure les coûts de fonctionnement (« running costs ») du montant du loyer et ainsi à déterminer l'équivalent de la composante « loyer » d'un contrat de location coque nue.

Position de l'IFRIC relative à la durée du bail et à la durée d'usage des aménagements locatifs

Pour déterminer si un locataire est raisonnablement certain de prolonger (ou de ne pas résilier) un bail, IFRS 16 exige d'une entité qu'elle tienne compte de tous les faits et circonstances pertinents qui créent une incitation économique pour le locataire. Cela comprend les améliorations locatives réalisées ou à réaliser au cours de la durée du contrat qui devraient consister en des avantages économiques importants pour le locataire lorsqu'une option de prolongation ou de résiliation du bail devient exerçable.

De plus, comme mentionné ci-dessus, une entité tient compte de l'aspect économique plus général du contrat lorsqu'elle détermine la période exécutoire d'un bail. Cela comprend, par exemple, les coûts d'abandon ou de démantèlement des améliorations locatives non amovibles. Si une entité prévoit utiliser des améliorations locatives non amovibles au-delà de la date à laquelle le contrat peut être résilié, l'existence de ces améliorations locatives indique que l'entité pourrait encourir une pénalité plus qu'insignifiante si elle met fin au bail. Par conséquent, en appliquant IFRS 16, une entité examine si le contrat est exécutoire pour au moins la période d'utilité prévue des améliorations locatives.

Transactions de cession-bail

Afin de déterminer le traitement comptable applicable à une opération de cession-bail, le Groupe détermine si la cession du bien par le vendeur-preneur constitue une vente selon IFRS 15 ou non.

- Si la cession du bien par le groupe constitue une vente selon IFRS 15, le Groupe doit évaluer l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail en proportion de la valeur comptable antérieure de l'actif correspondant au droit d'utilisation conservé. Le Groupe ne comptabilise alors que le profit ou la perte réalisé correspondant aux droits cédés au vendeur-preneur. Le contrat de location est comptabilisé conformément à IFRS 16.
- Si la cession du bien par le groupe ne constitue pas une vente selon IFRS 15, le Groupe continue de comptabiliser l'actif cédé et comptabilise un passif financier égal au produit de la cession en appliquant IFRS 9.

Coût d'entrée des immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique ou à leur coût de production, diminué des amortissements ou des dépréciations pour perte de valeur. Les coûts d'acquisition ou de production comprennent les coûts directement attribuables au transfert de l'actif sur son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son utilisation de la manière prévue par la Direction du Groupe. Lorsque cela est nécessaire, les coûts opérationnels encourus préalablement à l'exploitation sont comptabilisés en charges.

Les coûts d'emprunt encourus au titre de la construction d'actifs éligibles sont inscrits à l'actif au cours de la période nécessaire permettant de les amener en état de fonctionnement pour l'utilisation prévue. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Lors de la comptabilisation initiale, le coût des immobilisations corporelles acquises est alloué à chaque composant de l'actif amorti séparément.

Les coûts d'entretien sont comptabilisés en charges sur l'exercice, à l'exception de ceux encourus dans le cadre des arrêts techniques obligatoires requis pour le maintien des certificats de navigation d'un navire qui constituent un composant identifiable au moment de l'acquisition d'un navire et qui sont alors capitalisés lors du prochain arrêt technique. Ces composants sont amortis sur la période la plus courte entre la durée de vie résiduelle de l'actif et la date du prochain arrêt technique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire afin de ramener le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle (valeur à la casse pour les navires et prix de vente estimé pour les conteneurs) sur sa durée d'utilité estimée comme suit :

Actifs	Durées d'utilité en années
Constructions (selon les composants identifiés)	15 à 40
Navires neufs	25
Arrêts techniques (composants des navires)	1 à 7
Navires d'occasion (porte-conteneurs et roll-on roll-off) ; en fonction de la durée de vie résiduelle	6 à 22
Barges neuves / Barges d'occasion	40 / 20
Conteneurs neufs "Dry"	13
Conteneurs neufs "Reefers"	12
Conteneurs d'occasion ; en fonction de la durée de vie résiduelle	3 à 5
Agencements et installations	10
Autres immobilisations telles que les équipements de manutention, de chargement et de déchargement	3 à 20

Concernant les scrubbers, une durée d'utilité spécifique de 7 ans a été retenue.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur résiduelle des navires est fonction des prix moyens observés sur le marché de l'acier. La valeur résiduelle des conteneurs est basée sur l'expérience du Groupe dans la revente de conteneurs d'occasion.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (cf. Note 5.3).

Estimations comptables significatives

L'amortissement des navires représente une charge significative pour le Groupe. Les navires sont amortis sur leur durée d'utilité estimée jusqu'à leur valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues régulièrement en fonction de l'information disponible notamment sur l'âge des navires en service sur le marché et l'âge moyen des navires mis au rebut. Cette évaluation prend également en considération les nouvelles technologies, le potentiel de service et la structure du navire. Cette approche exclut dans la mesure du possible les variations à court terme du marché. Les changements d'estimations relatives à la durée d'utilité et aux valeurs résiduelles pourraient impacter de manière significative les charges d'amortissement et de dépréciation.

Estimations et jugements comptables significatifs : Analyse du caractère raisonnablement certain des options des contrats de location (achat, prolongation, résiliation anticipée...) et analyse d'autres éléments pouvant avoir une incidence sur la durée de location

Lors de l'évaluation des conditions de location, la Direction a analysé les options d'achat existantes, les conditions de restitution et de renouvellement, et les options de résiliation, en tenant compte des facteurs économiques et de tout autre facteur pertinent afin de déterminer si ces options sont raisonnablement certaines d'être exercées ou non.

Cette analyse est effectuée régulièrement afin de déterminer de potentiels changement d'intention. Ces changements peuvent modifier la durée des contrats ou le statut des options et ainsi mener à la modification du montant de dette de loyers et du droit d'utilisation.

La durée d'un contrat de location tient compte de la période de restitution des navires et des conteneurs qui font partie de la période exécutoire de location, basée sur des statistiques historiques et sur les dispositions contractuelles.

5.2.1 Variation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Navires net		
En propriété	8 152,5	7 071,6
En construction	563,2	439,8
Droit d'utilisation	4 841,8	5 294,3
	13 557,4	12 805,6
Conteneurs		
En propriété	398,2	350,9
En construction	3,8	-
Droit d'utilisation	2 416,1	2 400,9
	2 818,2	2 751,9
Terrains et constructions		
En propriété	536,2	391,0
En construction	7,8	103,1
Droit d'utilisation	1 308,3	1 330,0
	1 852,2	1 824,1
Autres immobilisations corporelles		
En propriété	263,0	264,4
En construction	26,3	21,0
Droit d'utilisation	90,1	98,8
	379,4	384,2
Total		
En propriété	9 349,8	8 077,8
En construction	601,1	564,0
Droit d'utilisation	8 656,2	9 124,0
Immobilisations corporelles	18 607,2	17 765,8

Au 31 décembre 2020, les actifs de type droits d'utilisation inclus dans le tableau ci-dessus représentent une valeur nette comptable de 8 656,2 millions de Dollars US (9 124,0 millions de Dollars US au 31 décembre 2019).

La variation des immobilisations corporelles pour les exercices 2020 et 2019 s'analyse comme suit :

	Navires			Conteneurs	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Total
	En propriété	Droit d'utilisation	En construction				
Au 1er janvier 2019	10 095,3	1 305,8	256,1	870,3	644,1	747,3	13 918,9
IFRS16 Première application	(1 010,1)	5 180,0	-	2 437,7	152,1	221,2	6 980,9
Acquisitions	268,4	567,9	329,7	543,6	435,1	135,1	2 279,8
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	1 268,3	103,1	1 371,3
Cessions	(64,0)	(8,3)	-	(179,2)	(52,0)	(29,7)	(333,4)
Reclassements en actif détenu en vue de la vente	-	-	-	-	-	(464,1)	(464,1)
Reclassements	-	-	-	(0,8)	1,9	(10,3)	(9,2)
Navires mis en service	188,6	(42,9)	(145,6)	-	-	-	(0,0)
Différences de conversion	(3,6)	(0,7)	(0,5)	(0,6)	(16,7)	(6,0)	(28,1)
Au 31 décembre 2019	9 474,6	7 001,7	439,8	3 670,9	2 432,8	696,5	23 716,2
Acquisitions	171,2	1 025,1	995,9	770,3	396,2	126,5	3 485,2
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	21,5	2,4	23,9
Cessions	(88,9)	(82,5)	-	(247,5)	(137,2)	(70,3)	(626,4)
Reclassements	-	-	13,6	2,8	5,7	(12,6)	9,5
Navires mis en service	886,1	-	(886,1)	-	-	-	(0,0)
Refinancements et exercices d'options d'achats	963,5	(963,5)	-	-	-	-	-
Différences de conversion	11,5	3,6	(0,0)	0,4	106,2	29,9	151,4
Au 31 décembre 2020	11 417,9	6 984,4	563,2	4 196,8	2 825,2	772,4	26 759,9

Au 31 décembre 2020, le Groupe détient 128 navires en propriété et 174 en location entrant dans le champ d'application IFRS 16 ou au travers d'arrangements similaires (112 navires en propriété et 188 en location entrant dans le champ d'application IFRS 16 ou au travers d'arrangements similaires au 31 décembre 2019).

Au cours de l'année 2020 :

- « Acquisitions » de navires en propriété inclut la livraison de scrubbers pour 11 navires ainsi que les coûts capitalisés des arrêts techniques obligatoires ;
- « Acquisitions » de droits d'utilisation de navires comprend :
 - 19 nouvelles locations pour un montant de 566 millions de Dollars US,
 - 72 extensions de location pour un montant de 434 millions de Dollars US,
 - Arrêts techniques obligatoires pour les navires IFRS16 pour un montant de 25 millions de Dollars US.
- « Acquisitions » de navires en construction comprend les acomptes payés à la livraison de 4 navires de 23 000 EVP, 2 navires de 2 200 EVP et des acomptes versés liés aux scrubbers ;
- « Acquisitions » de conteneurs comprend l'exercice d'options d'achat, de nouvelles locations ainsi que des modifications de certaines locations ;
- « Acquisitions » de terrains et constructions correspond aux locations conclues par CEVA pour un montant de 307,6 millions de Dollars US ;
- « Navires mis en service » comprend la mise en service des 4 navires de 23 000 EVP, 2 navires de 2 200 EVP, 12 scrubbers ainsi que l'exercice d'option d'achat de 14 navires anciennement loués.

Les variations survenues au cours de l'année 2019 sont détaillées dans les comptes annuels 2019.

Les coûts d'emprunt capitalisés au cours de l'exercice 2020 se sont élevés à 10,1 millions de Dollars US (13,0 millions de Dollars US au cours de l'exercice 2019).

Acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et réconciliation avec le tableau des flux de trésorerie consolidés

Les acquisitions d'immobilisations corporelles s'élèvent à 3 548,2 millions de Dollars US durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 (2 363,5 millions de Dollars US durant l'exercice clos le 31 décembre 2019).

La réconciliation de ces acquisitions avec le montant des dépenses d'investissements (« CAPEX ») présenté dans le tableau de flux de trésorerie (sous le libellé « Acquisition d'immobilisations corporelles ») est présentée ci-dessous :

		Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
Acquisitions d'actifs présentées dans les tableaux ci-dessus	a	3 548,2	2 363,5
(+) Acquisition d'actifs détenus en vue de la vente	b	2,6	-
(-) CAPEX sans décaissement de trésorerie / financés (i)	c	(758,7)	(391,2)
(-) IFRS16 Augmentation des droits d'utilisation	d	(2 057,9)	(1 365,6)
CAPEX décaissé provenant des acquisitions d'immobilisations incorporelles	e	(69,6)	(83,8)
CAPEX décaissé provenant des acquisitions d'immobilisations corporelles	f = a (+) b (-) c (-) d (-) e	(664,7)	(522,9)
CAPEX décaissé provenant de regroupement d'entreprises	g	(81,8)	(827,9)
Total CAPEX provenant du tableau de flux de trésorerie consolidé	e (+) f (+) g	(816,1)	(1 434,6)

- (i) *Les actifs du Groupe comprennent les actifs dont le prix d'achat est directement payé par la banque qui porte le financement du chantier, que les actifs soient financés par location financière ou par dette hypothécaire (aucun flux de trésorerie lors de l'acquisition de l'actif n'est donc constaté par le Groupe).*

La variation des amortissements, pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et 2019 s'analyse comme suit :

	Navires			Conteneurs	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Total
	En propriété	Droit d'utilisation	En construction				
Au 1er janvier 2019	(2 467,1)	(367,9)	-	(384,6)	(196,1)	(261,8)	(3 677,5)
IFRS16 Première application	405,5	(404,4)	-	-	0,1	(0,8)	0,5
Dotation aux amortissements	(374,9)	(951,1)	-	(643,4)	(461,2)	(141,0)	(2 571,6)
Cessions	34,9	8,2	-	108,8	48,2	22,2	222,2
Perte de valeur	5,3	-	-	-	(0,0)	-	5,3
Refinancements et exercices d'options d'achats	-	7,9	-	-	-	-	7,9
Reclassements en actif détenu en vue de la vente	-	-	-	-	-	57,3	57,3
Reclassements	(7,9)	-	-	0,2	(2,0)	8,7	(0,9)
Différences de conversion	1,1	(0,0)	-	0,0	2,2	3,1	6,4
Au 31 décembre 2019	(2 403,0)	(1 707,4)	-	(919,0)	(608,7)	(312,3)	(5 950,5)
Dotation aux amortissements	(439,6)	(971,5)	-	(605,8)	(465,1)	(109,4)	(2 591,3)
Cessions	65,3	82,6	-	145,6	140,1	63,5	497,0
Perte de valeur	(10,2)	(1,4)	-	-	(3,3)	(8,6)	(23,5)
Reclassements	(470,9)	457,4	-	-	1,3	(6,5)	(18,7)
Différences de conversion	(7,0)	(2,3)	-	0,5	(37,4)	(19,7)	(65,8)
Au 31 décembre 2020	(3 265,4)	(2 142,6)	-	(1 378,6)	(972,9)	(393,0)	(8 152,6)

En prenant en compte les actifs incorporels, le total des amortissements de l'exercice 2020 est de 2 755,7 millions de Dollars US (2 717,9 millions de Dollars US au 31 décembre 2019).

La valeur nette des immobilisations corporelles à l'ouverture et à la clôture des exercices 2020 et 2019 se présente comme suit :

	Navires			Conteneurs	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Total
	En propriété	Droit d'utilisation	En construction				
Au 31 décembre 2020	8 152,5	4 841,8	563,2	2 818,2	1 852,2	379,4	18 607,3
Au 31 décembre 2019	7 071,6	5 294,3	439,8	2 751,9	1 824,1	384,2	17 765,8
Au 31 décembre 2018	7 628,2	937,9	256,1	485,6	448,0	485,5	10 241,3

Au 31 décembre 2020, la valeur comptable des immobilisations corporelles données en garantie (principalement en garantie de dettes financières) s'élève à 15 480,0 millions de Dollars US (15 992,8 millions de Dollars US au 31 décembre 2019).

5.2.2 Développement de la flotte du Groupe

Les acomptes versés aux chantiers relatifs aux navires en propriété et en construction sont présentés dans le bilan consolidé au sein du poste « Navires » pour un montant de 563,2 millions de Dollars US au 31 décembre 2020 (439,8 millions de Dollars US au 31 décembre 2019).

Pour ce qui concerne les engagements liés au carnet de commande, se référer à la note 8.3.1.

5.3 Dépréciation d'actifs non financiers

Conformément à IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe examine annuellement les valeurs comptables des immobilisations corporelles (cf. note 5.2) et incorporelles (cf. note 5.1) afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que la valeur de ces actifs est susceptible d'être remise en cause. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer une éventuelle perte de valeur. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation des éventuelles pertes de valeur sur les écarts d'acquisition ou autres actifs ne générant pas de flux de trésorerie indépendants, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Les tests de dépréciation des actifs à durée de vie indéfinie et des écarts d'acquisition sont faits chaque année au niveau des UGT, ou plus fréquemment lorsqu'il existe des indices de perte de valeur.

Les droits d'utilisation selon IFRS 16 sont considérés comme des actifs non financiers. Ils entrent donc dans le champ d'application d'IAS 36.

Les droits d'utilisation sont testés annuellement ou lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au niveau des UGT du Groupe.

Le test de dépréciation est effectué selon les hypothèses suivantes :

- Les actifs liés aux droits d'utilisation sont inclus dans la valeur comptable de l'UGT correspondante (OU dans la base d'actifs) ;
- La valeur comptable des dettes de loyer est déduite de la valeur comptable de l'UGT (OU dans la base d'actifs).

Toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut être reprise.

Hypothèses, estimations et jugements comptables significatifs

Lorsqu'il est procédé à des calculs de valeur d'usage, la Direction estime les flux futurs de trésorerie attendus de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie et choisit les taux d'actualisation et de croissance perpétuelle appropriés afin de calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. Ces estimations prennent en compte certaines hypothèses sur la situation économique globale mondiale et la croissance future de l'industrie du transport maritime conteneurisé et des activités logistiques.

Les principales hypothèses retenues par le Groupe pour les tests de dépréciation de ses actifs non financiers sont les suivantes :

- Le niveau auquel les actifs sont testés :
 - (i) CMA CGM, est un opérateur maritime global qui gère sa clientèle et sa flotte de navires et de conteneurs sur une base globale. Les clients les plus importants sont traités de manière centralisée et les actifs sont réalloués régulièrement sur les lignes maritimes selon la demande. Même si certaines lignes maritimes présentent certaines spécificités, aucune ne génère des flux de trésorerie de manière indépendante des autres. En conséquence, les navires, les conteneurs, les écarts d'acquisition et les autres actifs immobilisés liés à l'activité de transport conteneurisé ne sont pas testés de manière individuelle mais sur la base des flux de trésorerie générés par toute l'activité de transport conteneurisé.
 - (ii) S'agissant de l'activité Logistique, la Direction évalue le goodwill sur la base de deux unités génératrices de trésorerie « UGT » (activité de gestion de fret et logistique contractuelle). La valeur recouvrable de chacune des UGT est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité respective.
 - (iii) Concernant l'activité relative à l'exploitation des terminaux, lorsque le Groupe contrôle l'entité, les UGT correspondent à chaque terminal ou entité, ou à un groupe de terminaux ou d'entités lorsqu'ils opèrent dans une même zone géographique et que leurs activités sont interdépendantes.
- Pour l'activité de transport conteneurisé, qui représente la grande majorité des activités du Groupe, les flux de trésorerie pris en compte pour la détermination des actifs sont basés sur le dernier business plan du Groupe préparé par la Direction qui couvre une période de 4 ou 5 ans. L'industrie du transport conteneurisé reste potentiellement volatile avec une pression sur les taux de fret en partie liée au risque de surcapacité de la flotte mondiale de navires porte-conteneurs qui représente toujours un risque potentiel pour l'industrie. Lors de la préparation de son business plan, la Direction a pris en compte les données historiques et l'opinion des experts maritimes indépendants qui estiment qu'à moyen terme, la capacité de la flotte va se réajuster à la demande.
- Concernant l'activité logistique, le modèle des flux de trésorerie est basé sur les projections de la Direction sur une période de cinq ans. Les projections de la Direction ont été préparées sur la base de plans stratégiques et d'amélioration de la performance, de la connaissance du marché, de la performance des concurrents et sur la base des perspectives de la Direction en termes de croissance de la part de marché et des objectifs de marges à long terme.

- Le taux d'actualisation après impôts (coût moyen pondéré du capital ou « WACC ») utilisé pour les besoins du calcul se situe dans une fourchette de 8% à 15% (7% à 18% en 2019), appliqué en fonction du risque inhérent à chaque activité testée.
- Le taux de croissance perpétuelle appliqué aux périodes non couvertes par le business plan est généralement compris entre 1% et 2% (compris entre 1 et 2% à fin 2019 – cf. sensibilité ci-dessous).

Sensibilité du test de dépréciation aux changements des hypothèses utilisées pour déterminer la valeur d'utilité

Concernant l'activité de transport conteneurisé :

- Si le taux d'actualisation était augmenté de 1%, la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie aurait baissé de 2,0 milliards de Dollars US (2,4 milliards de Dollars US au 31 décembre 2019), ce qui n'aurait pas entraîné de dépréciation des actifs.
- La valeur actualisée des flux futurs de trésorerie de l'activité de transport conteneurisé aurait été environ égale à la valeur nette comptable des actifs si le taux d'actualisation avait été augmenté d'environ 4,2% (4,1% au 31 décembre 2019).
- Si le taux de croissance à l'infini avait été de 0%, la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie aurait été plus basse de 1,6 milliard de Dollars US (2,0 milliards de Dollars US au 31 décembre 2019). Cela n'aurait pas entraîné la comptabilisation d'une charge de dépréciation

Concernant les UGT de l'activité logistique, si le taux d'actualisation était augmenté de 1,0% ou si le taux de croissance à l'infini était diminué de 1,0%, la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie de chacune des deux UGT aurait baissé de 0,2 milliard de Dollars US.

5.4 Besoin en fonds de roulement

Stocks – comptabilisation initiale

Les stocks sont initialement enregistrés au coût d'acquisition. Le coût d'acquisition correspond au prix d'achat et à tous les coûts directement imputables. Les stocks à la clôture se rapportent essentiellement aux soutes de carburant. La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Stocks – règle de dépréciation

Quand la valeur de réalisation nette d'un élément de stock est inférieure à son coût, l'excédent est immédiatement déprécié en compte de résultat.

Le montant d'une reprise de dépréciation de stocks due à une augmentation de la valeur de réalisation nette est constaté au compte de résultat de manière à ce que la nouvelle valeur comptable corresponde à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et à la valeur de réalisation nette révisée.

Créances clients

Les créances relatives au fret, correspondant à la quote-part du service transférée par le Groupe à son client, quote part déterminée selon les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires, sont présentées en actifs sur contrats, nets de la quote-part du service non encore rendu à la clôture (produits constatés d'avance).

Dépréciation des créances clients

Conformément à l'approche simplifiée autorisée par IFRS 9 pour les créances clients, le Groupe a considéré que la provision qui aurait été reconnue en utilisant une matrice de provision basée sur des statistiques de pertes avérées et attendues pour déterminer les pertes de crédit attendue relatives aux créances clients n'aurait pas été significativement différente de la provision comptabilisée selon la méthodologie actuellement utilisée.

Les dépréciations sont estimées en prenant en compte :

- Une segmentation des clients présentant la même typologie de pertes : le Groupe différencie les clients relatifs au fret et ceux relatifs aux surestaries ;
- L'ancienneté des créances clients corrélée à leur taux de recouvrement estimé : à ce jour, le Groupe déprécie à 100% les créances clients échues depuis plus d'un an.

Les clients individuellement identifiés comme risqués sont également déprécié quand :

- Il devient probable que la créance ne sera pas encaissée ; et
- Il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte de valeur.

Dépréciation des actifs sur contrats

Les actifs sur contrats sont dépréciés en suivant les mêmes règles que les créances clients.

Titrisation de créances

Le Groupe a recours à la titrisation d'une partie de ses créances pour certaines entités maritimes et logistiques. Les risques liés à la propriété de ces créances étant conservés par le Groupe, ces créances ne sont pas décomptabilisées et une dette financière est prise en compte en contrepartie des montants reçus des prêteurs (emprunts garantis). De la même façon, quand le Groupe reçoit des titres d'un véhicule de titrisation (i) comme paiement de créances clients transférées pendant la période ou (ii) comme une avance de créances clients qui seront transférées pendant les périodes futures, la créance correspondante n'est pas décomptabilisée et est maintenue au bilan (cf. note 6.6 et note 8.3.2).

Estimations significatives : Produits à recevoir de surestaries et de détention, charges à payer relatives aux frais d'escales, aux coûts de transport et aux services de manutention

Les produits de surestaries ainsi que les frais d'escales, les coûts de transport et les frais de services de manutention font l'objet d'estimations sur la base de coûts standards, car il peut y avoir des délais significatifs entre la date de réalisation de la prestation et la réception des factures finales émises par les agents et clients ou fournisseurs dans le monde entier (cf. note 4 pour les principes de reconnaissance du revenu).

5.4.1 Stocks

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Soutes	389,3	474,2
Autres stocks	57,1	69,5
Dépréciation pour obsolescence	(0,5)	(0,8)
Stocks	445,9	542,9

5.4.2 Créances clients et dettes fournisseurs

Les créances clients et autres débiteurs s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Clients et autres débiteurs	2 456,1	2 418,1
Dépréciation des créances douteuses	(133,1)	(110,1)
Créances nettes	2 323,1	2 308,1
Acomptes versés	199,0	179,9
Autres créances nettes	768,7	781,9
Créances sociales et fiscales	285,3	273,0
Clients et autres créances (*)	3 576,1	3 542,9

(*) inclus actif d'impôts exigibles

Les « Autres créances nettes » incluent principalement les produits à recevoir estimés du fait des délais significatifs entre la date de réalisation de la prestation et la réception des factures finales émises par les agents et clients ou fournisseurs dans le monde entier.

Une grande partie du poste clients inclus dans le tableau ci-dessus a été donnée en garantie dans les programmes de titrisation (cf. note 8.3.2).

Les dettes fournisseurs et autres créateurs s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Fournisseurs	2 076,5	2 901,5
Dettes salariales, sociales et fiscales	663,3	493,6
Autres dettes (principalement provisions pour frais d'escalas portuaires, frais de transport, services de manutention)	3 247,8	2 737,3
Fournisseurs et autres dettes (*)	5 987,6	6 132,4

(*) inclus passif d'impôts exigibles

Une partie de l'augmentation des dettes salariales, sociales et fiscales est due à certaines mesures mises en place par les gouvernements pour soutenir leurs économies respectives.

Le besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

	Au 31 décembre 2019	Variations liées à l'activité opérationnelle	Ecart de conversion	Autres	Au 31 décembre 2020
Stocks	542,9	(95,0)	(0,3)	(1,7)	445,9
Clients et autres créances (*)	3 542,9	853,5	74,5	(894,7)	3 576,1
Actifs sur contrats	774,2	(14,1)	3,5	506,2	1 269,7
Charges constatées d'avance	392,3	(96,9)	2,4	(85,4)	212,4
Fournisseurs et autres dettes (**)	(6 132,4)	277,1	(20,6)	(111,7)	(5 987,6)
Produits constatés d'avance	(98,5)	(490,1)	(0,8)	451,0	(138,4)
Besoin en fonds de roulement net	(978,6)	434,4	58,6	(136,3)	(621,8)

(*) inclus actif d'impôts exigibles

(**) inclus passif d'impôts exigibles

Les charges constatées d'avance correspondent aux dépenses de voyages en cours à la date de clôture résultant des principes de reconnaissance du revenu présentés en note 4.

Les créances et dettes, qui comprennent les actifs et passifs d'impôts exigibles, ont les échéances suivantes :

	Au 31 décembre 2020	Non échus	moins de 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	Au-delà de 120 jours
Clients et autres créances	3 576,1	2 211,3	713,5	182,2	96,7	43,3	329,0
Fournisseurs et autres dettes	5 987,6	5 086,6	563,0	147,1	44,5	41,8	104,6

5.5 Actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des frais de vente. Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente sont classés en actifs détenus en vue de la vente, quand la vente est fortement probable et l'actif est disponible pour une vente immédiate dans sa condition actuelle sujette à des termes qui sont usuels pour la vente de tels actifs. La Direction doit s'être engagée sur la vente qui doit se matérialiser dans un délai d'un an après la classification. Si la juste valeur est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat.

Un groupe d'actifs peut inclure des actifs à la fois courants et non courants ainsi que des passifs (courants ou non courants) directement liés à ces actifs destinés à être cédés dans le cadre d'une même transaction.

Les dettes relatives à ces actifs sont présentées séparément au passif du bilan.

Quand un actif non courant (ou un groupe d'actif) est classé en actif détenu en vue de la vente, il n'est plus amorti.

Au 31 décembre 2019, les participations dans les 10 terminaux concernés par la cession à Terminal Link ont été classées en actifs détenus en vue de la vente ainsi que la plateforme logistique constituant une transaction distincte.

Au 31 décembre 2020, les actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente concernent (i) des participations dans deux terminaux qui doivent être cédées à Terminal Link dans le cadre de la transaction avec CMP (voir Note 3.2) et (ii) une participation dans une plateforme logistique en Inde (voir Note 3.1 et Note 8.4).

Le projet de cession ne constitue pas une opération que l'on reconnaît comme des activités abandonnées. Par conséquent, le résultat lié à ces activités a été considéré comme des opérations courantes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'amortissement des actifs non courants a été arrêté à la date du classement en actifs non courants détenus en vue de la vente. De même, la quote part des produits / (pertes) liées aux entreprises associées et coentreprises reclassées comme détenues en vue de la vente n'a pas été comptabilisée sur la période.

Les actifs et passifs relatifs à ces activités portuaires sont présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Actifs incorporels	-	9,3
Équipement portuaire	-	403,5
Autres actifs corporels	-	3,3
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	93,2	419,4
Autres actifs financiers	-	102,1
Autres actifs	-	40,1
TOTAL Actifs détenus en vue de la vente	93,2	977,7
Dette financière	-	-
Autres dettes	-	376,0
TOTAL Dettes relatives aux actifs détenus en vue de la vente	-	418,6

5.6 Flux de trésorerie opérationnels et d'investissements

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ont atteint 5 624,1 millions de Dollars US dont un EBITDA contribuant à hauteur de 6 108,7 millions de Dollars US, un montant d'impôts payés de (154,3) millions de Dollars US et une variation de fonds de roulement à hauteur de (434,4) millions de Dollars US). Les flux de trésorerie générés par les opérations d'investissements ont atteint 53,9 millions de Dollars US.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont principalement impactés par la cession de titres de plusieurs Terminaux à Terminal Link pour 771,9 millions de Dollars US, par l'acquisition de filiales pour (81,8) millions de Dollars US, par les dépenses d'investissements en immobilisations corporelles et incorporelles, représentant une sortie de trésorerie de (734,3) millions de Dollars US, par la cession d'immobilisations corporelles pour un montant de 120,9 millions de Dollars US, par une sortie nette de trésorerie provenant de la variation des autres actifs financiers pour (22,9) millions de Dollars US et par des dividendes reçus de nos entreprises associées ou coentreprises pour 17,8 millions de Dollars US.

Note 6 - Structure du capital et endettement financier

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché (notamment risque de change, risque lié au coût des soutes et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers et du marché des matières premières comme celui du pétrole, cherche à en minimiser les conséquences potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions aux risques.

Le département « Trésorerie » du Groupe et le département « Soute » sont chargés d'assurer la gestion des risques conformément aux politiques approuvées par la Direction. Ces départements identifient, évaluent et couvrent les risques financiers en collaboration étroite avec les unités opérationnelles. La Direction élabore les principes de gestion des risques ainsi que les politiques dans des domaines spécifiques tels que le risque de soute, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés et le placement de la trésorerie.

6.1 Objectifs et politiques de gestion du risque financier

6.1.1 Risque de marché

Risque lié au coût des soutes

Le Groupe applique des surcharges liées aux prix du carburant (Bunker Adjustment Factor « BAF ») en augmentation des taux de fret afin de compenser les fluctuations du prix du carburant. La stratégie de gestion des risques du Groupe est également de se couvrir au travers de contrats à terme permettant de fixer les prix. Le Groupe analyse de manière continue son exposition aux fluctuations des prix.

Les prix du carburant au cours des trois dernières années ont été les suivants :

Données du marché :	Taux de clôture			Taux moyen		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Nymex WTI (en \$ par baril) *	48,52	61,06	45,41	39,34	57,04	64,90
Brent (en \$ par baril) *	51,80	66,00	53,80	43,21	64,16	71,79

* Selon les contrats futurs ayant l'échéance la plus proche de la date considérée

Au 31 décembre 2020, le Groupe couvrait environ 0,5% des achats de soutes prévus pour la prochaine année par le biais de contrats à terme permettant de fixer les prix à la livraison (0,8% des achats de soutes prévus pour 2019 étaient couverts au 31 décembre 2019). Ces achats de soutes sont traités comme des contrats exécutoires (pour « utilisation propre »).

Au 31 décembre 2020, le Groupe ne dispose d'aucun instrument financier dérivé non dénoué relatif à la couverture du coût des soutes (idem au 31 décembre 2019).

Sur la base de la consommation de soutes au cours de l'exercice 2020, une augmentation de 10 Dollars US du prix des soutes par tonne aurait eu un impact négatif d'approximativement 75,0 millions de Dollars US sur le compte de résultat consolidé. Cette estimation exclut tout effet lié au mécanisme de BAF tel que défini précédemment ainsi que tout autre effet de corrélation entre le prix des soutes et les taux de fret.

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'International : il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. La devise fonctionnelle du Groupe étant le Dollars US, le Groupe est principalement exposé aux variations des cours de l'Euro pour ce qui concerne les transactions opérationnelles courantes et financières. Le risque de change sur les devises de transactions provient des ventes et achats par une entité opérationnelle dans une devise autre que la devise fonctionnelle du Groupe.

Le Groupe utilise, le cas échéant, certains instruments financiers pour couvrir certaines expositions spécifiques.

L'exposition du Groupe aux principales devises de transaction, en tenant compte des instruments de couvertures, peut être présentée comme suit :

Au 31 décembre 2020	Valeur comptable	USD	EUR	CNY	GBP	Autres
Créances clients et charges constatées d'avance	3 724,6	1 371,5	935,1	348,6	77,9	991,6
Trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement	1 880,4	613,3	548,8	76,7	10,7	630,8
Fournisseurs et part courante des produits constatés d'avance	6 031,7	2 857,7	1 531,1	276,1	150,7	1 216,0
Endettement financier	18 512,5	12 676,4	5 075,1	14,0	203,9	543,2

Cette exposition est compensée en partie par la part des différentes monnaies dans les revenus et les charges opérationnelles.

Risque de flux de trésorerie lié à l'évolution des taux d'intérêt

L'évolution des taux USD à court terme est la suivante :

Données du marché :	Taux de clôture au 31 décembre			Taux annuel moyen		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
LIBOR USD 3 M	0,24%	1,91%	2,81%	0,65%	2,33%	2,31%

Le risque de taux d'intérêt porte principalement sur les dettes financières. Les dettes financières du Groupe (y compris des engagements sur opérations de contrat de location-financement) émises à des taux variables (LIBOR USD) exposent le Groupe à un risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2020, en prenant en compte la couverture de taux d'intérêt, les dettes financières à taux variable représentent 34% du total des dettes, 66% pour les dettes à taux fixe.

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments dérivés sur taux de change selon différentes maturités déterminées en fonction de la période restant à courir entre la date de clôture et la date d'échéance contractuelle.

Au 31 décembre 2020	Montant nominal	Maturité		Juste valeur des instruments dérivés
		A moins de 5 ans	A plus de 5 ans	
Swap de taux d'intérêt - couverture de flux de trésorerie	317,4	312,8	4,6	(9,7)
Swap de taux d'intérêt - ne relevant pas de la comptabilité de couverture	481,6	481,6	-	(44,2)
Swaps de taux et devises - couverture de juste valeur	343,7	343,7	-	(31,2)
Swaps de taux et devises - couverture de flux de trésorerie	104,3	104,3	-	(2,2)
Swap de devises - ne relevant pas de la comptabilité de couverture	-	-	-	-
Total	1 247,1	1 242,4	4,6	(87,3)

Le tableau ci-après présente l'analyse de la sensibilité du bénéfice avant impôt du Groupe et de la réserve de flux de trésorerie au 31 décembre 2020 à une potentielle variation de taux d'intérêt, toutes choses étant égales par ailleurs.

		Impact sur le compte de résultat		Impact sur le bilan
		Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	Impact sur la charge d'intérêt financier	Réserve de couverture de flux de trésorerie
Dollar US	+100 points de base	(2,3)	(0,3)	4,5
Dollar US	-100 points de base	(1,0)	1,6	(2,2)

6.1.2 Risque de crédit

Le Groupe réalise des transactions commerciales avec des tiers notoirement connus, et avec un grand nombre de plus petits clients pour lesquels un paiement par avance est souvent demandé. Les créances dues par les clients et les agents sont suivies en permanence de façon à ce que l'exposition du Groupe au risque de crédit ne soit pas significative (les créances douteuses représentent 0,5% du chiffre d'affaires en 2020 et 0,5% du chiffre d'affaires en 2019). L'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée du fait du nombre élevé de ses clients. Aucun client ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires du Groupe.

Les instruments dérivés du Groupe sont conclus avec des institutions financières de premier rang. La stratégie du Groupe en matière d'instruments dérivés est de limiter son exposition en diversifiant son recours aux institutions financières.

6.1.3 Risque de liquidité

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie non actualisés des swaps de taux d'intérêt basés sur le taux « spot » au 31 décembre 2019 et sur la courbe de taux d'intérêt au 31 décembre 2020 :

	2021	2022	2023	2024	2025	Au-delà
Swap de taux d'intérêt - Actif	(0,3)	-	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt - Passif	(5,9)	(4,2)	(1,1)	(0,7)	(0,5)	(0,3)
Swaps de taux et devises - Passif	(48,5)	(3,9)	(4,2)	(5,1)	(7,0)	-
Total	(54,7)	(8,1)	(5,3)	(5,8)	(7,4)	(0,3)

Depuis fin 2018, les contrats de financement du Groupe sont soumis au respect des ratios financiers suivants :

- Un ratio de levier financier, égal à la dette nette ajustée sur la moyenne de l'EBITDA ajusté sur 3 ans ;
- Solde minimum de trésorerie.

Ces engagements sont basés sur des calculs spécifiques, tels que définis dans les contrats de financement (voir ci-dessous).

CEVA est soumis, dans ses contrats de financement, au respect des ratios financiers suivants sur une période de référence de 12 mois glissants se terminant le dernier jour de chaque trimestre civil :

- Un ratio d'EBITDA consolidé (tel que défini dans les contrats de financement) rapporté aux charges financières ; et
- Un ratio de dette nette rapportée à l'EBITDA consolidé.

Au 31 décembre 2020, le Groupe respecte ces ratios financiers.

Pour le besoin du calcul des ratios, la définition de l'EBITDA dans les contrats de financement permet des ajustements de certains éléments à l'EBITDA tel que publié.

Sur la base de ces définitions, la dette nette ajustée est calculée comme suit :

	Note	Au 31 décembre	
		2020	2019
Total endettement financier	6.4	18 512,5	19 514,1
(-) ORA présentée au sein de l'endettement financier	6.4	-	(16,7)
Dette brute ajustée - A		18 512,5	19 497,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	6.4	1 880,4	1 750,8
(+) Valeurs mobilières de placement	6.2.2	35,7	16,7
(-) Trésorerie non disponible	6.3	(295,5)	(65,6)
Trésorerie disponible - B		1 620,6	1 701,9
Dette nette ajustée - A (-) B		16 891,9	17 795,4

Le risque de liquidité lié au financement des navires en commande est présenté dans les engagements hors bilan décrits en note 8.3.1 Engagements financiers sur les actifs.

6.1.4 Gestion des capitaux investis

Le Groupe gère le capital sur la base des ratios financiers décrits ci-dessus.

6.1.5 Hiérarchie de juste valeur

Juste valeur des actifs financiers

Les justes valeurs des placements cotés sont basées sur le cours moyen du marché (« Mid-Market prices »). En l'absence d'un marché actif pour un actif financier (et pour les titres non cotés), le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation. Parmi celles-ci, le Groupe se réfère à des transactions de gré à gré, à d'autres instruments présentant des caractéristiques similaires, à l'analyse des flux de trésorerie actualisés affinés afin de refléter les conditions spécifiques de l'émetteur.

Le tableau présenté en note 6.3.3 Classification des actifs et passifs financiers décompose les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur conformément aux amendements de la norme IFRS 7. Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- (i) Niveau 1 : Juste valeur basée sur les taux de conversion / cotations sur un marché actif pour un instrument équivalent ;
- (ii) Niveau 2 : Juste valeur calculée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données directement observables, comme des cotations ou des passifs similaires cotés sur un marché actif ;
- (iii) Niveau 3 : Juste valeur calculée selon des techniques de valorisation s'appuyant partiellement ou complètement sur des données non observables comme des cotations sur un marché inactif ou des valorisations basées sur des données multiples pour des instruments non cotés.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2020 :

Au 31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total du bilan
Actifs				
Valeurs mobilières de placement	35,7	-	-	35,7
Instruments financiers dérivés ne relevant pas de la comptabilité de couverture	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés relevant de la comptabilité de couverture	-	0,1	-	0,1
Couverture d'investissement net	-	-	-	-
Participations dans des sociétés non consolidées	-	-	223,5	223,5
Total Actif	35,7	0,1	223,5	259,2
Passifs				
Instruments financiers dérivés relevant de la comptabilité de couverture	-	9,8	-	9,8
Instruments dérivés non qualifiés en comptabilité de couverture	-	44,2	-	44,2
Swaps de taux et devises - couverture de juste valeur	-	31,2	-	31,2
Swaps de taux et devises - couverture de flux de trésorerie	-	2,2	-	2,2
Total Passif	-	87,4	-	87,4

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2019 :

Au 31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total du bilan
Actifs				
Valeurs mobilières de placement	16,7	-	-	16,7
Instruments financiers dérivés ne relevant pas de la comptabilité de couverture	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés relevant de la comptabilité de couverture	-	0,7	-	0,7
Couverture d'investissement net	-	8,9	-	8,9
Participations dans des sociétés non consolidées	-	-	70,7	70,7
Total Actif	16,7	9,6	70,7	97,0
Passifs				
Instruments financiers dérivés relevant de la comptabilité de couverture	-	2,1	-	2,1
Instruments dérivés non qualifiés en comptabilité de couverture	-	0,1	-	0,1
Swaps de taux et devises - couverture de juste valeur	-	37,9	-	37,9
Swaps de taux et devises - couverture de flux de trésorerie	-	50,8	-	50,8
Total Passif	-	90,9	-	90,9

Les variations des actifs et passifs inclus dans le niveau 3 se présentent comme suit :

	ACTIF	
	Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Juste valeur en contrepartie du résultat
Solde d'ouverture	31,0	39,8
Total des gains ou pertes sur la période		
Inclus dans les profits ou pertes	-	18,1
Impact de change	-	2,2
Achats, émissions, ventes et règlements		
Achats	-	65,2
Reclassements	(31,0)	31,0
Reclassement de titres précédemment classés titres en mis en équivalence	-	69,5
Dépréciation	-	(3,3)
Autres	-	1,1
Solde de clôture	0,0	223,5

6.2 Instruments financiers dérivés

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés à l'origine à la juste valeur à la date du contrat et sont par la suite réévalués à la juste valeur. La reconnaissance d'un gain ou d'une perte dépend de la qualification ou non de l'instrument dérivé d'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'actif couvert. Le Groupe qualifie certains instruments dérivés comme des instruments de couverture pour des transactions hautement probables (couverture de trésorerie).

Le Groupe documente la relation existant entre les instruments de couverture et les instruments couverts à l'origine de la transaction, au regard des objectifs de gestion du risque et de sa stratégie de gestion des risques. Le Groupe procède également à une évaluation des instruments de couverture, à la fois lors de la mise en place de la couverture et, après leur comptabilisation initiale afin de déterminer si les instruments dérivés utilisés sont efficaces pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

Les variations de la réserve de couverture sont présentées dans l'état du résultat global.

Classement des instruments dérivés du Groupe

- Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés, qui sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie, est enregistrée en autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes, relatifs à la partie inefficace, sont enregistrés directement au compte de résultat. L'impact au compte de résultat (fraction efficace et inefficace) des activités de couverture sur les soutes qui sont éligibles à une opération de couverture des flux de trésorerie, est présenté à la ligne « Soutes et consommables ».

Les gains et les pertes relatifs à la fraction efficace des swaps de taux d'intérêt couvrant des emprunts à taux variable sont enregistrés au compte de résultat en « Charges d'intérêt sur emprunts ». Les gains et les pertes relatifs à la fraction inefficace sont enregistrés au compte de résultat en « Autres éléments du résultat financier ».

Cependant, lorsque la transaction couverte se traduit par la reconnaissance d'un actif non financier (par exemple les stocks), les gains et pertes précédemment enregistrés en autres éléments du résultat global sont imputés sur le coût initial de l'actif non financier.

Lorsqu'un instrument de couverture vient à expiration ou est cédé, ou, lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilisation des instruments de couverture, les pertes et profits cumulés figurant en autres éléments du résultat global à cette date y sont maintenus pour n'être finalement reconnus au compte de résultat que lorsque la transaction couverte impacte le résultat. S'il apparaît que la transaction ne sera finalement pas réalisée, le gain ou la perte qui était porté(e) en autres éléments du résultat global est transféré(e) immédiatement au compte de résultat.

- Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur s'applique à l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, ou encore d'une partie identifiée de cet actif, de ce passif ou de cet engagement ferme, qui est attribuable à un risque particulier.

Les variations de la juste valeur de la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat, dans la même catégorie que la variation de juste valeur de l'élément couvert. Les variations de juste valeur relatives à la part inefficace des instruments dérivés sont comptabilisées séparément dans le compte de résultat.

- Instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture. Ces instruments dérivés sont enregistrés à la juste valeur au compte de résultat et les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture sont enregistrées directement au compte de résultat. L'impact sur le compte de résultat de ces instruments dérivés est présenté sur la ligne « Autres éléments du résultat financier ».

- Couverture d'investissement net à l'étranger

Les opérations de couverture d'investissement net à l'étranger sont comptabilisées comme les couvertures de flux de trésorerie.

Tout gain ou perte de l'instrument de couverture sur la part effective de couverture sont reconnus dans les autres éléments du résultat global; les gains ou les pertes liés à la part inefficace sont reconnus immédiatement en compte de résultat.

Les gains et pertes accumulés dans les autres éléments du résultat global sont recyclés par le compte de résultat quand l'opération est débloquée.

6.2.1 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Swap de taux d'intérêt - couverture des flux de trésorerie	0,1	9,8	0,7	2,1
Swap de taux d'intérêt - ne relevant pas de la comptabilité de couverture	-	44,2	-	0,1
Swaps de taux et devises - couverture de juste valeur	-	31,2	-	37,9
Swaps de taux et devises - couverture des flux de trésorerie	-	2,2	-	50,8
Couverture d'investissement net	-	-	8,9	-
Swap de devises - couverture des flux de trésorerie	-	-	3,5	-
Total des instruments financiers dérivés	0,1	87,4	13,1	90,9
<i>part non courante (plus d'un an)</i>	<i>0,1</i>	<i>38,8</i>	<i>0,7</i>	<i>62,1</i>
<i>part courante (moins d'un an)</i>	<i>-</i>	<i>48,6</i>	<i>12,4</i>	<i>28,8</i>

En 2020, les instruments dérivés relatifs au Term Loan B de CEVA ont été requalifiés de « Swaps de taux et devises – couverture des flux de trésorerie » à « Swaps de taux d'intérêt – ne relevant pas de la comptabilité de couverture », en conséquence du remboursement anticipé du solde du principal en décembre 2020. Le Groupe n'a enregistré aucun autre transfert significatif entre catégories d'instruments financiers dérivés en 2020 (comme en 2019).

6.2.2 Couverture d'investissement net à l'étranger

Le Groupe est exposé aux devises étrangères, principalement l'Euro, du fait d'investissements nets dans certaines filiales, entreprises associées et coentreprises.

Le risque provient de la fluctuation des cours « spot » entre l'Euro et le Dollar US. Celle-ci entraîne une variation de la position de l'investissement net.

Le risque couvert dans la couverture d'investissement net résulte de la baisse de l'Euro contre le Dollar US, qui générerait une diminution de la valeur de ces investissements en Euro.

Pour la mesure de l'efficacité de la couverture, le Groupe a déterminé une relation économique entre l'instrument de couverture et le sous-jacent couvert en comparant (i) les variations de valeur nette comptable de la dette liée aux fluctuations de taux spot et (ii) les variations dans les investissements en devises étrangères liées aux fluctuations de taux spot.

Une partie des investissements nets en Euro du Groupe sont couverts par des émissions obligataires en Euro. Cela atténue alors le risque d'exposition à cette devise. Une partie de la dette libellée en Euro a été qualifiée d'instrument de couverture d'investissement net sur les fluctuations de taux EUR/USD.

Le montant de la variation de valeur des émissions obligataires qui a été reconnu en autres éléments du résultat global pour contrebalancer la conversion des opérations en devises étrangères s'élève à 68,0 millions de Dollars US au 31 décembre 2020 ((12,3) millions de Dollars US au 31 décembre 2019).

6.3 Autres actifs financiers non courants - Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction de leur nature (i.e. en fonction de leurs caractéristiques de flux de trésorerie contractuels) et en fonction de la façon dont ils sont gérés (i.e. en fonction du business model utilisé par le Groupe pour gérer l'actif financier).

Actifs financiers postérieurement évalués au coût amorti

Ces actifs financiers sont enregistrés initialement à leur juste valeur, augmentée des frais directement attribuables.

Ils sont classés comme postérieurement évalués au coût amorti, s'ils respectent les deux critères suivants :

- L'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est uniquement de détenir l'actif financier pour encaisser des flux de trésorerie contractuels ;
- Les termes contractuels de l'actif financier génèrent des flux de trésorerie qui sont « SPPI » (« Solely Payments of Principal and Interest »), c'est-à-dire qu'ils découlent uniquement du paiement du nominal et du paiement des flux d'intérêts sur le principal restant dû.

Le coût amorti est déterminé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré des dépréciations.

Actifs financiers postérieurement évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Ces actifs financiers sont enregistrés initialement à leur juste valeur, augmentée des frais directement attribuables.

Ils sont classés comme postérieurement évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global, s'ils respectent les deux critères suivants :

- L'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est à la fois de détenir l'actif financier pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et de vendre l'actif financier ;
- Les termes contractuels de l'actif financier génèrent des flux de trésorerie qui sont « SPPI » (« Solely Payments of Principal and Interest »), c'est-à-dire qu'ils découlent uniquement du paiement du nominal et du paiement des flux d'intérêts sur le principal restant dû.

Le modèle économique évoqué au premier critère implique une fréquence et des volumes de ventes plus importants que le modèle économique utilisé pour les actifs financiers évalués au coût amorti. L'intention de vendre l'instrument avant la maturité de l'investissement fait partie intégrante de ce modèle.

Actifs financiers postérieurement évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat

Ces actifs financiers sont enregistrés initialement à leur juste valeur, à l'exclusion des frais directement attribuables qui sont reconnus en résultat.

Ils sont classés comme postérieurement évalués à la juste valeur du résultat si ce sont :

- Des actifs détenus selon un modèle économique qui ne correspond à aucun des deux modèles évoqués pour les actifs postérieurement évalués au coût amorti ou pour les actifs postérieurement évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- Les termes contractuels de l'actif financier génèrent des flux de trésorerie qui ne sont pas « SPPI » (« Solely Payments of Principal and Interest »), c'est-à-dire qu'ils ne découlent pas uniquement du paiement du nominal et du paiement des flux d'intérêts sur le principal restant dû.

Un actif financier est ainsi classé et évalué à la juste valeur en contrepartie du résultat si cet actif financier est :

- Un actif détenu à des fins de transactions ;
- Un instrument de dettes qui ne répond pas aux critères pour être évaluée au coût amorti ou à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- Les instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Les variations de juste valeur des actifs financiers classés et évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat sont inclus dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus

Dépréciation des actifs financiers

A chaque clôture, le Groupe réalise des tests de dépréciations en utilisant le modèle des pertes de crédit attendues (« expected credit loss model (ECL) »).

Le montant de la dépréciation reconnue comme perte de crédit attendue à chaque date de reporting, tout comme le produit d'intérêt enregistré sur les futures périodes, sont déterminés selon un modèle de dépréciation en 3 phases selon le niveau d'augmentation du risque de crédit de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale :

- 1ère phase : Quand le risque crédit n'a pas augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale de l'actif, le Groupe comptabilise les pertes attendues sur 12 mois et le produit financier (intérêt) sur la base du montant brut de l'instrument ;
- 2ème phase : Quand le risque de crédit augmente significativement et que le risque de crédit n'est pas considéré comme faible, le Groupe comptabilise les pertes prévues sur la durée du prêt et le produit financier (intérêt) sur la base du montant brut de l'instrument ;
- 3ème phase : En cas de détérioration du crédit qui menace sa recouvrabilité, le Groupe comptabilise des pertes attendues sur la durée de vie de l'actif et des intérêts sur une base nette (soit la valeur brute comptable nette de la dépréciation).

6.3.1 Autres actifs financiers non- courants

Les autres actifs financiers non courants s'analysent de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Brut	231,4	75,1
Perte de valeur	(7,9)	(4,4)
Investissements dans des sociétés non consolidées	223,5	70,7
Brut	56,0	50,4
Perte de valeur	(19,5)	(18,2)
Prêts	36,5	32,2
Brut	102,4	83,6
Perte de valeur	(26,0)	-
Dépôts	76,4	83,6
Brut	58,0	35,0
Perte de valeur	(29,7)	(16,6)
Créances dues par les entreprises associées et coentreprises	28,3	18,4
Brut	215,5	126,9
Perte de valeur	(7,1)	(11,2)
Autres actifs financiers	208,4	115,7
Brut	663,2	370,9
Perte de valeur	(90,1)	(50,4)
Total net des autres actifs financiers non courants	573,0	320,6

Les variations des prêts et dépôts sont présentées dans la rubrique « Flux de trésorerie liés aux autres actifs financiers » dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Participations dans des sociétés non consolidées

Ce poste est principalement composé de participations dans (i) Global Ship Lease pour 36,3 millions de Dollars US, (ii) Fransabank El Djazair pour 60,4 millions de Dollars US, (iii) Fenix Marine Services pour 58,2 millions de Dollars US et de (iv) différentes participations individuellement non significatives, principalement classées en actifs à la juste valeur par résultat (cf. note 6.1.5).

La participation dans Global Ship Lease a été requalifiée d'entreprise associée à actif financier évalué à la juste valeur par résultat à partir du 31 mars 2020 pour un montant de 11,3 millions de Dollars US (cf. note 7.2) et s'élève désormais à 36,3 millions de Dollars US.

En décembre 2020, CMA CGM SA a souscrit à une augmentation de capital de Fransabank El Djazair pour 37,9 millions de Dollars US.

La participation dans Fenix Marine Services a été requalifiée d'entreprise associée à actif financier évalué à la juste valeur par résultat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Prêts et créances dues par les entreprises associées et coentreprises

Les « Prêts et créances dues par les entreprises associées et coentreprises » sont essentiellement constitués de fonds empruntés par des coentreprises intervenant dans le domaine des terminaux portuaires.

Dépôts

Les « Dépôts » correspondent à 102,4 millions de Dollars US de dépôts non éligibles au classement en trésorerie disponible au 31 décembre 2020 (83,6 millions de Dollars US au 31 décembre 2019).

Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2020, les « Autres actifs financiers » sont principalement composés à hauteur de 182,4 millions de Dollars US (115,7 millions de Dollars US à fin 2019) d'avantages fiscaux à recevoir à la fin des contrats de financement de certains navires.

6.3.2 Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants

Les « Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants » au 31 décembre 2020 comprennent des valeurs mobilières de placement à la juste valeur pour un montant de 35,7 millions de Dollars US (16,7 millions de Dollars US au 31 décembre 2019).

En dehors de ce qui précède, les autres actifs financiers courants comprennent principalement (i) la part courante des actifs financiers, (ii) des prêts à court terme à des coentreprises ou à des entreprises associées, (iii) ainsi que certains dépôts non qualifiés de trésorerie ou équivalents de trésorerie.

6.3.3 Classification des actifs et des passifs financiers

La ventilation par catégorie des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers du Groupe, qui sont inscrits au bilan au 31 décembre 2020, est indiquée ci-dessous :

Actif	Au 31 décembre 2020	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Actifs financiers à la juste valeur dans le compte de résultat	Instruments dérivés
Instruments financiers dérivés	0,1	-	-	-	0,1
Autres actifs financiers	573,0	349,6	0,0	223,5	-
Clients et autres débiteurs	3 512,3	3 512,3	-	-	-
Actifs sur contrats	1 269,7	1 269,7	-	-	-
Titres de participations et autres actifs financiers (courants)	165,3	165,3	-	(0,0)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 880,4	1 880,4	-	-	-
Actifs financiers	7 400,8	7 177,3	0,0	223,4	0,1

Passif	Au 31 décembre 2020	Passifs financiers au coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières	18 512,5	18 512,5	-
Instruments financiers dérivés	87,4	-	87,4
Fournisseurs et autres créanciers	5 893,3	5 893,3	-
Passifs financiers	24 493,2	24 405,8	87,4

6.4 Trésorerie, équivalents de trésorerie et liquidité

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe est composée des comptes bancaires, des dépôts bancaires à vue et des placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Ces actifs financiers sont classés en coût amorti et évalués selon les méthodes décrites précédemment. Les découverts bancaires sont présentés au sein des dettes financières au passif du bilan.

6.4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont analysés comme suit :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Trésorerie	1 349,0	1 470,0
Dépôts à court terme	235,9	215,2
Trésorerie non disponible	295,5	65,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	1 880,4	1 750,8
Découverts bancaires	(31,4)	(156,9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	1 849,0	1 593,9
Trésorerie déclarée en actif détenu en vue de la vente	-	4,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	1 849,0	1 598,0
Trésorerie non disponible	(295,5)	(65,6)
Valeurs mobilières de placement	35,7	16,7
Trésorerie disponible Groupe	1 589,2	1 545,0
Convention de crédit non tirées	1 111,3	79,3
Total Liquidité Groupe	2 700,5	1 624,3

Le groupe détient 205,1 millions de Dollars US dans des banques Libanaises sous forme de comptes de dépôt court terme en Dollar US et reportés en trésorerie non disponible et donc exclus de la liquidité groupe. La classification en trésorerie non disponible est liée à l'existence de restrictions en matière d'utilisation de ces fonds en dehors du Liban en conséquence de la situation économique au Liban.

Le montant résiduel de la trésorerie non disponible concerne principalement des fonds en Algérie qui ne peuvent être utilisés en dehors du pays conformément aux dispositions du contrôle des changes algérien.

La Trésorerie non disponible comprend également des fonds détenus en garantie dans le cadre des engagements du Groupe ainsi que de la trésorerie détenue dans certains pays spécifiques ayant une réglementation de change restrictive.

6.4.2 Lignes de crédit confirmées non tirées et liquidité totale

Au 31 décembre 2020, le Groupe dispose d'un montant de lignes de crédit confirmées non tirées à hauteur de 1 111,3 millions de Dollars US (79,3 millions de Dollars US au 31 décembre 2019) garanties par plusieurs institutions financières.

6.5 Capital social, autres réserves et résultat par action

Capital social et autres réserves

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Le capital social est constitué de (i) 10 578 355 actions ordinaires détenues par MERIT Corporation, ses actionnaires et personnes liées, (ii) 3 626 865 actions ordinaires détenues par Yildirim et (iii) 906 717 actions ordinaires détenue par la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance précédemment FSI) pour un total de 15 111 937 actions.

En 2011 et 2013, Yildirim a souscrit à des obligations, obligatoirement remboursables en actions de préférence du Groupe au 31 décembre 2015, pour un montant de 600 millions de Dollars US. Au 31 décembre 2015, les obligations ont fait l'objet d'un remboursement en actions de préférence et au 31 décembre 2018 en actions ordinaires, conformément à leurs termes et conditions. Depuis cette date, Yildirim détient donc 24% des actions ordinaires du Groupe sur une base entièrement diluée.

En juin 2013, Bpifrance a souscrit à des obligations obligatoirement remboursables en actions ordinaires à leur maturité, remboursement effectué le 31 décembre 2020 comme prévu contractuellement, pour un montant de 150 millions de Dollars US, représentant 6% des actions ordinaires du Groupe.

Le Groupe n'a pas émis de plan d'option ou instrument dilutif.

Les autres éléments du résultat global recyclables au compte de résultat sont ventilés de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Couverture de flux de trésorerie	32,7	(0,2)
Part du résultat global dans les sociétés associées et coentreprises	(0,5)	4,2
Impôts différés sur réserves	2,1	1,4
Couverture d'investissement net à l'étranger	(84,9)	(17,0)
Différences de conversion	(149,4)	(124,4)
Total des autres éléments du résultat global	(200,0)	(136,0)

6.6 Endettement financier

Dettes financières

Les dettes financières qui rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » sont classées en dettes financières évaluées au coût amorti ou à la juste valeur par le compte de résultat (lorsque détenues à des fins de trading). Le Groupe détermine la classification de ses dettes financières lors de leur comptabilisation initiale. Le Groupe ne détient pas de dettes financières évaluées à la juste valeur par le compte de résultat sur l'exercice, à l'exception des instruments financiers dérivés.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des frais d'émission pour les dettes financières qui ne sont pas évaluées à la juste valeur par le résultat. Les passifs financiers du Groupe comprennent les fournisseurs et autres créanciers, les découverts bancaires, les emprunts et dettes et les instruments dérivés.

A l'exception des engagements résultant des contrats de location financière, les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, nettes des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti : toute différence entre la trésorerie reçue lors du tirage de la dette (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes financières comprennent également les engagements reconnus au titre des contrats de location IFRS 16.

Dettes de loyers sous IFRS 16

IFRS 16 requiert de reconnaître une dette de loyers (et un droit d'utilisation) représentant son obligation d'effectuer des paiements de loyers pour des contrats de location. A la date de commencement du contrat, la dette de loyers est égale à la valeur des paiements futurs actualisée au taux d'emprunt marginal.

Sous IFRS 16, le montant reconnu en dette de loyers dépend principalement des hypothèses retenues en termes de taux d'actualisation et de durée. Les options de renouvellement, de prolongation et de résiliation anticipée sont également prises en compte dans le calcul de la dette de loyers si le preneur est raisonnablement certain de lever ces options.

Achat en substance

L'IASB a décidé de ne pas prévoir d'exigences particulières dans la norme IFRS 16 visant à distinguer un contrat de location d'une vente ou d'un achat d'actif. Cependant, conformément aux bases de conclusion BC139, l'IASB a observé que :

- la comptabilisation de contrats de location assimilés à la vente ou à l'achat de l'actif sous-jacent serait similaire à la comptabilisation de transactions de vente ou d'achat appliquant les exigences d'IFRS 15 et d'IAS 16 ;
- la comptabilisation d'une transaction dépend de sa substance et non de sa forme légale.

Par conséquent, si un contrat est considéré comme l'achat en substance d'une immobilisation corporelle, il répond à la définition des immobilisations corporelles d'IAS 16 et sera comptabilisé en appliquant cette norme, indépendamment du fait qu'il n'y a pas eu de transfert juridique. Si le contrat n'est pas considéré comme l'achat en substance d'une immobilisation corporelle mais répond à la définition d'un contrat de location, le contrat est comptabilisé en appliquant IFRS 16.

En conséquence, en raison de la substance de certaines transactions ayant la forme juridique d'un contrat de location et du fait que l'incitation fiscale était l'objectif principal du contrat de location ou en raison du caractère «d'achat en substance» de certains contrats de location, ces contrats n'ont pas été considérés comme des contrats de location. Par conséquent, les actifs correspondants sont présentés comme des actifs en propriété et les passifs correspondants comme des emprunts bancaires.

Taux d'actualisation

Le Groupe utilise les taux d'emprunt marginaux comme taux d'actualisation pour tous les contrats de location. Ces taux sont déterminés selon plusieurs critères dont, principalement, la catégorie d'actif, la durée (différente de la durée), l'âge des actifs, la devise du contrat de location etc... Les taux d'actualisation sont revus trimestriellement.

6.6.1 Maturités, variations et détails de l'endettement financier

Les dettes financières incluent les découverts bancaires, les emprunts et dettes à long terme auprès des établissements de crédit, les dettes de loyers (incluant les anciennes dettes liées aux contrats de location financement) ainsi que les autres dettes financières. Les échéances de ces dettes financières sont les suivantes :

	Au 31 Décembre 2020	Part courante	Part non courante	Echéancier : 31 Décembre				
				2022	2023	2024	2025	au-delà
				Dettes Senior	2 429,2	(9,5)	2 438,7	786,7
Emprunts bancaires - Financement d'actifs	3 240,9	446,9	2 794,0	520,4	432,2	349,3	409,0	1 083,1
Emprunts bancaires - Emprunts généraux	1 468,4	201,6	1 266,8	198,8	539,7	526,3	2,1	(0,0)
Découverts bancaires	31,4	31,4	-	-	-	-	-	-
Programme de titrisation	2 243,0	1 782,5	460,5	460,5	-	-	-	-
Autres emprunts	315,6	283,7	31,9	9,0	6,4	5,4	0,3	10,9
Total hors passifs de loyers	9 728,6	2 736,6	6 992,0	1 975,4	969,2	985,5	1 326,5	1 735,5
Passifs de loyers	8 783,9	1 872,4	6 911,5	1 554,0	1 371,5	1 063,8	825,7	2 096,7
Total incluant les passifs de loyers	18 512,5	4 609,0	13 903,5	3 529,3	2 340,7	2 049,3	2 152,1	3 832,1

Les contrats de location précédemment traités comme des contrats de location financière sont désormais inclus dans la ligne « Passifs de loyers ».

La part courante des dettes, hors dettes de loyers, s'élève à 2 736,6 millions de Dollars US mais comprend des éléments qui doivent être appréciés de manière spécifique ou être considérés comme non courants pour un montant total de 2 088,2 millions de Dollars US:

- Des découverts pour 31,4 millions de Dollars US qui trouve sa contrepartie en trésorerie ;
- Des échéances liées aux programmes de titrisation à hauteur de 1 782,5 millions de Dollars US (Programmes de CMA CGM et NOL au cas d'espèce) pour lesquels le Groupe a obtenu un renouvellement (cf. note 8.4) ;
- Des intérêts courus pour 100,8 millions de Dollars US ;

- D'autres facilités de trésorerie sans engagement des banques mais pour lesquelles le groupe obtient généralement un renouvellement pour 173,5 millions de Dollars US.

Les variations des dettes financières peuvent s'analyser de la façon suivante :

	Dettes Senior	Obligations et actions de préférence remboursables en actions	Emprunts bancaires	Contrats de location IFRS16	Découverts bancaires	Programmes de titrisation	Autres emprunts	Total
Solde au 1^{er} janvier 2020	2 864,2	16,7	5 655,0	8 610,0	156,9	1 926,5	284,7	19 514,1
Encaissement provenant de nouveaux emprunts, net des coûts d'émission	(22,9)	-	1 745,1	-	-	1 024,9	472,2	3 219,3
Remboursement d'emprunts	(656,0)	(16,7)	(3 501,7)	(1 750,9)	-	(752,9)	(428,4)	(7 106,5)
Autres augmentations / diminutions des emprunts	33,4	-	457,0	1 845,1	(126,9)	0,2	(0,2)	2 208,6
Intérêts courus et amortissement des frais d'émission	8,2	-	52,1	13,6	-	0,2	(13,1)	61,0
Reclassement en passifs liés à des actifs destinés à la vente	-	-	18,1	-	-	-	-	18,1
Refinancement d'actifs, net de frais d'émission	-	-	109,0	-	-	-	-	109,0
Regroupement d'entreprises	-	-	10,3	4,6	3,6	-	2,4	20,9
Différences de conversion	202,3	-	164,4	61,6	(2,2)	44,0	(2,0)	468,2
Solde au 31 Décembre 2020	2 429,2	-	4 709,3	8 783,9	31,4	2 243,0	315,6	18 512,5

La ligne « Autres augmentations / diminutions des emprunts » correspond à :

- L'exercice de levées d'options sur des contrats de location de navires pour 131,4 millions de Dollars US ainsi que conteneurs pour 57,1 millions de Dollars US ;
- La variation des emprunts qui n'ont pas généré d'impact sur la trésorerie nette du groupe soit parce que (i) l'actif a fait l'objet d'un contrat de location selon IFRS 16 (ii) le tirage de l'emprunt s'est directement fait au bénéfice du chantier naval ou (iii) la variation des découverts bancaires a un effet cololaire sur la trésorerie.

Les dettes financières sont affectées aux actifs suivants et leurs taux d'intérêt moyen sont les suivants :

	Dettes Senior	Obligations et actions de préférence remboursables en actions	Emprunts bancaires	Contrats de location IFRS16	Autres emprunts et découverts bancaires	Hors locations	Incluant locations	Taux d'intérêt moyen après couverture, coût amorti et allocation du prix d'acquisition
Navires	-	-	3 141,1	4 624,9	-	3,39%	6,23%	
Conteneurs	-	-	0,0	2 632,0	-	-	11,20%	
Terrains et immeubles	-	-	92,4	1 402,3	-	0,35%	4,93%	
Matériel de manutention	-	-	19,4	93,9	-	3,00%	9,29%	
Autres immobilisations corporelles	-	-	7,5	30,7	-	3,14%	7,99%	
Autres dettes garanties	-	-	223,7	-	2 245,5	2,15%	n.a.	
Emprunts généraux (non garantis)	2 429,2	-	1 225,2	-	344,5	4,94%	n.a.	
Total	2 429,2	-	4 709,3	8 783,9	2 590,0			

Les dettes garanties sont sécurisées par des immobilisations corporelles (tels que des navires, conteneurs et immeubles) ainsi que par des nantissements ou équivalents sur des actifs financiers de type titres, comptes bancaires ou créances. Les emprunts généraux présentés dans le tableau ci-dessus ne sont pas sécurisés.

Les échéances des flux futurs de trésorerie relatifs aux dettes financières, y compris les remboursements en principal, sont présentées ci-dessous. Conformément à IFRS 7, ces flux ne sont pas actualisés :

	Au 31 décembre 2020	Echeancier : 31 décembre		Echeancier : 31 décembre				
		Part courante	Part non courante	2022	2023	2024	2025	au-delà
Dettes Senior	3 073,2	144,9	2 928,2	955,4	106,0	217,8	980,7	668,4
Emprunts bancaires - Financement d'actifs	3 797,1	570,3	3 226,7	626,9	515,6	431,8	480,8	1 171,5
Emprunts bancaires - Emprunts généraux	1 605,5	253,1	1 352,4	240,5	570,4	539,3	2,2	(0,0)
Contrats de location IFRS16	11 146,4	2 541,0	8 605,4	2 049,8	1 757,4	1 331,9	1 026,2	2 440,1
Découverts bancaires	35,2	35,2	-	-	-	-	-	-
Programmes de titrisation	2 284,3	1 813,0	471,2	471,2	-	-	-	-
Autres emprunts hors intérêts courus	222,8	185,4	37,4	10,2	7,4	6,2	1,0	12,5
Total	22 164,4	5 543,0	16 621,4	4 354,1	2 956,8	2 527,0	2 490,9	4 292,6

6.6.2 Détails des émissions obligataires (« EO »)

Au 31 décembre 2020, le Groupe a 4 émissions obligataires non sécurisées comptabilisées au bilan et détaillées comme suit :

- 650 millions d'Euros de valeur nominale, émis par CMA CGM et dont la maturité est en juillet 2022 ;
- 116,5 millions de Dollars US de valeur nominale, émis initialement par APL Limited et transféré à APL Investments America dans le cadre de la cession de GGS, et dont la maturité est en janvier 2024 ;
- 750 millions d'Euros de valeur nominale, émis par CMA CGM et dont la maturité est en janvier 2025 ;
- 525 millions d'Euros de valeur nominale, émis par CMA CGM et dont la maturité est en janvier 2026.

NOL Limited a procédé au remboursement de l'émission obligataire de 280 millions de Dollars Singapourien de valeur nominale arrivée à échéance en septembre 2020.

Le 21 octobre 2020, CMA CGM a procédé à une émission d'obligations de 525 millions d'Euros dont la maturité est en janvier 2026 et portant un coupon de 7,5%. Cette émission a permis de refinancer le solde de 525 millions d'Euros de nominal de l'émission obligataire de 725 millions d'Euros qui a été remboursé par anticipation. CMA CGM avait déjà remboursé par anticipation 200 millions d'Euros en Juin 2020 sur cette émission qui avait une échéance en janvier 2021.

L'emprunt obligataire de 300 millions de Dollars Singapourien de valeur nominale, émis par NOL Limited et arrivant initialement à échéance en juin 2021, a également été remboursé par anticipation en décembre 2020.

6.6.3 Emprunts bancaires

Comme indiqué dans la Note 3.4, CMA CGM a obtenu en mai 2020 un prêt d'un montant total d'1,05 milliard d'Euros ("PGE") auprès d'un certain nombre de banques partenaires et garanti à hauteur de 70% par l'Etat français. Le prêt est amorti progressivement jusqu'en 2024 conformément aux intentions de la direction et des options contractuelles. Une partie des fonds obtenus a été allouée à la recapitalisation de CEVA à hauteur de 300 millions d'Euros en juin 2020, permettant ainsi à CEVA le remboursement anticipé de son crédit relais de 297 millions d'Euros. En décembre 2020, CMA CGM a décidé de rembourser par anticipation 100 millions d'Euros du PGE arrivant initialement à échéance en décembre 2024.

Le solde de la facilité d'acquisition CEVA (solde restant dû de 139,6 millions de Dollars US au 31 décembre 2019) a été remboursé en juin 2020.

En décembre 2020, CEVA a procédé au remboursement anticipé du solde de son Term Loan B à hauteur de 468 millions de Dollars US, avec pour effet l'amortissement anticipé des frais d'émission non encore amortis à hauteur de 18 millions de Dollars US. Les instruments de couverture mis en place sur cette facilité ont été dénoués début 2021 avec pour conséquence le recyclage au compte de résultat (résultat financier) des réserves de couverture négatives pour un montant de (45) millions de Dollars US au 31 décembre 2020.

De plus, le Groupe a également remboursé la plupart de ses conventions de crédit disponibles sans affecter la liquidité groupe puisque ces conventions de crédit restent toujours disponibles. Le Groupe a également obtenu de ses principaux partenaires financiers le prolongement de certaines conventions de crédit arrivant initialement à échéance en 2020 pour un montant total de 530 millions de Dollars US.

6.6.4 Programme de titrisation

Au cours de l'année 2020, le programme de titrisation a été augmenté de 316,5 millions de Dollars US.

Le 22 novembre 2019, le Groupe a mis en place un programme de titrisation de créances CEVA de 460 millions de Dollars US ("the CEVA Global Securitization Program") avec un engagement de trois ans renouvelable auprès de six banques. Ce programme a intégralement refinancé les facilités existantes "European

Securitization", "US ABL" ainsi que "AU ABL". Au 31 décembre 2020, le montant total de dette tirée sous cette nouvelle facilité non courante était de 457,7 millions de Dollars US.

Les programmes de titrisation de créances CMA CGM et NOL arrivent à échéance respectivement les premiers et troisième trimestres 2021 et sont donc reportés en dette courante. Le groupe a finalisé la restructuration et l'extension de ces programmes en un programme unique après la clôture (voir Note 8.4).

6.6.5 Autres emprunts

Au 31 décembre 2020, les autres emprunts comprennent 100,8 millions de Dollars US d'intérêts courus (111,0 millions de Dollars US au 31 décembre 2019).

6.7 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à (5 363,0) millions de Dollars US. Les flux de trésorerie liés aux activités de financement se composent de tirages de dettes pour 3 236,0 millions de Dollars US, de remboursements de dettes pour (5 355,6) millions de Dollars US, de paiements relatifs aux intérêts financiers pour (458,4) millions de Dollars US ainsi que de paiements relatifs au contrat de location IFRS16 pour (2 497,6) millions de Dollars US.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement sont également impactés par le refinancement de certains navires par des opérations de vente suivies d'une reprise en location opérationnelle pour un montant de 109,5 millions de Dollars US, des dividendes pour (92,4) millions de Dollars US, des coûts d'émission pour (31,4) millions de Dollars US, l'exercice d'options d'achat sur des contrats de location pour (188,5) millions de Dollars US et l'acquisition d'intérêts minoritaires pour (51,5) millions de Dollars US.

Note 7 - Périmètre de consolidation

7.1 Principes et jugements comptables utilisés pour la détermination du périmètre de consolidation

L'analyse du contrôle exercé par la société mère, tel que défini dans IFRS 10 « Etats financiers Consolidés », peut requérir un exercice de jugement notamment dans des situations complexes. La Direction a fondé ses conclusions en application des principes suivants et à l'aune de tous les faits et circonstances, ainsi que sur la base des accords contractuels en vigueur.

Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par le Groupe.

Le contrôle sur une entité n'est effectif que si les éléments suivants sont réunis :

- Le pouvoir : l'investisseur a des droits qui lui donnent la capacité de diriger les activités pertinentes (les activités affectant de manière significative les rendements de la société détenue) ;
- L'exposition aux risques et aux rendements de l'entité ;
- La capacité de faire usage de son pouvoir sur l'entité pour influencer sur les rendements.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'ensemble des transactions intragroupes, les soldes bilanciaux, les produits et les charges générés par les opérations réalisées entre sociétés du Groupe sont intégralement éliminés.

Les états financiers des filiales sont établis à la même date que ceux de la société mère et ont été préparés selon les mêmes principes comptables.

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la part des pertes et profits et des actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Elles sont présentées dans les capitaux propres séparément des intérêts du Groupe et, dans le compte de résultat, séparément du résultat revenant aux actionnaires du Groupe.

Transactions avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

Dans le cadre de l'acquisition de parts auprès de détenteurs de participations minoritaires, la différence entre le prix payé et la quote-part des actifs nets acquis de la filiale est enregistrée en capitaux propres. Les gains et pertes résultant de la cession de participations ne donnant pas le contrôle sont également enregistrés en capitaux propres.

Quand le Groupe cesse d'avoir le contrôle, toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur, le changement de valeur comptable étant reconnu en résultat. La juste valeur devient alors égale à la valeur comptable initiale de la participation conservée dans l'entreprise associée, la coentreprise ou l'actif financier.

Participations dans des coentreprises et influence notable

Seules les sociétés dans lesquelles le Groupe n'a pas le contrôle peuvent faire partie d'un partenariat. Un partenariat est défini comme une opération dans laquelle deux entreprises au moins ont conjointement le contrôle.

Un contrôle conjoint existe quand les décisions relatives aux activités pertinentes nécessitent l'accord unanime des parties qui contrôlent collectivement cette entité. L'accord unanime signifie que toute partie ayant le contrôle conjoint de l'entité peut empêcher l'une quelconque des autres parties, ou un groupe de parties, de prendre des décisions unilatérales (par rapport aux activités pertinentes) sans son consentement.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui en ont le contrôle conjoint ont des droits sur ses actifs nets. Un coentrepreneur comptabilise sa participation dans une coentreprise comme un investissement, selon la méthode de la mise en équivalence (conformément à la norme IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et des coentreprises »).

L'influence notable réside dans le fait de pouvoir participer aux décisions de l'entité bénéficiant des investissements en matière de politique financière et opérationnelle, sans détenir le contrôle ou le contrôle conjoint sur cette entité :

- Une partie qui détient des participations dans une coentreprise mais qui n'en a pas le contrôle conjoint comptabilise sa participation conformément à IFRS 9 ;
- sauf si elle a une influence notable sur la coentreprise, auquel cas elle comptabilise sa participation conformément à IAS 28.

Selon cette méthode de la mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées à leur coût, ajustées du montant cumulé des variations de valeur de la quote-part du Groupe postérieures à l'acquisition et réduites du montant des distributions de dividendes.

La valeur nette comptable de ces participations est présentée au bilan sous la rubrique « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » (cf. note 7.3.2).

La quote-part du Groupe dans les profits ou pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise est présentée en EBIT dans la mesure où l'activité des entités est partie intégrante des activités opérationnelles du Groupe et que ces entités ne peuvent être considérées comme des investissements financiers. Cette rubrique comprend la dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition, le résultat financier et la charge d'impôt relatifs aux entreprises associées et coentreprises.

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise est supérieure ou égale à sa participation dans l'entreprise associée, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a une obligation implicite ou contractuelle de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

La participation du Groupe dans les entreprises associées et les coentreprises comprend l'écart d'acquisition identifié lors de l'acquisition, net de tout cumul de pertes de valeur.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce plus d'influence notable ou de contrôle conjoint mais conserve un intérêt résiduel sont évaluées à la juste valeur.

7.2 Investissements dans les entreprises associées et les coentreprises

7.2.1 Investissements dans les entreprises associées et les coentreprises - Variation du Bilan Consolidé

Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Début de l'exercice	805,9	1 478,9
Impact de la 1ère application d'IFRS16	-	(13,9)
Ajustements de la juste valeur des entités nouvellement contrôlées	-	96,5
Transfert de la valeur comptable des entités nouvellement contrôlées	-	(547,4)
Reclassement suite à perte d'influence notable	(69,4)	-
Acquisition de filiales	-	201,0
Effet de la cession à une coentreprise	(68,3)	-
Renonciation aux intérêts traités comme un ajustement de prix	(82,8)	-
Augmentation de capital	12,3	-
Quote part de bénéfice / (perte)	(28,7)	46,5
Dividendes payés ou à payer	(17,8)	(28,9)
Autres éléments du résultat global	43,6	(4,2)
Reclassements des actifs détenus en vue de la vente (cf. note 5.5)	3,8	(419,4)
Autres reclassements	(53,1)	0,3
Autres	(0,4)	(3,6)
À la fin de l'exercice	545,1	805,9

Le poste «Reclassements suite à perte d'influence notable» correspond à certains investissements pour lesquels le Groupe n'a plus d'influence et qui ont par conséquent été reclassés en « Autres actifs financiers » ; il s'agit notamment de Fenix Marine Services et Global Ship Lease (voir note 6.3.1).

Le poste «Effet de la cession à une coentreprise» comprend principalement à l'élimination du gain interne intervenu dans le cadre de la cession à Terminal Link, une coentreprise à 51%.

La ligne «Renonciation aux intérêts traités comme un ajustement de prix» correspond au fait qu'un dividende garanti a été octroyé à China Merchant dans le cadre de la cession décrite en note 3.2. La part de cette garantie correspondant aux dividendes auxquels le Groupe devrait renoncer au profit de China Merchant a été comptabilisée en diminution de la valeur de Terminal Link (voir Note 3.2 & 8.1.1).

Le poste « Quote-part de bénéfice / (perte) » correspond à la part du Groupe dans le bénéfice ou la perte des entreprises associées et coentreprises, incluant les pertes de valeur constatées par les entreprises associées et coentreprises concernées

La ligne «Augmentation de capital» correspond à l'opération de capital par laquelle le Groupe paie les intérêts financiers de l'emprunt souscrit par Terminal Link dans le cadre de la structuration de l'opération avec CMP. Il n'y a pas de changement de propriété dans Terminal Link.

Le poste « Autres Reclassements » correspond principalement à la renonciation des droits de participations reclassés des « Autres dettes courantes» (voir note 8.2).

L'investissement dans Global Ship Lease a été déprécié de 28,6 millions USD à la valeur de marché suite à la forte baisse du cours de l'action GSL au premier trimestre 2020 et la Direction a ensuite conclu qu'elle n'exerçait plus d'influence notable sur cette société sur la base (i) des transactions récentes (jusqu'à la fin de 2019) sur le capital de GSL qui ont dilué CMA CGM à moins de 10% et le fait que CMA CGM n'ait pas participé à ces opérations indique également une modification de la nature de cet investissement et (ii) le fait que CMA CGM n'a plus accès aux informations permettant d'effectuer la mise en équivalence. Ainsi, l'investissement dans GSL a été comptabilisé en actif financier à la juste valeur par résultat à partir du 31 mars 2020 et a été reclassé en tant que tel au 31 mars 2020 pour un montant de 11,3 millions USD (voir note 6.3.1).

Le poste « Reclassements des actifs en vue de la vente » correspond au reclassement de la valeur des titres de huit terminaux inclus dans le projet de cession présenté dans la Note 3.2 et la Note 5.5.

Au 31 décembre 2020, les principaux investissements classés en entreprises associées et coentreprises sont :

- 51% dans Terminal Link Group pour 269,1 millions de Dollars US (422,2 millions de Dollars US au 31 décembre 2019) ;
- 50% dans Anji-CEVA pour 203,0 millions de Dollars US (202,1 millions de Dollars US au 31 décembre 2019).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Le changement de contrôle de CEVA au 4 janvier 2019 a entraîné la réévaluation par le compte de résultat de la valeur de CEVA à sa juste valeur pour un montant de 96,5 millions USD présentée dans le poste « Ajustement de la juste valeur des entités nouvellement contrôlées », et la décomptabilisation de cet investissement pour USD 547,4 millions présenté dans le poste « Transfert de valeur comptable des entités nouvellement contrôlées ».
- La ligne « Acquisition de filiales » correspond à la contribution d'Anji CEVA pour 201,0 millions USD. Le 4 janvier 2019, CEVA détenait un investissement total de 99,0 millions USD, soit une participation de 50% dans ANJI CEVA Logistics Co. Ltd (« Anji-CEVA »), une coentreprise chinoise. Dans le cadre de l'allocation du prix d'achat, la juste valeur de cet investissement a été réévaluée à 201,0 millions USD. Anji-CEVA opère principalement dans le domaine de la logistique de contracts, y compris l'entreposage, la distribution, le transport, le fret local, le conseil technique et la formation. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la part de CEVA dans le résultat net d'Anji-CEVA était de 16,6 millions USD. Les états financiers condensés d'Anji-CEVA sont présentés en note 7.2.3 de ces états financiers.
- La participation du Groupe dans Global Ship Lease est passée de 13,3% à 10%, suite à une augmentation de capital, générant ainsi une perte de dilution de 5,7 millions de Dollars US.

7.2.2 Informations complémentaires sur les entreprises associées

La contribution de nos investissements dans les entreprises associées est présentée ci-dessous, dont aucune n'est individuellement significative :

en millions d'USD	ENTREPRISES ASSOCIEES	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
% de détention	n.a.	n.a.
% de droits de vote	n.a.	n.a.
Participations dans les entreprises associées au bilan	43,4	147,0
Part du résultat attribué aux participations dans les entreprises associées au bilan	(34,8)	(6,6)
Impact des participations dans les entreprises associées aux autres éléments du résultat global	3,2	(1,9)
Part du résultat global attribué aux participations dans les entreprises associées	(31,6)	(8,4)
Juste valeur (pour les entités cotées)	n.a.	n.a.
Dividendes distribués à CMA CGM	2,6	8,5

7.2.3 Informations complémentaires sur les coentreprises

en millions d'USD	TERMINAL LINK GROUP		ANJI CEVA		AUTRES ENTITES	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2019
% de détention	51,0%	51,0%	50,0%	50,0%	n.a.	n.a.
% de droits de vote (si différent du % de détention)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Participations dans les coentreprises au bilan	269,1	422,2	203,0	202,1	29,7	34,6
Part du résultat attribué aux participations dans les coentreprises au bilan	(3,6)	11,3	8,7	16,6	1,0	25,2
Impact des participations dans les coentreprises aux autres éléments du résultat global	42,3	(4,6)	4,0	(2,6)	(5,9)	4,9
Part du résultat global attribué aux participations dans les coentreprises	38,7	6,7	12,7	14,1	(4,9)	30,1
Juste valeur (pour les sociétés cotées)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dividendes distribués à CMA CGM	(0,0)	-	11,4	13,0	0,0	7,4
Données, sur une base de 100%						
Actifs non courants	2 105,8	891,8	235,6	224,0		
Autres actifs courants	226,3	97,2	680,6	619,5		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	178,5	122,2	266,4	217,5		
Total Actif	2 510,6	1 111,2	1 182,6	1 061,0		
Capitaux Propres part du groupe	1 309,9	827,9	239,7	196,0		
Participations ne donnant pas le contrôle	10,5	10,6	(2,7)	25,9		
Emprunts non courants	983,2	151,7	52,1	43,6		
Autres passifs non courants	10,4	9,4	15,4	4,0		
Emprunts courants	80,9	61,1	22,9	66,3		
Autres passifs courants	115,8	50,5	855,1	725,1		
Total Passif	2 510,6	1 111,2	1 182,6	1 061,0		
Réconciliation des capitaux propres des coentreprises						
Capitaux propres excluant les obligations convertibles en actions	916,0	827,9	239,7	196,0		
Capitaux propres imputables au coentrepreneur	(448,8)	(405,7)	(119,9)	(98,0)		
Allocation de prix d'achat	-	-	101,7	101,7		
Renonciation aux intérêts	(121,3)	-	-	-		
Elimination du gain interne	(68,8)	-	-	-		
Autre	(8,0)	-	(18,6)	2,4		
Contribution au bilan de la participation mise en équivalence	269,1	422,2	203,0	202,1		
Chiffre d'affaires	299,1	164,0	1 320,0	1 410,0		
Perte de valeur & amortissement	(33,4)	(10,3)	(60,7)	(48,6)		
Résultat financier	(50,8)	(4,2)	(0,6)	2,2		
Impôts sur le revenu	(18,0)	(9,9)	15,0	23,4		
Résultat de l'exercice	(9,5)	22,1	36,9	57,5		
Autres éléments du résultat global	6,8	(4,3)	7,9	(5,1)		
Résultat global total	(2,7)	17,8	44,8	52,4		
Rapprochement avec la contribution au compte de résultat (base 100%)						
Résultat de l'exercice des coentreprises	(9,5)	22,1	36,9	57,5		
Intérêts ne donnant pas le contrôle	-	-	(17,0)	(17,8)		
Part du résultat de l'exercice imputable au coentrepreneur	4,6	(10,8)	(9,9)	(19,9)		
Autre	1,3	-	(1,2)	(3,2)		
Contribution au compte de résultat de la participation mise en équivalence	(3,6)	11,3	8,7	16,6		

7.3 Liste des entités ou des sous-groupes inclus dans le périmètre de consolidation

Dans le but d'améliorer la pertinence des informations publiées, le Groupe ne publie que les entités ou sous-groupes matériels en appliquant les seuils suivants :

- Entités consolidées par intégration globale contribuant au chiffre d'affaires pour un montant supérieur à 10,0 millions de Dollars US ;
- Entreprises associées et coentreprises contribuant aux capitaux propres pour un montant supérieur à 5,0 millions de Dollars US ;
- Certaines entités exerçant des activités de type « holding ».

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation est composé de 629 entités consolidées par intégration globale ou par mise en équivalence, soit directement soit à travers un sous groupe (575 entités au 31 décembre 2019).

Les entités principales sont détaillées ci-dessous :

Entité Légale	Pays	Pourcentage de détention direct et indirect
CMA CGM SA (entité mère)	France	
Méthode de consolidation - Intégration globale		
TRANSPORT MARITIME		
ANL CONTAINER LINE LTD	Australie	100,00%
MERCOSUL Line Navegacao LTD	Brésil	100,00%
CONTAINERSHIPS Group	Finlande	100,00%
CMA SHIPS SAS	France	100,00%
CONTAINERSHIPS - CMA CGM	Allemagne	100,00%
ANL SINGAPORE	Singapour	100,00%
CMA CGM Asia Shipping Pte. Ltd.	Singapour	100,00%
CMA CGM Asia Pacific Liner Pte. Ltd.	Singapour	100,00%
AMERICAN PRESIDENT LINES LTD	Etats-Unis	100,00%
AGENCES		
CMA CGM & ANL PHILIPPINES INC	Philippines	100,00%
CMA CGM AGENCES France	France	100,00%
CMA CGM AGENCIAS INDIA Pvt Ltd	Inde	100,00%
CMA CGM ALGERIE	Algérie	79,80%
CMA CGM AMERICA LLC	Etats-Unis	100,00%
CMA CGM AND ANL SINGAPORE	Singapour	100,00%
CMA CGM AND ANL TAIWAN LTD	Taiwan	100,00%
CMA CGM ANL DUBAI	Emirats Arabes Unis	88,00%
CMA CGM BELGIUM	Belgique	100,00%
CMA CGM BRAZIL	Brésil	100,00%
CMA CGM CANADA	Canada	100,00%
CMA CGM CHINA	Chine	100,00%
CMA CGM DENIZ ACENTELIGI A.S	Turquie	95,00%
CMA CGM DEUTSCHLAND	Allemagne	100,00%
CMA CGM GROUP (AUSTRALIA) PTY LTD	Australie	100,00%
CMA CGM HOLLAND BV	Pays-Bas	100,00%
CMA CGM JAPAN	Japon	100,00%
CMA CGM KOREA	Corée du Sud	100,00%
CMA CGM MALAYSIA SDN BHD	Malaisie	100,00%
CMA CGM SAUDI ARABIA LTD	Arabie Saoudite	51,00%
CMA CGM VIETNAM	Vietnam	100,00%
TERMINAUX		
INTRAMAR SA	France	100,00%
MARSEILLE MANUTENTION	France	100,00%
SOMARIG	France (Guyane)	100,00%
GMM	France (Martinique)	100,00%
SOCIETE D'ACCONAGE ET DE MANUTENTION DE LA REUNION	France (Réunion)	69,99%
LATTAKIA INT. CONT. TERMINAL LLC	Syrie	100,00%
AUTRES ACTIVITES		
CMA CGM Transit SARL	Côte d'Ivoire	75,00%
CC TERMINAL CONTENEURS DAKAR (TCD)	Sénégal	100,00%
PROGECO France	France	100,00%
LOGISTIQUES & "SUPPLY CHAIN"		
CEVA Freight LLC	Etats-Unis	100,00%
CEVA Freight Shanghai Ltd. - East	Chine	100,00%
CEVA Logistics U.S., Inc.	Etats-Unis	100,00%
CEVA Logistics Ltd. - Dedicated	Royaume-Uni	100,00%
CEVA Logistics Netherlands B.V. incl. Showfreight	Pays-Bas	100,00%
CEVA Logistics Italia S.r.l.	Italie	100,00%
CEVA Logistics (Australia) Pty. Ltd.	Australie	100,00%
CEVA Lojistik Limited Sirketi	Turquie	100,00%
CEVA Freight (Shenzhen) Ltd. - North	Chine	100,00%
CEVA Logistics GmbH	Allemagne	100,00%
CEVA Logistics (Hong Kong) Ltd.	Hong Kong	100,00%
CEVA Logistics Ltda.	Brésil	100,00%
CEVA Freight (Thailand) Ltd.	Thaïlande	100,00%
CEVA Freight Management Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100,00%
CEVA Logistics Singapore Pte. Ltd.	Singapour	100,00%

LOGISTIQUES & "SUPPLY CHAIN" (suite)		
CEVA Freight Management France S.A.S.	France	100,00%
CEVA Logistics Poland Sp.zo.o	Pologne	100,00%
CEVA Freight (India) Pte. Ltd.	Inde	100,00%
CEVA Freight (UK) Ltd.	Royaume-Uni	100,00%
CEVA Logistics España, S.L.	Espagne	100,00%
CEVA Logistics Korea, Inc.	Corée du Sud	100,00%
CEVA Logistics (Vietnam) Company Ltd.	Vietnam	100,00%
CEVA Freight Germany GmbH	Allemagne	100,00%
CC Logistics (China) Co, Ltd (CN)	Chine	100,00%
CEVA Ulusiararasi Tasimaçlik A.S.	Turquie	100,00%
CEVA Logistics Belgium N.V.	Belgique	100,00%
CEVA Logistics Japan, Inc.	Japon	100,00%
CEVA Logistics Canada, ULC	Canada	100,00%
CEVA Freight Italy S.r.l.	Italie	100,00%
CEVA Freight Holland B.V.	Pays-Bas	100,00%
CEVA Freight (España), S.L.	Espagne	100,00%
CEVA Freight Holdings (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	100,00%
CEVA Logistics (Thailand) Ltd.	Thaïlande	100,00%
CEVA Logistics (Taiwan) Co. Ltd.	Taiwan	100,00%
CEVA Freight Canada Corp	Canada	100,00%
CEVA Freight Management do Brasil Ltda.	Brésil	100,00%
CEVA Freight (Australia) Pty. Ltd.	Australie	100,00%
CEVA Logistics (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	100,00%
CEVA Logistics (Philippines) Inc.	Philippines	100,00%
CEVA Logistics (New Zealand) Pty. Ltd.	Nouvelle-zélande	100,00%
CEVA Freight Belgium N.V.	Belgique	100,00%
CEVA Vehicle Logistics (Thailand) Ltd.	Thaïlande	100,00%
AVEC Logistics (Ireland) Ltd.	Irlande	100,00%
CEVA Freight Management Argentina S.R.L.	Argentine	100,00%
CEVA Logistica de Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100,00%
LCL LOGISTIX (India) Pvt Ltd (IN)	Inde	100,00%
CEVA Freight Management Logistica de Chile Ltda.	Chilie	100,00%
CEVA Logistics South Africa (Proprietary) Ltd.	Afrique du Sud	100,00%
CEVA Logistics Peru S.R.L.	Pérou	100,00%
PT CEVA Logistik Indonesia	Indonésie	100,00%
CEVA Freight (Poland) Sp. z.o.o.	Pologne	100,00%
CEVA Logistics (U.A.E.) L.L.C.	Emirats Arabes Unis	49,00%
LOGISTICS LINK PTY LTD (AU)	Australie	100,00%
CEVA logistics S.r.l.	Roumanie	100,00%
Dubai Contract Logistics	Emirats Arabes Unis	80,00%
CEVA Freight (India) Pte. Ltd. (CL)	Inde	100,00%
CEVA Logistics Hungary Kft.	Hongrie	100,00%
CEVA Ground Europe	Royaume-Uni	100,00%
CEVA Contract Logistics Kft	Hongrie	100,00%
CEVA Freight Canada Corp (WPORT)	Canada	100,00%
HOLDING FINANCIERE		
CMA CGM AGENCIES WORLDWIDE	France	100,00%
CMA TERMINALS HOLDING	France	100,00%
CMA TERMINALS	France	100,00%
CMA CGM Asia Pacific Limited	Singapour	100,00%

Méthode de consolidation - Mise en équivalence

Les entreprises associées et coentreprises sont détaillées ci-dessous		
ANJI CEVA	Chine	50,00%
TERMINAL LINK GROUP	France	51,00%
CMA MUNDRA TERMINAL Pvt Ltd	Inde	50,00%
AMEYA LOGISTICS PRIVATE LTD	Inde	50,00%
PACIFIC MARITIME SERVICE	Etats-Unis	10,00%
LOGOPER LLC	Russie	50,00%
GEMALINK	Vietnam	25,00%

7.4 Transactions avec les parties liées

Aux fins de la présente note, les natures de parties liées suivantes ont été identifiées :

- Des activités de terminaux qui incluent principalement Terminal Link et ses filiales ainsi que des entreprises associées et coentreprises ou reconnues comme des investissements non consolidés (Global Gateway South, Kribi, Mundra).
- Global Ship Lease, Inc. (« GSL »), un armateur coté aux Etats-Unis, possédant actuellement une flotte de 43 navires, dont 14 loués sous des contrats de location simple (dits « chartes à temps ») à CMA CGM ayant des échéances de mai 2021 à octobre 2025.
- Anji-CEVA, une coentreprise opérant dans le secteur de la logistique.
- Certaines agences maritimes, sociétés non consolidées ou associées.
- Certaines entités liées aux actionnaires et/ou aux membres de la Direction :
 - Merit CC SAL, une société dont le siège social se situe au Liban et dont les actionnaires ultimes sont la famille Saadé et les membres de sa famille immédiate, qui détient la quasi-totalité des actions ordinaires du Groupe ;
 - Certaines filiales de Merit CC SAL, y compris Merit SAL, une société de services fournissant à CMA CGM des prestations de contrôle des coûts et des revenus et un soutien à l'audit interne, CMA Liban, un agent maritime et « Investment and Financing Corp. Ltd », une société de location de conteneurs ;
 - Yildirim, une société turque, avec laquelle le Groupe a contracté deux transactions significatives en 2013 relatives à l'émission d'obligations remboursables en actions du Groupe, converties en actions de préférence au 31 décembre 2015 puis en actions ordinaires au 31 décembre 2017 (cf. note 6.5), et à la cession de 50% de ses actions dans Malta Freeport Terminals Limited pour un prix de 200,0 millions d'Euros (289,0 millions de Dollars US à la date de la transaction) ;
 - La Banque Publique d'Investissement (Bpifrance précédemment FSI), détentrice de 6% des actions ordinaires de CMA CGM depuis le 31 décembre 2020 (cf. note 6.5) ;
 - Une fondation à but non lucratif dénommée « Fondation d'Entreprise CMA CGM » dont l'objet est la promotion d'activités à but non lucratif.
- D'autres activités qui comprennent principalement les sociétés suivantes :
 - TRAXENS, une société qui développe une technologie de rupture en matière de conteneurs intelligents, dans laquelle le Groupe CMA CGM détient une participation de 20,3%.

Les transactions avec les parties liées incluses dans le compte de résultat s'analysent comme suit (hormis les quote-parts de résultats des entreprises associées et coentreprises) :

	Total Parties liées		Terminaux		GSL		Agences		Entités actionnaires ou membres de la gouvernance		Autres	
	Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Produits opérationnels	44,5	43,6	2,1	3,0	0,2	0,1	0,0	-	4,4	17,5	37,8	23,0
Charges opérationnelles	(361,7)	(412,6)	(135,2)	(178,2)	(136,0)	(149,9)	(7,8)	(12,6)	(46,1)	(48,0)	(36,7)	(23,8)
Autres éléments opérationnels	1,4	(8,5)	1,4	(8,5)	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat financier	10,4	20,9	(14,1)	1,1	25,0	-	10,9	12,6	(1,1)	(2,7)	(10,2)	9,9

Les positions bilanciellles relatives aux parties liées ci-dessus sont les suivantes (hormis le montant des participations dans les entreprises associées et coentreprises ainsi que les titres des entités non consolidées) :

	Total Parties liées		Terminaux		GSL		Agences		Entités actionnaires ou membres de la gouvernance		Autres	
	Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Actifs non courants	80,9	44,9	80,3	36,7	-	-	0,0	0,0	0,0	7,5	0,6	0,7
Actifs courants	186,3	145,3	53,9	48,2	2,6	5,1	52,2	37,5	46,8	27,0	30,8	27,4
Passifs non courants	128,4	124,2	128,4	107,5	-	-	0,0	0,0	-	16,7	-	-
Passifs courants	47,4	149,4	4,2	19,7	0,0	0,0	31,9	26,1	6,9	87,1	4,4	16,5

Par ailleurs, le Groupe est engagé vis-à-vis de INVESTMENT AND FINANCING CORP. LIMITED (IFCO), une partie liée, au titre de contrats de location pour un montant de 144,8 millions de Dollars US, comptabilisés en tant que dettes de loyer selon IFRS 16 (148,4 millions de Dollars US au 31 décembre 2019).

Par ailleurs, le Groupe est engagé vis-à-vis de GLOBAL SHIP LEASE, INC, une partie liée, au titre de contrats de location pour un montant de 95,4 millions de Dollars US, comptabilisés en tant que dettes de loyer selon IFRS 16 (119,3 millions de Dollars US au 31 décembre 2019).

Au 31 décembre 2019, les dividendes déclarés et non encore payés aux actionnaires sont inclus en passifs courants pour un montant de 80,5 millions de Dollars US (cf. note 5.4.2). Ces dividendes ont été payés à Merit et aux autres actionnaires début 2020.

Les salaires et traitements des principaux dirigeants sont inclus dans les charges de personnel pour un montant de 5,1 millions de Dollars US au cours de l'exercice 2020 (5,8 millions de Dollars US au cours de l'exercice 2019).

Note 8 - Autres notes

8.1 Provisions, avantages au personnel et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise des provisions pour risques et charges lorsque :

- Il a une obligation légale ou implicite à l'égard d'un tiers, liée à un événement passé ;
- Il est plus probable qu'improbable que cette obligation donnera lieu à une sortie de ressources lors de son règlement ; et
- Le montant peut être estimé de manière fiable.

Jugements et estimations comptables afin de déterminer le risque relatif aux litiges maritimes et sociaux

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et événements connus à la date de clôture en fonction de son expérience passée et au mieux de sa connaissance. Certaines provisions peuvent également être ajustées suite à un événement postérieur à la clôture. Les provisions concernent principalement les litiges avec des tiers comme des chantiers navals, les coûts de restructuration et les réclamations relatives aux avaries maritimes. Certaines provisions requièrent un certain niveau de jugement et d'estimation (cf. notes ci-dessous).

Les provisions sont détaillées comme suit :

	Litiges	Autres risques	Provisions	dont part non courante	dont part courante	Avantages au personnel	dont part non courante	dont part courante
Au 1er janvier 2019	145,2	259,5	404,7	332,7	72,0	184,6	182,4	2,2
Augmentations	34,4	107,0	141,3			31,1		
Reprises non utilisées pendant l'exercice	(3,6)	(3,0)	(6,6)			(0,2)		
Reprises utilisées pendant l'exercice	(82,3)	(112,5)	(194,8)			(31,4)		
Impact lié à l'application d'IFRS 16	-	23,6	23,6			-		
Reclassements	7,4	(112,3)	(105,0)			(0,4)		
Acquisition de sociétés	58,9	142,3	201,2			97,4		
Gain / perte actuariel(le) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	-	-	-			11,7		
Ecart de conversion	(1,8)	(3,0)	(4,7)			(2,3)		
Au 31 décembre 2019	158,2	301,5	459,7	304,8	154,9	290,5	289,2	1,3
Augmentations	48,1	158,0	206,1			38,1		
Reprises non utilisées pendant l'exercice	(8,9)	(30,9)	(39,8)			(0,0)		
Reprises utilisées pendant l'exercice	(10,7)	(107,8)	(118,5)			(31,0)		
Reclassements	3,1	(2,8)	0,3			(1,5)		
Acquisition de sociétés	0,1	0,8	0,9			1,0		
Gain / perte actuariel(le) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	-	-	-			33,9		
Ecart de conversion	(1,9)	(1,0)	(2,8)			18,9		
Au 31 décembre 2020	188,0	317,7	505,7	324,0	181,7	349,7	347,7	2,1

8.1.1 Provisions pour litiges et autres risques et obligations

Litiges

Les provisions pour litiges au 31 décembre 2020 comprennent des provisions pour avaries maritimes et autres litiges encourus dans le cours normal des activités du Groupe (comme au 31 décembre 2019). Aucun de ces litiges ne représente individuellement un montant significatif.

Bien que l'issue de ces procédures judiciaires soit incertaine, la Société estime qu'elle a provisionné tous les passifs probables et évaluables découlant du cours normal des affaires et, par conséquent, ne s'attend pas à ce qu'un passif non provisionné découlant de l'une de ces procédures judiciaires ait un impact significatif sur les résultats d'exploitation, la liquidité, les ressources en capital ou le bilan.

Autres risques et obligations

Les provisions pour autres risques et obligations comprennent principalement :

- Des provisions d'assurance (principalement chez CEVA) liées aux régimes d'auto-assurance qui se basent sur des estimations, basées sur l'expérience historique, du coût final des sinistres en cours et des sinistres encourus mais non reportés à la date de clôture sur les risques conservés par le Groupe ;
- Des dispositions de restructuration, y compris les coûts de licenciement du personnel et les coûts de fermeture de site ;

- Des provisions pour contrats onéreux, notamment dans les activités de logistique contractuelle où les contrats et engagements associés peuvent durer plusieurs années ;
- Des provisions pour démantèlement dans le cadre de contrats de location pour un montant de 89,0 millions de Dollars US (87,1 millions de Dollars US au 31 décembre 2019) reflétant des obligations liées à certains contrats pour remettre en état les actifs avant de les restituer aux loueurs.

L'opération de cession des terminaux prévoit l'octroi de dividendes garantis à CMP pendant 8 ans. Ainsi, Terminal Link s'est engagée à verser des dividendes prioritaires à CMP. Cependant, si TL n'est pas en mesure de payer ces dividendes, CMA Terminals Holding (CMA TH) se substitue pour régler le montant impayé. L'engagement varie de 6,5% à 7,0% sur la période de 8 ans et est basé sur la valeur de l'investissement réalisé par CMP dans Terminal Link en 2013 et 2020. Sur la base de la dernière estimation faite par la direction sur la capacité distributive de dividendes de Terminal Link, la valeur actualisée de la garantie a été estimée à 89,2 millions de Dollars US à la date de réalisation de la transaction (en tenant compte des 8 terminaux de cette transaction) et comptabilisée en réduction du gain de cession. Cette provision a été actualisée à un taux sans risque et tient compte (i) d'une part, des dividendes à verser à CMP par CMA TH pour un montant de 6,3 millions de Dollars US (comptabilisés en provision) et (ii) d'autre part, de la renonciation par CMA TH aux intérêts dans TL en faveur de CMP pour un montant de 82,8 millions de Dollars US (comptabilisé en diminution de la valeur de TL).

8.1.2 Provisions liées aux avantages au personnel

Les sociétés du Groupe opèrent dans différentes juridictions et disposent de différents régimes de retraite. Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Un régime à prestations définies est un régime de retraite qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire. La prestation de retraite versée à tous les employés dans le pays d'incorporation du Groupe est qualifiée de régime à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents.

L'engagement du Groupe au titre des régimes à prestations définies est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, tenant compte des conditions économiques particulières dans les différents pays concernés et des hypothèses actuarielles. Ces obligations peuvent être couvertes par les « actifs des régimes » affectés à ces opérations. Le Groupe procède tous les ans à une évaluation externe de ses obligations.

Evaluation

Conformément à IAS 19 « Avantages du personnel », le passif inscrit au bilan au titre des avantages au personnel à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. Les gains et pertes actuariels résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global, il en est de même pour ce qui concerne le rendement des actifs à l'exception des produits d'intérêts.

Les paiements effectués par le Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus.

Le coût des services afférent aux charges de retraite est présenté dans les charges de personnel au sein des charges d'exploitation. La composante « Intérêts » figure dans les autres produits et charges financiers, nets.

Les coûts de services passés sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat consolidé.

En France, certaines sociétés intervenant dans les terminaux portuaires participent, dans le cadre de conventions collectives et conjointement avec d'autres sociétés (régimes dits « multi-employeurs ») au financement de plans destinés à couvrir les obligations en matière de retraite et les programmes relatifs à l'amiante. Ces programmes sont par nature difficiles à évaluer car ils impliquent de disposer d'informations détaillées qui sont disponibles uniquement sur demande du bénéficiaire pour lui permettre de calculer ses droits individuels de retraite. Du plus, le régime rassemble les actifs de plusieurs employeurs, et les obligations spécifiques à chaque employeur dans le cadre du plan sont donc difficiles à déterminer avec précision, car elles varient d'une année sur l'autre en fonction des niveaux d'activité. Conformément à IAS 19 paragraphe 34, quand il n'y a pas suffisamment d'informations disponibles sur lesquelles s'appuyer pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies aux plans multi-employeurs, ces plans sont traités comme des régimes à cotisations définies.

Description des plans du Groupe

Les salariés du Groupe ont généralement droit à des prestations de retraite, conformément à la réglementation locale :

- Des indemnités de fin de carrière et une couverture de frais médicaux payées par le Groupe au moment du départ à la retraite (régimes à prestations définies) ; et
- Des prestations de retraite des organismes extérieurs financées par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Conformément au cadre réglementaire et aux conventions collectives, le Groupe a établi des régimes (d'entreprise ou multi-employeurs) de cotisations définies et de prestations définies en faveur des salariés.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont financés par l'intermédiaire de fonds de pension indépendants ou d'organismes similaires.

Les cotisations sont fixées à l'avance (par exemple basées sur le salaire) et sont payées à ces organismes extérieurs, et les droits du bénéficiaire sont couverts par le fonds de pension. Le Groupe n'a pas d'obligation légale ou implicite de payer d'autres contributions si jamais le fonds n'avait pas un niveau d'actifs suffisant pour payer à tous les employés leurs prestations au titre de l'année en cours et des années passées. Les contributions des employeurs sont reconnues lors de leurs années de survenance et sont comptabilisées en charges dans les avantages au personnel.

Certaines filiales de CMA CGM, NOL et CEVA contribuent également à des plans négociés collectifs de type multi-employeurs, qui fournissent des prestations de retraite à certains salariés représentés par des syndicats. Ces contributions sont déterminées d'après le contrat de travail initialement négocié. Ces plans sont comptabilisés en tant que régimes à cotisations définies conformément à IAS 19 paragraphe 34.

Le Groupe a versé 66,6 millions de Dollars US dans ses régimes de retraite à cotisations définies en 2020 (62,9 millions de Dollars US en 2019).

Régimes à prestations définies

Les principaux régimes de retraite à prestations définies peuvent être décrits de la façon suivante :

Indemnités de fin de carrière (France)

En France, les plans d'indemnités de fin de carrière prennent la forme d'un montant forfaitaire payé par l'entreprise aux salariés quand ils partent à la retraite. Le montant de cet avantage dépend de l'ancienneté du salarié à la date de départ à la retraite, et il est prescrit par une convention collective. Ces accords sont négociés par les représentants syndicaux de l'employeur et des salariés, par secteur d'activité et au niveau national. Leur application est obligatoire. Les indemnités de fin de carrière ne sont pas liées aux autres prestations de retraite habituellement applicables en France, comme les prestations versées par la Sécurité Sociale ou les organismes complémentaires (ARRCO et AGIRC).

Article 23 (France)

Les prestations correspondent à une rente payable à un groupe fermé de bénéficiaires. Tous les bénéficiaires sont des retraités. Ce plan a été partiellement externalisé et financé auprès d'un assureur. Les rentes sont tout de même directement payées par l'employeur.

Les pensions sont indexées chaque année sur l'augmentation générale des salaires de l'entreprise. Le conjoint survivant d'un retraité a droit à une pension égale à 60% des prestations de retraite versées au moment du décès.

Médailles du travail (France)

Cet avantage est un montant forfaitaire payable aux salariés quand ils totalisent un nombre d'années d'ancienneté donné.

Indemnités amiante/pénibilité (France)

Dans les activités menées dans les terminaux par certaines filiales du Groupe en France, les salariés ayant cumulé un certain nombre d'années, dans des conditions de travail considérées comme pénibles et/ou ayant été exposés à l'amiante en travaillant dans un terminal, ont le droit de partir à la retraite 2 à 5 années plus tôt que l'âge normal de la retraite.

Les prestations de retraite anticipée sont financées par l'intermédiaire d'un programme d'Etat (amiante) et/ou d'un programme multi-employeurs. Tel qu'indiqué ci-dessus, lorsque le Groupe ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser en tant que régimes à prestations définies les régimes multi-employeurs à prestations définies, ces plans sont traités comme un régime à cotisations définies.

Néanmoins, en cas de départ à la retraite anticipé, les indemnités forfaitaires payables par l'employeur diffèrent des indemnités de fin de carrière et ont été définies par une convention collective locale. Cette somme forfaitaire spécifique est prise en compte dans l'évaluation des indemnités de fin de carrière des salariés concernés.

Indemnités de fin de carrière (Maroc)

Dans les filiales du Groupe au Maroc, les indemnités de fin de carrière correspondent à un montant forfaitaire payé par le Groupe aux salariés quand ils partent à la retraite. Le montant de cet avantage est fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire à la date du départ à la retraite et il est fixé par une convention collective.

Assurance médicale (Maroc)

Les prestations procurent une couverture médicale permanente aux retraités et à leurs ayant-droits, selon certaines conditions. Le programme est un régime complémentaire aux remboursements de l'Assurance Maladie Obligatoire et est assuré par l'intermédiaire d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'un assureur local.

Ce coût estimatif du remboursement annuel est indexé chaque année de 2,5% afin de refléter la consommation médicale et l'inflation des coûts.

Régime de retraite (Australie)

En Australie, dans certaines filiales du Groupe, les indemnités de fin de carrière correspondent à une somme forfaitaire payée par le Groupe aux salariés quand ils partent à la retraite ou qu'ils démissionnent du Groupe. Le montant de cet avantage est fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire au moment de son départ à la retraite ou de sa démission. Ce programme n'est plus accessible aux nouveaux bénéficiaires.

Plans de congés annuels et plans de congés de long terme (Australie)

Ces plans non financés donnent aux salariés le droit d'épargner des congés annuels en fonction de leur ancienneté.

Régimes à prestations définies de NOL

Les provisions pour avantages au personnel de NOL concernent principalement des prestations fondées sur le salaire de fin de carrière et selon le nombre d'années d'ancienneté du salarié. Ces plans sont principalement relatifs à des salariés localisés au Etats-Unis ainsi qu'à Taiwan.

Aux Etats-Unis, tous les régimes d'employés non-syndiqués ne sont plus accessibles pour des nouvelles cotisations.

Régimes à prestations définies de CEVA

Ceva dispose de différents régimes de retraite à travers le monde, la plupart sont des régimes à cotisations définies. CEVA a peu de régimes à prestations définies dont les principaux sont basés en Italie, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Ces régimes sont fermés aux nouveaux entrants.

La majorité des paiements de prestations viennent des fonds de pension ; cependant, il y a également des régimes où l'entreprise prend en charge les paiements de prestations lorsqu'ils doivent être acquittés. Les régimes de retraite aux Pays Bas ont changé pour un plan de carrière sans indexation depuis le 1er janvier 2013. Le nouveau régime est traité comme un régime à cotisations définies.

Régime de retraite en Italie

En accord avec le Trattamento di Fine Rapporto (« TFR ») en Italie, les employés se voient attribuer une indemnité de départ au moment de quitter l'entreprise. La réglementation du TFR a changé depuis le 1er janvier 2007 et les employés ont la possibilité de rester sous l'ancienne réglementation ou bien de transférer les futures provisions à des fonds de pension externes. Concernant les provisions liées au TFR postérieures au 1er janvier 2007, elles sont traitées comme des régimes à cotisations définies dans un cas comme l'autre.

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les principaux pays sont les suivantes :

	Au 31 décembre 2020					Au 31 décembre 2019				
	Zone euro	Maroc	Australie	Royaume-Uni	Etats-Unis	Zone euro	Maroc	Australie	Royaume-Uni	Etats-Unis
Taux d'actualisation	0,43%	2,50%	1,10%	1,40%	2,25%	0,83%	2,89%	2,01%	2,03%	3,13%
Augmentations de salaires attendues	2,63%	2,50%	3,50%	2,30%	2,50%	2,49%	2,50%	3,50%	2,30%	2,50%
Inflation à long terme	1,50%	2,00%	n.a.	3,10%	2,50%	1,47%	2,00%	n.a.	3,20%	2,50%

L'hypothèse d'augmentation des salaires indiquée dans le tableau ci-dessus inclut l'effet de l'inflation à long terme.

Détermination du taux d'actualisation

Zone Euro : Le Groupe a utilisé comme taux de référence l'IBoxx Corporate AA 10+.

Maroc : En raison d'un manque de liquidités sur le marché des entreprises, le Groupe a utilisé un taux moyen d'emprunts d'État reflétant la durée moyenne des régimes (environ 13 ans).

Australie : Le Groupe a utilisé comme taux de référence la moyenne des taux des obligations corporate reflétant la durée moyenne des plans (environ 5 ans).

Royaume-Uni : Le Groupe a utilisé comme taux de référence l'IBOxx Corporate AA (courbe de taux des obligations corporate ajustée afin d'exclure l'effet des obligations émises par les universités comprises dans la construction de la courbe).

Etats-Unis : Le taux d'actualisation aux Etats-Unis s'analyse plan par plan. De plus, l'usage veut que le taux d'actualisation soit déterminé en utilisant les flux de trésorerie réels, en appliquant une courbe de rendement (ici, la « Citigroup Pension Yield curve ») afin d'obtenir un taux d'actualisation moyen pondéré. Le taux d'actualisation présenté ici est un taux moyen pondéré de régimes à prestations définies.

Evolution des taux

Du fait de la baisse des taux d'intérêt en Europe, le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages au personnel ont baissé dans la plupart des pays entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020. En prenant en compte tous les impacts comptabilisés en autres éléments du résultat global, l'impact négatif global de la réactualisation des engagements de retraite et des plans médicaux enregistrés en autres éléments du résultat global est de 33,9 millions de Dollars US.

Variation des engagements, actifs de régime et provisions

Le passif net inscrit au bilan se détaille comme suit :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Passifs	(666,6)	(576,2)
Actifs	316,9	285,7
Passifs nets	(349,7)	(290,5)

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Valeur actualisée du passif non financé	(247,9)	(182,1)
Valeur actualisée du passif financé	(418,7)	(394,1)
Juste valeur des actifs	316,9	285,7
Valeur actualisée du passif net	(349,7)	(290,5)

La variation des engagements au titre des régimes à prestations définies s'analyse de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
A l'ouverture	576,2	351,7
Modification de plans - Coûts des services passés	(7,2)	0,2
Coûts des services rendus	38,6	21,4
Intérêts	11,5	14,9
Gains / pertes actuariels	61,3	45,2
Cotisations versées	(40,7)	(36,8)
Contributions des employés	0,1	(0,1)
Frais payés	(0,0)	(0,0)
Impôts payés	(0,0)	(0,0)
Primes payées	(0,0)	(0,0)
Reclassement	-	-
Acquisition / cession de filiales et autres	(0,6)	181,9
Sorties de plans	(0,9)	-
Ecarts de conversion	28,4	(2,1)
A la clôture	666,6	576,2

Les actifs du régime ont évolué comme suit durant l'exercice :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
A l'ouverture	285,7	167,1
Rendements attendus	6,5	7,8
Gains / pertes actuariels	26,9	32,1
Cotisations versées	(22,3)	(17,4)
Contributions de l'employeur	11,7	11,9
Contributions des employés	0,1	0,1
Acquisition / cession de filiales et autres	-	84,9
Frais payés	(1,3)	(1,1)
Impôts payés	(0,0)	(0,0)
Primes payées	(0,0)	(0,0)
Ecart de conversion	9,6	0,2
A la clôture	316,9	285,7

La répartition des investissements dans les actifs de régime est la suivante :

	Au 31 décembre	
	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,1%	1,7%
Instruments de capitaux propres	15,5%	15,4%
Instruments de dettes	8,0%	7,9%
Immobilier	0,2%	0,2%
Fonds d'investissement	36,3%	37,5%
Actifs détenus par une compagnie d'assurance	21,5%	19,7%
Autres	13,2%	14,0%

Le tableau ci-après présente les montants comptabilisés au compte de résultat :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
a. Coût de services hors impôts, frais, contributions des employés et primes	38,6	21,4
b. Taxes et dépenses administratives	1,1	1,1
c. Contributions des employés	-	-
d. Coût des services passés / sorties de plans	(7,2)	0,2
e. Règlements non courants	-	-
Total du coût des services	32,5	22,8
a. Intérêt sur dette actuarielle - (produits) / charges	11,5	14,9
b. Intérêt sur actifs - produits / (charges)	(6,5)	(7,8)
c. Intérêt sur plafonnement des actifs - (produits) / charges	-	-
d. Intérêt sur droits aux remboursements - (produits) / charges	(0,0)	(0,0)
Frais financiers nets	5,0	7,0
Réévaluation des autres bénéficiaires à long terme	0,5	1,4
Montant de la charge liée aux avantages du personnel comptabilisée dans le compte de résultat	38,0	31,1
Réévaluation (comptabilisée en autres éléments du résultat global)	33,9	11,7
Montant de la charge liée aux avantages du personnel comptabilisée dans le compte de résultat et en autres éléments du résultat global	72,0	42,9

Les montants du passif net comptabilisés au bilan s'analysent de la façon suivante :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Passif net à l'ouverture de l'exercice	(290,4)	(184,6)
Montant de la charge comptabilisée dans le compte de résultat	(38,0)	(31,1)
Ecarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	(34,0)	(11,7)
Cotisations de l'employeur	11,7	12,2
Prestations versées directement	19,3	19,5
Acquisition / cession de filiales et autres	0,6	(97,0)
Autres	(0,1)	0,0
Ecarts de conversion	(18,9)	2,3
Passif net à la clôture de l'exercice	(349,8)	(290,4)

Les obligations relatives aux régimes à prestations définies, les actifs du régime ainsi que les gains ou pertes actuarielles cumulés pour l'exercice en cours et les quatre exercices précédents se présentent de la manière suivante :

	Obligations	Actifs de régime	Passif net	Variations des Gains et pertes actuariel(le)s	
				Régime à prestations définies	Actifs de régime
Au 31 décembre 2016	(342,1)	159,5	(182,6)	10,9	12,0
Au 31 décembre 2017	(380,0)	189,8	(190,2)	(4,4)	15,2
Au 31 décembre 2018	(351,7)	167,1	(184,6)	(8,0)	(11,3)
Au 31 décembre 2019	(576,2)	285,7	(290,5)	45,2	32,1
Au 31 décembre 2020	(666,6)	316,9	(349,7)	61,3	26,9

Analyses de sensibilité

La sensibilité des obligations relatives aux régimes à prestations définies aux changements suivants de taux d'actualisation et taux d'inflation à long terme est la suivante :

Au 31 décembre 2020	Taux d'actualisation	Inflation à long terme
- 25 points de base	24,8	(2,3)
+25 points de base	(23,8)	2,4

8.1.3 Passifs éventuels

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de contentieux juridiques et fiscaux dans certains pays, incluant entre autres des présomptions de violations de règles de libre concurrence. Certains de ces contentieux, dont l'issue finale est sujette à beaucoup d'incertitudes, peuvent inclure des montants significatifs, qui ne peuvent être quantifiés avec précision à la date de clôture.

Certaines des entités du Groupe font l'objet de contrôles fiscaux dans certaines juridictions dans le cadre du cours normal des affaires. Bien que l'issue finale de ces contrôles reste incertain et peut concerner des montants significatifs, la Direction a enregistré des passifs pour couvrir les positions fiscales incertaines et autres risques fiscaux ; ainsi la Direction ne s'attend pas à ce que l'issue finale de ces contrôles résulte en des impacts significatifs sur les résultats du Groupe.

Certaines sociétés en France font actuellement l'objet de contrôles fiscaux qui ne font pas l'objet de provision lorsque la Direction estime avoir de forts arguments et des avis externes concluant en l'absence d'impacts significatifs sur la trésorerie ou les états financiers du Groupe.

Dans tous les contentieux, le Groupe coopère pleinement avec les autorités concernées.

Les principaux passifs éventuels sont les suivants :

Dossier des douanes belges

En février 2018, CMA CGM a été informée par les douanes belges de la découverte de 2 lots de 7 conteneurs de cigarettes, marchandise déclarée en tant que verrerie par le freight forwarder auprès de notre agence Turque d'Istanbul, pour un transport de Gebze (Turquie) vers Rotterdam.

En janvier 2020, l'Etat Belge et l'Administration Générale des douanes et accises belges a cité à comparaitre pour importation illégale de cigarettes les sociétés CMA CGM BELGIUM, CMA CGM SA et CMA CGM TURQUIE devant le Tribunal correctionnel d'Anvers. L'Administration demande le règlement d'amendes pénales, droits d'entrée, droits d'accises dont les montants sont significatifs. La portion de ces montants dont CMA CGM serait redevable en cas de conclusion défavorable de ce dossier, ne peut pas être évaluée de manière fiable.

La Direction juridique et ses conseils externes considèrent que le Groupe a de nombreux arguments pour exclure sa responsabilité. Fort de ce constat, CMA CGM a initié des actions pénales. L'affaire a été déclarée aux assureurs du Groupe pour étudier le niveau de couverture en cas de conséquences ultimes négatives de ce dossier.

La Direction juridique estime par ailleurs que la procédure pourrait durer plusieurs années.

Sur la base des éléments ci-dessus et notamment le fait qu'il n'est pas possible d'estimer de manière fiable les potentielles conséquences financières de ce dossier, dans l'hypothèse d'une condamnation, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020.

Dossier CIL (CEVA)

CIL Limited (anciennement CEVA Investments Limited), l'ancienne société mère de CEVA Group Plc, est impliquée dans une procédure de liquidation consensuelle aux îles Caïmans et dans une procédure involontaire « Chapter 7 » devant le tribunal du district sud de New York. Le « Trustee » de la procédure « Chapter 7 » a déposé une réclamation contre les anciens administrateurs de CIL Limited, CEVA Group Plc et les entités affiliées concernant principalement la recapitalisation de CEVA en 2013. En 2015, les défendeurs ont déposé des requêtes pour rejeter certaines des réclamations alléguées par le « Trustee », et en janvier 2018, le tribunal a rendu une ordonnance accordant en partie et rejetant en partie les requêtes des défendeurs, y compris le rejet de la réclamation exigible et contestée contre l'un des défendeurs pour défaut de compétence. En juillet 2018, le « Trustee » a déposé une nouvelle plainte ainsi qu'une nouvelle action aux Pays-Bas concernant la créance à payer contestée contre l'entité qui avait été sortie de l'action du tribunal et d'autres entités affiliées au CEVA. Les défendeurs et le « Trustee » ont déposé des requêtes en jugement référé dans l'action du tribunal, qui ont été pleinement informées et débattues devant le tribunal. L'un des créanciers de la procédure de mise en faillite a également déposé une réclamation contre CEVA Logistics AG devant un tribunal de l'État de New York concernant la recapitalisation de CEVA en 2013. La Société ne peut fournir aucune assurance quant à l'issue de ces affaires et il est possible que si le « Trustee » ou le créancier devaient faire valoir leurs droits à ses réclamations, la Société pourrait subir une perte importante en rapport avec ces affaires, y compris le paiement de dommages-intérêts substantiels et / ou en ce qui concerne l'affaire devant le tribunal, le dénouement de la recapitalisation en 2013. Cependant, la Société estime que les réclamations sont sans fondement et a l'intention de se défendre vigoureusement.

Un ancien employé de CEVA et actionnaire de CIL aurait intenté un recours collectif contre CEVA Group Plc, entre autres, devant un tribunal de district américain du Middle District de Floride. Le demandeur affirme que CEVA Group aurait dû le traiter différemment dans le cadre de la recapitalisation de 2013. En janvier 2019, CEVA Group a déposé une requête en rejet. Le tribunal a converti la requête en rejet en jugement référé et a ordonné aux parties de poursuivre le jugement référé. Bien que CEVA ne puisse fournir aucune assurance

quant à l'issue de cette affaire et qu'il soit possible que CEVA subisse une perte importante, CEVA estime que la réclamation est sans fondement et a l'intention de se défendre vigoureusement.

Au 31 décembre 2020, le Groupe (via CEVA) déclare un montant net à payer à CIL Limited, d'un montant de 15 millions USD. Cela concerne principalement les accords historiques de conventions de trésorerie internes et est inclus dans les dettes fournisseurs et autres créiteurs dans le bilan consolidé du Groupe.

8.2 Autres dettes courantes

Le poste « Autre dettes courantes » comprend la dette correspondante aux sorties de trésoreries futures en lien avec le minimum de dividende garanti à CMHI dans le cadre de la cession des 49% de Terminal Link en juin 2013. Ce passif s'élève à 62,8 millions de Dollars US (107,7 millions de Dollars US au 31 décembre 2019). Il est en baisse de 44,9 millions de Dollars US en raison principalement du reclassement de la renonciation par le Groupe aux intérêts dans TL en diminution de la valeur de Terminal Link pour (53,1) millions de Dollars US (cf. Note 7.2 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises), partiellement compensé par des impacts de change positifs pour 9,7 millions de Dollars US.

Cet engagement s'est éteint en janvier 2021, avec un décaissement partiel associé car une partie de l'engagement a déjà été transférée par Terminal Link dans un compte séquestre préalablement au 31 décembre 2020, présenté dans les autres actifs financiers (35,0 millions de Dollars US).

8.3 Engagements hors bilan

8.3.1 Engagements financiers sur les actifs

Contrats de location

Le Groupe applique IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019. En application d'IFRS 16, le Groupe reconnaît des droits d'utilisation et des dettes de loyer pour la plupart des contrats de location, sauf concernant les contrats dont la durée est inférieure ou égale à un an (sans option d'achat) ou lorsque l'actif loué n'est pas mis à la disposition du preneur.

Auparavant, le Groupe classait les contrats de location en contrats de location opérationnelle sous IAS 17, jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Groupe prend en location des navires, des conteneurs, des terminaux, différents bureaux et entrepôts dans le cadre de contrats de location non résiliables. Le Groupe loue également divers véhicules, remorques et équipements sous forme de contrats de location.

Le montant total des charges de location opérationnelles relatives aux actifs loués qui ne rentrent pas dans le périmètre d'IFRS16 s'élèvent à 1 035,9 millions de Dollars US en 2020 (1 153,3 millions de Dollars US en 2019 avant l'application d'IFRS 16).

Par ailleurs, la composante service relative aux actifs loués dans le périmètre d'IFRS16, principalement concernant les coûts de fonctionnement, s'élève à 257,4 millions de Dollars US (219,6 millions de Dollars US au 31 décembre 2019).

Navires opérés en affrètements à temps (ou location coque nue) et contrats de location de conteneurs qui ne sont pas dans le périmètre d'IFRS 16

Au 31 décembre 2020, le Groupe exploite 439 navires en location dont 174 ont été comptabilisés selon IFRS 16.

Le Groupe est engagé à payer des loyers sur des contrats d'affrètement (incluant les frais de fonctionnement) pour 265 navires avec une maturité résiduelle de 12 mois ou moins. Ce montant représente 245,9 millions de Dollars US au 31 décembre 2020.

Le Groupe est engagé à payer des loyers relatifs à des contrats de location de conteneurs avec une durée de location résiduelle inférieure ou égale à 12 mois pour un montant de 16,3 millions de Dollars US.

Certains contrats de location du Groupe (concernant principalement les navires et les conteneurs) reconnus sous IFRS 16 incluent des options d'achat, de renouvellement ou de résiliation qui ne sont pas systématiquement inclus dans le calcul de la dette de loyer car non raisonnablement certaines d'être exercées. Les intentions de la direction d'exercer ou non ces options sont régulièrement revues par la direction.

Engagements relatifs aux commandes de navires

Le carnet de commande comprend cinq navires de 23 000 EVP propulsés au GNL, deux navires de 1 400 EVP, cinq navires de 15 000 EVP propulsés au GNL et cinq navires 15 000 EVP équipés de scrubbers. Tous les navires du carnet de commande sont déjà financés (cf. ci-dessous).

Les engagements contractuels relatifs à la construction de ces navires peuvent être analysés comme suit (en millions de Dollars US) :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Commandes confirmées		
- unités	17	23
- engagements restants, nets d'acomptes *	625	1 164
- engagements de financement	547	1 022
<i>* dont payable en :</i>		
2020	-	813
2021	625	351
2022	-	-
Total	625	1 164

Le montant non actualisé des loyers relatifs aux dix contrats de location coque nue des navires de 15 000 EVP s'élève à 2 023,5 millions de Dollars US (ils ne sont pas inclus dans la dette de location car non encore livrés).

Afin de couvrir le risque de non recouvrement des acomptes versés sur les navires en cours en cas de problème pendant la construction, le Groupe reçoit des garanties de la part des banques des chantiers navals pour un montant équivalent aux acomptes versés (cf. note 5.2). Au 31 décembre 2020, ces garanties se rapportent à la construction de 7 navires pour un montant de 223,2 millions de Dollars US (397,0 millions de Dollars US au 31 décembre 2019 pour 11 navires).

Engagements sur redevances de concession

Le Groupe réalise des activités de manutention portuaire dans le cadre d'accords de concessions à long terme. La majorité des redevances de concessions a été reconnu en dette financière pour les concessions entrant dans le périmètre d'IFRS16 pour les filiales contrôlées par le Groupe.

En outre, le Groupe a accordé des garanties pour un montant actualisé de 828,1 millions de Dollars US au 31 décembre 2020 pour le paiement des redevances de concessions pour certaines de ces filiales associées ou co-entreprises (846,0 millions de Dollars US au 31 décembre 2019).

Engagements relatifs aux avions

Le Groupe a commandé 2 avions cargo à la fin de l'exercice 2020 et était engagé à payer le prix d'achat en cas de respect de certaines conditions à la livraison, pour un montant de 119,5 millions d'USD. Ces livraisons et paiements associés ont eu lieu en février 2021.

8.3.2 Autres engagements financiers

Dans le cours normal de nos activités, nous fournissons des garanties bancaires ou des lettres de crédit à diverses autorités douanières, propriétaires de terrains, autorités portuaires, fournisseurs et assureurs.

La plupart des facilités de crédit des filiales du Groupe sont garanties inconditionnellement par les principales entités juridiques du Groupe, telles que CMA CGM, CEVA Logistics AG ou NOL Limited. Toutes les obligations au titre de ces facilités sont (sous réserve des principes de sûretés convenus) garanties en priorité par des nantissements sur (i) les actions détenues chez les débiteurs au titre de ces facilités ; (ii) certains comptes bancaires et créances intragroupe dus aux débiteurs ; et (iii) dans le cas des débiteurs constitués aux États-Unis d'Amérique, la quasi-totalité des autres biens et actifs dans la mesure où une sûreté peut y être consentie.

Au 31 décembre 2020, des garanties pour le compte des filiales de CEVA s'élevant à 178,0 millions USD étaient émises mais non tirées. Les obligations au titre des garanties émises par les banques et autres institutions financières ont été garanties par CEVA et certaines de ses filiales.

Les autres engagements financiers s'analysent comme suit :

Engagements financiers donnés

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Garanties bancaires	52,6	175,4
Garanties sur le financement de terminaux portuaires	84,0	122,8
Garanties douanières	14,4	8,1
Autorités portuaires et administrations	9,0	16,1
Autres garanties sur immobilisations non courantes	411,8	425,5
Hypothèque sur participations	-	4,4
Nantissement	-	-
Autres	61,6	95,9

Les engagements reportés dans le tableau ci-dessus sont principalement constitués de garanties et d'hypothèques données à des tiers en complément des passifs comptabilisés. Cependant, il n'y a pas d'indication, à la date de clôture, qu'un de ces engagements puisse nécessiter une sortie significative de trésorerie du Groupe.

La ligne « Autres garanties sur immobilisations non courantes » concerne principalement l'engagement de CAPEX relatif aux systèmes d'information du Groupe.

Au 31 décembre 2020, le Groupe avait donné en garantie un montant de 3 704,8 millions de Dollars US de créances d'exploitation dans le cadre de ses programmes de titrisation (1 640,3 millions de Dollars US au 31 décembre 2019).

Engagements financiers reçus

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Garanties reçues des agents maritimes indépendants	0,9	0,9
Garanties reçues des clients	0,5	0,6
Autres garanties reçues	4,0	2,2

8.4 Événements significatifs intervenus postérieurement à la clôture

Initiative de désendettement (suite)

Le Groupe a poursuivi ses initiatives de désendettement lors du premier trimestre 2021 avec notamment la finalisation du remboursement du RCF de CEVA pour 215 millions d'USD (la ligne de 400 millions d'USD reste pleinement disponible) et un remboursement anticipé additionnel sur le PGE à hauteur de 300 millions d'euros.

Renouvellement du programme de titrisation de CMA CGM

Le Groupe a finalisé la négociation de son nouveau programme de titrisation de créances commerciales avec ses partenaires financiers, avec les conditions principales suivantes pour ce programme global (hors celui portant sur les créances de CEVA) :

- Maturité de 3 ans, ce qui permet une réduction sensible de la part de l'endettement à court terme ;
- Facilité de 2,1 milliards d'USD, en hausse par rapport aux 1,8 milliard d'USD des programmes précédents ;
- Conditions financières avantageuses.

Agence de notation

Le 4 mars 2021, Standard and Poors a réhaussé la notation de CMA CGM à BB- assortie d'un outlook stable. La notation de CEVA Logistics a suivi la même évolution.

Le 9 mars 2021, Moody's a réhaussé la notation de CMA CGM à B1 assortie d'un outlook positif. La notation de CEVA Logistics a également été réhaussée à B2 assortie d'un outlook positif.

Fret Aérien

En février 2021, le Groupe CMA CGM a annoncé accélérer son développement stratégique dans la logistique avec la création d'une division AIR CARGO et l'acquisition de quatre avions cargo.

Pour accompagner son développement dans le fret aérien, le Groupe CMA CGM a acheté quatre avions cargo Airbus A330-200F d'une capacité d'emport de 60 tonnes, mis en service entre 2014 et 2016. Disposant d'une autonomie de 7 500 km, ils relieront l'Europe au reste du monde. Le Groupe CMA CGM confiera l'exploitation de sa flotte cargo à une compagnie aérienne européenne.

CMA CGM AIR CARGO représente une nouvelle composante majeure du Groupe CMA CGM tant sur le plan opérationnel que commercial.

Cette expansion dans le fret aérien est une nouvelle étape dans le développement stratégique du Groupe, avec pour objectif de fournir aux clients du Groupe une gamme de services complémentaires couvrant à la fois le transport maritime et la logistique.

Port d'Alexandrie

Le Groupe a annoncé début février qu'il gèrera et exploitera le Pier 55, futur terminal polyvalent du port d'Alexandrie (Egypte), les opérations débutant en 2022.

IFCO

Les transactions avec IFCO, partie liée, ont vocation à être résiliées par anticipation comme suit :

- Achat d'environ 75 000 conteneurs dry par CMA CGM contre un paiement de 83,7 millions de Dollars US réalisé après la clôture ;
- Résiliation anticipée du contrat de location de conteneurs réfrigérés et novation du contrat de location conclu par IFCO avec CIMC au profit de CMA CGM, cette transaction étant toujours en cours de finalisation à date.

Ameya

La cession de la participation de 50% du Groupe dans Ameya, présentée dans les actifs détenus en vue de la vente depuis le 31 décembre 2019, a été conclue pour un montant net de 72,4 millions de Dollars US, hors compléments de prix futurs.

Acquisition du Terminal de Tripoli au Liban

En Février 2021, le Groupe a réalisé l'acquisition du terminal de container de Tripoli au Liban, dans lequel une première participation de 20% avait été acquise en 2016. Le terminal opère sous concession gouvernementale pour 25 ans depuis fin 2013. Il possède une longueur d'amarrage de 600 mètres avec une profondeur de plus de 15 m. Équipé de cinq grands portiques, l'installation a une capacité annuelle de 750 000 EVP.

Le Groupe CMA CGM devient actionnaire du terminal TTIA d'Algésiras

En mars, le Groupe CMA CGM a annoncé avoir finalisé, à travers sa filiale CMA Terminals, la prise de participation de 50% des parts moins une action dans le terminal portuaire Total Terminal International Algeciras (TTIA) en Espagne. Situé dans la partie méditerranéenne du détroit de Gibraltar, au cœur des échanges entre l'Asie, la Méditerranée et l'Europe du Nord, le terminal TTIA bénéficie d'installations modernes permettant d'accueillir les plus grands porte-conteneurs du Groupe CMA CGM :

- Une superficie de yard de 30 hectares ;
- Un quai de 850 mètres de long avec une profondeur de 18 mètres ;
- 8 portiques ;
- Une possibilité d'extension pour doubler à terme la capacité du terminal.

Note 9 - Glossaire

BAF

« Bunker Adjustment Factor » est une surcharge facturée par la ligne maritime au client, en augmentation des taux de fret, afin de compenser les fluctuations du prix du carburant.

UGT

Une « Unité Génératrice de Trésorerie » renvoie au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs.

EBIT – Core EBIT (EBIT avant éléments non affectés)

L'« EBIT », tel que présenté sur le compte de résultat consolidé, signifie « Earning Before Interests and Taxes » et correspond au résultat opérationnel.

Le Core EBIT ou « EBIT avant éléments non affectés », tel que présenté sur le compte de résultat consolidé, correspond à l'EBIT tel que défini ci-dessus, diminué de certains éléments non alloués qui sont définis en note 4.1.

EBITDA

L'« EBITDA », tel que présenté sur le compte de résultat consolidé, signifie « Earning Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization » et correspond au chiffre d'affaires diminué des charges opérationnelles.

IASB

« International Accounting Standards Board » est le principal organe au sein de la fondation IFRS et se charge de l'établissement, du développement et de la publication des IFRS (telle que définie ci-dessous).

IFRIC ou IFRS Interpretations Committee (IFRS IC)

Le comité d'interprétation des IFRS a pour responsabilité d'interpréter l'application des IFRS, il reporte à l'IASB et doit obtenir l'accord de ce dernier avant de publier ses interprétations.

IFRS & IAS

« International Financial Reporting Standards » & « International Accounting Standards » constituent un référentiel unique de normes publiées et mises à jour par l'IASB dans l'intention d'en faire le référentiel largement appliqué par les pays des économies développées et émergentes. Il permet aux investisseurs et aux utilisateurs des états financiers de comparer la performance financière des sociétés cotées avec leurs compétiteurs internationaux.

LIBOR

« London Inter-Bank Offer Rate » est la référence pour la plupart des institutions financières au sein des marchés financiers et dans le commerce.

NPV

« Net Present Value » est la valeur à la date actuelle de flux futurs de trésorerie d'un actif ou passif, déterminée en appliquant un taux d'actualisation à ces flux de trésorerie.

WACC

Le « WACC » ou « Weighted Average Cost of Capital » ou « coût moyen pondéré du capital » correspond au calcul du coût du capital d'une société dans lequel chaque source de capital est proportionnellement pondérée. Toutes les sources de capital, y compris le capital social, les actions de préférence, les emprunts obligataires et tout autre instrument de dette, sont inclus dans le calcul du WACC.